B 3 9015 00234 623 0
University of Michigan - BUHR

Digitized by Google

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Books Relating to Lab Water
FRED W. PAINE

Digitized by Google

F
1030.1
.C4539
1870

Digitized by Google

# ŒUVRES

DE

# CHAMPLAIN

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SAMVEL DE CHAMPLAIN
*Fondateur de Quebec Capitale du Pays de Canada*
*1608*

Digitized by Google

# ŒUVRES

DE

# CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

SECONDE ÉDITION

TOME I

QUÉBEC
Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Paine
12-19-40
42242
G.U. in 4

# PRÉFACE

Dès le moment que l'on commença à étudier plus intimement l'histoire du Canada, on sentit de suite la nécessité de recourir aux sources, et de s'appuyer sur des documents irréprochables. Naturellement, l'historien devait tout d'abord porter ses regards sur l'un des plus anciens, comme des plus fidèles témoins de nos origines canadiennes, sur celui que tout le pays peut à bon droit revendiquer comme son père et son fondateur, sur Champlain. La part immense qu'il prit aux premières fondations tant civiles que religieuses de ce pays, sa droiture, son intégrité, l'étendue et la variété de ses connaissances, la position avantageuse qu'il occupait vis-à-vis des personnages les plus influents de la cour de France, suffiraient sans doute pour donner à sa parole la plus haute autorité. Mais ce qui ajoute encore une valeur singulière aux écrits de Champlain, c'est qu'il est pour ainsi dire le seul de nos plus anciens auteurs que l'on puisse regarder comme source historique proprement dite. Que nous apprend Lescarbot, par exemple, en dehors de ce qui



Digitized by Google

concerne l'Acadie? Presque tous les détails qu'il nous donne sur le fleuve Saint-Laurent, sur Québec et sur le reste du Canada, il les emprunte à Champlain, quand il ne cite pas Cartier. Sagard lui-même, à part les renseignements qu'il a pu recueillir de la bouche des religieux de son ordre, ne parle souvent que d'après le récit de Champlain, qu'il s'approprie sans lui en tenir compte. Sagard, d'ailleurs, ne fit que passer en Canada; par conséquent, dans bien des cas, il ne peut guères que parler sur le témoignage d'autrui; ce dont nous sommes loin, du reste, de lui faire un reproche. Tandis que Champlain est témoin oculaire de presque tout ce qu'il rapporte; et que son récit a l'immense avantage d'être comme un journal fidèle et régulier, où se trouvent consignées tour à tour les découvertes et les fondations, la narration pure et simple des événements, et l'appréciation des fautes ou des succès qui les accompagnèrent.

La seule importance des ouvrages de Champlain suffisait donc pour en motiver une nouvelle édition. Mais à cette première raison venait s'en joindre une seconde : l'excessive rareté et par suite le prix exorbitant des éditions anciennes. On ne connaît qu'un seul exemplaire du Voyage de 1603, celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. L'édition de 1613 est si rare, qu'à peine pourrait-on en trou-

Digitized by Google

ver dix exemplaires dans tout le pays; encore n'y a-t-il que celui de la bibliothèque de l'Université Laval qui soit parfaitement complet, et qui renferme la *grande carte* de 1612, et les deux tirages de la *petite carte*. Nous avons nous-même, dans l'intérêt de la présente édition, payé cet exemplaire 500 fr. à Paris (somme que M. Desbarats a eu la générosité de nous rembourser plus tard). L'édition de 1619 est peut-être encore plus rare. Celle de 1632, que l'on trouve aussi très-difficilement, ne se vend pas moins de 200 fr., même sans la carte, et cette carte est si rare, qu'il n'y a, à notre connaissance, que l'exemplaire de la Bibliothèque Fédérale qui la renferme.

Il devenait donc absolument nécessaire de rendre plus accessible une source aussi féconde. Mais comment trouver, en Canada, les moyens de reproduire dignement un travail si considérable, illustré de tant de dessins et de cartes? Pareille entreprise était, ce semble, réservée à quelque société littéraire ou scientifique. De fait, le président de la Société Littéraire et Historique de Montréal, M. l'abbé H. Verreau, Principal de l'école normale Jacques-Cartier, ami dévoué de notre histoire, admirateur sincère de Champlain, avait formé, à peu près en même temps que nous, le projet d'une publication qui fît honneur au père de la patrie. Mais il nous semblait

Digitized by Google

que Québec devait se faire un devoir de publier les œuvres de son fondateur; et la Société Historique de Montréal non-seulement n'y mit point d'obstacle, mais voulut même contribuer en quelque sorte à encourager cette entreprise, en nous permettant d'utiliser les matériaux qu'elle avait déjà commencé à réunir.

C'était en 1858. Nous n'avions encore fait nous-même que quelques recherches préliminaires. Mais il était facile de prévoir dès lors deux difficultés, dont chacune pouvait à elle seule nous arrêter. Il fallait d'abord compter comme toujours avec les moyens pécuniaires; et, en second lieu, nous n'étions pas libre de disposer de tout le temps nécessaire à l'accomplissement d'une tâche aussi rude.

Une pensée généreuse, due à l'un de ces hommes qui savent s'élever au-dessus des préjugés du vulgaire, pour ne chercher dans l'histoire que la pure et franche vérité, vint tout à coup aplanir les obstacles, et donner une nouvelle vie à toutes nos espérances. En 1864, M. John Langton, lauréat d'Oxford, président alors de la Société Littéraire et Historique de Québec, voulut lui aussi élever un monument à la mémoire de Champlain. La faiblesse des ressources que pouvait mettre à sa disposition la Société Historique, et plus encore peut-être un sentiment de délicatesse que nous nous

Digitized by Google

serions fait un reproche de n'avoir point apprécié, furent les seules causes, croyons-nous, qui empêchèrent M. Langton de réaliser le plan qu'il avait fort à cœur. Néanmoins, cette heureuse pensée ne fut pas perdue; elle fit naître au sein de la faculté des Arts de l'Université Laval la louable ambition de réaliser quelque chose de plus grand et de plus parfait. Il fut décidé que l'Université, secondée par le Séminaire de Québec, accorderait son patronage à la publication des œuvres de Champlain telle que nous la méditions depuis plus de six ans.

M. Geo.-E. Desbarats, qui avait déjà bien accueilli M. Langton, voulut dès lors ne rien épargner pour répondre à l'encouragement de l'Université. Obligé plus tard de quitter Québec, il poussa la libéralité jusqu'à laisser à notre disposition tout un matériel bien assorti de caractères antiques, avec le personnel nécessaire pour compléter l'œuvre sous nos yeux. Enfin, la première édition était faite, les clichés transportés à Ottawa, l'impression presque terminée; lorsque un épouvantable incendie vint réduire en cendres l'atelier de M. Desbarats. Les seules épreuves tirées à Québec furent tout ce qui nous resta.

Des pertes aussi sensibles étaient bien de nature à faire échouer complètement une entreprise qui paraissait devoir être si peu rémunérative. Mais voilà

Digitized by Google

que tout à coup un redoublement de sympathie bien méritée vint ranimer le courage de M. Desbarats. Le 13 février 1869, il nous écrivait : " Cher monsieur, vos raisons et la conduite du " Séminaire à mon égard, sont trop bonnes, pour " que je ne cède pas ; Champlain se réimprimera " à Québec... Eh bien, Champlain m'aura coûté " quelques trois mille louis" (60,000 fr).

Pour nous, nous avions un tel sentiment des difficultés de notre travail, que nous n'étions pas fâché d'avoir à le refaire, ou du moins à le revoir en entier ; heureux de pouvoir encore profiter des judicieuses remarques de plusieurs amis ; heureux surtout d'avoir une occasion de réparer des inexactitudes ou des omissions qui avaient échappé à nos premiers efforts.

Nous avons maintenant à expliquer au lecteur la marche que nous avons cru devoir suivre dans cette réimpression des œuvres de Champlain.

1° Après un examen attentif des diverses éditions des voyages de l'auteur, il nous a paru nécessaire de les publier toutes en entier, parce qu'elles se complètent et s'expliquent les unes les autres. C'est pour n'avoir pas eu sous les yeux les éditions complètes de Champlain, que bien des auteurs ne l'ont pas compris.

2° Nous nous sommes fait une loi, nous pour-

Digitized by Google

rions dire un scrupule, de reproduire le texte absolument tel qu'il est dans les anciennes éditions, sans nous permettre même de supprimer les notes marginales, qui pourtant ne paraissent pas avoir toujours été faites par l'auteur; et notre fidélité sur ce point nous a porté à respecter jusqu'aux irrégularités d'orthographe et de typographie, parce que ces irrégularités mêmes jettent souvent du jour sur certaines questions qui peuvent avoir leur intérêt et leur importance.

3° Chaque fois que nous avons constaté une faute, soit erreur typographique, soit méprise de l'auteur, nous avons jeté au bas de la page les notes nécessaires ou opportunes, en laissant le texte conforme à celui de l'édition originale. C'est ici la partie de notre travail qui nous a le plus coûté de temps et de recherches. Telle faute quelquefois sera facile à corriger; mais, que l'on tourne la page, il faudra, pour reprendre l'auteur, savoir non-seulement ce qu'il a voulu dire, mais encore où en était la science à son époque, si l'on ne veut pas s'exposer à être injuste. Il est vrai que nous n'avons point borné là notre tâche; nous nous sommes efforcé d'éclaircir certains passages obscurs, ou qui le sont devenus par le changement des circonstances et des temps. Rien de plus facile que de laisser passer inaperçues les difficultés de ce genre; mais

Digitized by Google

approfondissez la question : il faut étudier les lieux, comparer les plans anciens et modernes, les concilier, les raccorder, recourir aux titres et aux documents primitifs ; et, après un travail d'un grand mois, vous n'avez à mettre au bas de la page qu'une toute petite demi-ligne. Voilà, bien souvent, quels ont été la nature et le résultat de nos recherches.

Qu'il nous soit maintenant permis d'offrir nos remerciements les plus sincères à un grand nombre d'amis qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils, ou de leur puissant concours, en particulier à M. l'abbé Verreau, à M. J.-C. Taché, à M. l'abbé H.-R. Casgrain et à M. Ant. Gérin-Lajoie.

Nous devons encore un large tribut de reconnaissance à la mémoire de deux personnes que nous avons bien des raisons particulières de regretter : M. l'abbé Ferland, sur les lumières et l'expérience duquel nous avions appris à compter, et M. l'abbé E.-G. Plante, qui a tant contribué à cette présente édition par la générosité avec laquelle il a toujours mis complètement à notre disposition sa riche collection d'ouvrages sur le Canada et l'Amérique.

Digitized by Google

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

DE

# CHAMPLAIN

---

On peut dire que la vie de Champlain est tout entière dans ses œuvres. Il semblera donc peut-être superflu de mettre sa notice biographique en tête de ses ouvrages, surtout quand déjà tant d'écrivains de mérite lui ont consacré des pages remarquables.

Cependant, comme ces auteurs n'avaient à en parler que d'une manière plus ou moins incidente, suivant le cadre qu'ils s'étaient prescrit, nous avons cru devoir essayer de compléter leurs observations, et même de les corriger au besoin, tout en résumant ici ce qui se trouve trop épars dans nos notes, et en y ajoutant des remarques que le temps ou l'espace ne pouvaient alors nous permettre.

Champlain naquit en l'année 1567, si l'on en croit la *Biographie Saintongeoise*. Il est regrettable que cet ouvrage n'indique pas la source où cette date a été puisée ; car, jusque aujourd'hui, les chercheurs les plus infatigables n'ont encore pu



Digitized by Google

réussir à trouver son acte de naissance. Une chose digne de remarque, c'est que notre auteur, dans le cours de toutes ses œuvres, à travers le récit de tant d'événements divers, n'ait pas une seule fois trouvé l'occasion, ou jugé à propos de parler de son âge, même lorsqu'il était opportun de faire valoir ou de rappeler ses services passés. Cependant, si l'on n'a pas de preuve directe de l'exactitude de cette date donnée par la *Biographie Saintongeoise*, on peut établir d'une manière au moins approximative, qu'elle n'est pas loin de la vérité.

Champlain nous apprend lui-même (1) qu'il était maréchal des logis dans l'armée de Bretagne, sous le maréchal d'Aumont, qui mourut au mois d'août 1595. De là on peut conclure, que, peu de temps auparavant, vers 1592 peut-être, il devait avoir vingt-cinq ans ou environ ; puisqu'il occupait déjà un poste de confiance qui d'ordinaire ne se donne qu'à une personne de quelque expérience. Suivant ce calcul, sa naissance aurait donc eu lieu vers 1567.

La différence d'âge entre Pont-Gravé et Champlain, vient encore ajouter un certain degré de probabilité à la date assignée par le même ouvrage. Cette différence, quoiqu'elle ne soit nulle part donnée positivement, peut se déduire avec assez d'exactitude de plusieurs passages et entre autres de celui-ci : *Pour le sieur du Pont*, dit Champlain en 1619, *son âge me le ferait respecter comme mon père.* Cette manière de s'exprimer donne évidemment à entendre que Pont-Gravé avait au moins dix ou douze ans de plus que lui. Or, d'après Sa-

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

Digitized by Google

gard, Pont-Gravé avait alors environ soixante-cinq ans. Si l'on suppose que Champlain avait douze ans de moins, on trouve qu'il était, en 1619, âgé de cinquante-deux ans environ; ce qui reporte sa naissance à 1567.

Champlain naquit à Brouage en Saintonge. Suivant la même *Biographie Saintongeoise*, il était issu d'une famille de pêcheurs. Si cette assertion est fondée, il faut en conclure que ses parents réussirent, par leur mérite personnel ou par leur industrie, à s'élever au-dessus de leur humble profession; car, dans le contrat de mariage de Champlain, passé en 1610, son père, Antoine de Champlain, est qualifié *capitaine de la marine*(1). Le même document nous apprend que sa mère s'appelait Marguerite Le Roy. Il reçut au baptême le nom de Samuel(2); du moins, c'est le seul qu'il prenne dans le titre de ses ouvrages, et les documents contemporains s'accordent à ne lui en point donner d'autre.

Dès ses premières années, Champlain se sentit une vocation particulière pour la carrière aventureuse de la navigation. "C'est cet art," dit-il dans une épître adressée à la reine régente, et imprimée

(1) C'est là, suivant nous, toute la noblesse du père de Champlain. L'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* prétend que, si Henri IV anoblit le fils, il anoblit aussi le père; et, pour le prouver, il invoque le passage suivant du même contrat de mariage : *noble homme Samuel de Champlain... fils de feu Antoine de Champlain vivant capitaine de la Marine*, qu'il cite comme suit : *homme noble de Champlain, fils de noble Antoine*. On remarquera que le texte du contrat ne dit pas *homme noble*, mais *noble homme*. A peu près toutes les familles du Canada, en recourant à leurs anciens titres, pourront constater qu'elles descendent de même d'un *noble homme* qui ne reçut jamais de lettres de noblesse.

(2) De ce que le nom de Samuel, donné à Champlain, était, paraît-il, inusité alors chez les catholiques, et en honneur chez les protestants, l'auteur de l'*Histoire de la Colonie française en Canada* insinue que Champlain aurait bien pu naître calviniste. Il y avait, ce semble, une insinuation plus naturelle à faire : c'est que, dans cette hypothèse, le père et la mère de Champlain avaient dû apostasier; car son père s'appelait Antoine, et sa mère Marguerite, deux noms tout à fait catholiques.

Digitized by Google

au commencement de son édition de 1613, "qui m'a dès mon bas âge attiré à l'aimer, et qui m'a provoqué à m'exposer presque toute ma vie aux ondes impétueuses de l'océan." Ce qui ne l'empêcha pas de profiter des occasions de s'instruire, comme le prouvent suffisamment ses écrits. On y trouve en effet, presque à toutes les pages, des observations judicieuses, qui attestent à la fois et de la variété de ses connaissances, et de la rectitude de son jugement.

La faveur constante dont il jouissait à la cour dès 1603; la pension et les grades dont le roi se plut à l'honorer, l'amitié et la protection d'hommes aussi distingués que le commandeur de Chaste, le comte de Soissons, le Prince de Condé, le duc de Montmorency, le duc de Ventadour, le cardinal de Richelieu et beaucoup d'autres, montrent assez que son mérite et ses services ne tardèrent pas à être hautement appréciés. Avant même que le maréchal d'Aumont fût mort, c'est-à-dire, vers 1594, il était déjà maréchal des logis, et il continua à occuper ce poste sous les maréchaux de Saint-Luc et de Brissac, jusqu'à la pacification de la Bretagne en 1598 (1).

Se trouvant sans emploi, et dans un désœuvrement qui n'allait guère à son âme active et aventurière, Champlain forma le projet de se rendre en Espagne, dans l'espérance d'y trouver l'occasion de faire un voyage aux Indes-Occidentales.

Un de ses oncles, le capitaine Provençal, "tenu pour un des bons mariniers de France, et qui pour

(1) Voyage aux Indes-Occidentales, p. 1.

Digitized by Google

cette raison avait été entretenu par le roi d'Espagne comme pilote général de ses armées de mer," se trouvait alors à Blavet, et venait de recevoir du maréchal de Brissac l'ordre de conduire en Espagne les navires qui devaient repasser la garnison que les Espagnols avaient alors dans cette place. Il résolut de l'y accompagner.

La flotte étant arrivée en Espagne, le *Saint-Julien*, " reconnu comme fort navire et bon voilier," fut retenu au service du roi. Le capitaine Provençal en garda le commandement, et son neveu demeura avec lui.

Les quelques mois que Champlain passa en Espagne ne furent point un temps perdu. Il avait déjà, dans le trajet, levé une carte soignée des lieux où la flotte avait fait escale, le cap Finisterre et le cap Saint-Vincent avec les environs; pendant son séjour à Cadix, il utilisa ses loisirs en traçant un plan exact de cette ville; ce qu'il fit également pour San-Lucar-de-Barameda, où il demeura trois mois.

Pendant cet intervalle, le roi d'Espagne, ayant reçu avis que Porto-Rico était menacé par une flotte anglaise, ordonna une expédition de vingt vaisseaux, du nombre desquels devait être le *Saint-Julien*. Champlain, accompagnant son oncle, se voyait ainsi sur le point de pouvoir réaliser son projet; lorsque, au moment où la flotte allait faire voile, on reçut la nouvelle que Porto-Rico avait été pris par les Anglais. Il fallut donc attendre une autre occasion, pour faire le voyage des Indes.

Dans le même temps, arriva à San-Lucar-de-Barameda le général Dom Francisque Colombe,



Digitized by Google

pour prendre le commandement des vaisseaux que le roi envoyait annuellement aux Indes. Voyant le *Saint-Julien* tout appareillé, et connaissant ses excellentes qualités, il résolut de le prendre au fret ordinaire. Le capitaine Provençal, dont on requérait les services ailleurs, commit, de l'agrément du général, la charge de son vaisseau à Champlain. Le général espagnol en parut fort aise; il lui promit sa faveur, et n'y manqua point dans les occasions.

Enfin au commencement de janvier 1599, Champlain partit pour l'Amérique espagnole.

Le voyage dura deux ans et deux mois. Champlain dans cet intervalle, eut le loisir de visiter en détail les lieux les plus intéressants tant aux Antilles, qu'à la Nouvelle-Espagne.

C'est ici que l'on commence à remarquer en notre auteur une qualité infiniment précieuse, celle d'observateur scrupuleux et intelligent, qui ne manque aucune occasion de servir la louable ambition de la science, aussi bien que les intérêts de la patrie. Non-seulement il tient journal comme s'il était déjà chef de l'expédition; mais encore il note sur son passage la position des lieux, les productions du pays, les mœurs et les coutumes des habitants. Le Mexique surtout paraît avoir captivé toutes ses affections. "Il ne se peut voir, dit-il, ni désirer un plus beau pays que ce royaume de la Nove-Espaigne : grandes campagnes unies à perte de vue, chargées d'infinis troupeaux de bestial, qui ont les pâtures toujours fraîches; décorées de fort beaux fleuves et rivières, qui traversent presque tout le royaume; diversifiées de belles forêts rem-

Digitized by Google

plies des plus beaux arbres que l'on saurait souhaiter. Mais, ajoute-t-il, tous les contentements que j'avais eus à la vue de choses si agréables n'étaient que peu au regard de celui que je reçus, lorsque je vis cette belle ville de Mexique" (Mexico). Puis il fait une description détaillée de toutes les richesses naturelles de ce royaume. Le plan de Mexico (pris en 1599) n'est pas le moins intéressant des soixante et quelques dessins qui accompagnent le *Voyage aux Indes*.

Champlain était de retour en Espagne vers le commencement de mars 1601. Le vaisseau dont il s'était chargé, dut être retenu encore quelque temps, avant de pouvoir faire voile pour un autre port. De manière qu'il ne rentra probablement en France que vers la fin de cette année, sinon au commencement de 1602.

Le rapport consciencieux et fidèle de son voyage aux Indes-Occidentales, fut sans doute ce qui engagea le roi Henri IV à accorder une pension à Champlain (1), et ce fut peut-être aussi pour la même raison que le commandeur de Chaste jeta les yeux sur lui pour l'accomplissement des grands desseins qu'il avait formés, et "dont je pourrais, dit Champlain (2), rendre de bons témoignages, pour m'avoir fait l'honneur de m'en communiquer quelque chose."

(1) Il semble, en effet, qu'au moment de son départ pour l'Espagne, il s'était décidé de lui-même sans alléguer aucun motif d'obligation particulière pour le roi, comme il le fait quand il s'agit d'entreprendre le voyage de 1603, mais simplement « pour ne demeurer oisif, se trouvant sans aucune charge ni emploi. » Il est vrai qu'il s'était proposé d'en « faire rapport au vrai à Sa Majesté » ; mais ce pouvait être là précisément le moyen qui lui parût alors le plus propre à obtenir quelque faveur de la cour.

(2) Édit. 1632, p. 45.

Digitized by Google

Après la mort du sieur Chauvin, M. de Chaste, ayant obtenu une nouvelle commission, chargea Pont-Gravé de la conduite d'un premier voyage d'exploration, "pour en faire son rapport, et donner ordre ensuite à un second embarquement," auquel il se joindrait lui-même en personne, décidé à consacrer le reste de ses jours à l'établissement d'une bonne colonie chrétienne dans cette partie du nouveau monde.

"Sur ces entrefaites, dit Champlain, je me trouvai en cour, venu fraîchement des Indes-Occidentales (1). Allant voir de fois à autre le sieur de Chaste, jugeant que je lui pouvais servir en son dessein, il me fit cette faveur, comme j'ai dit, de m'en communiquer quelque chose, et me demanda si j'aurais agréable de faire le voyage, pour voir ce pays, et ce que les entrepreneurs y feraient."

Pareille démarche, de la part d'un homme de l'âge et de l'expérience du commandeur de Chaste, était un témoignage bien flatteur de l'estime qu'il faisait de son mérite.

A cette demande, Champlain, à qui le roi avait depuis peu assuré une pension, répondit au commandeur que cette commission lui serait très-agréable, pourvu que Sa Majesté y donnât son consentement; ce que M. de Chaste se chargea volontiers d'obtenir. M. de Gesvre, secrétaire des commandements du roi, lui expédia en forme une lettre d'autorisation, "avec lettre adressante à Pont-Gravé, pour que celui-ci le reçût en son vaisseau, lui fit

(1) M. de Chaste dut commencer à s'occuper de son entreprise dès 1602, et Champlain ne fut probablement de retour en France que vers le commencement de cette même année.

Digitized by Google

voir et reconnaître tout ce qu'il pourrait, et l'assistât de ce qui lui serait possible en cette entreprise."

"Me voilà expédié, dit-il, je pars de Paris, et m'embarque dans le vaisseau de du Pont, l'an 1603." Le vaisseau partit de Honfleur le 15 de mars, et relâcha au Havre-de-Grâce, d'où il put remettre à la voile dès le lendemain. Le voyage fut heureux jusqu'à Tadoussac, comme s'exprime l'édition de 1632, c'est-à-dire, que la traversée se fit sans accident ou sans malheur bien grave; car du reste elle fut passablement orageuse, et dura plus de deux mois; le vaisseau n'entra dans le havre de Tadoussac que le 24 de mai (1).

Quelques bandes de Montagnais et d'Algonquins, cabanés à la pointe aux Alouettes au bas d'un petit côteau, attendaient l'arrivée des Français. Pont-Gravé, dans un voyage précédent, avait emmené en France deux sauvages, et il les ramenait cette année, afin qu'ils fissent à leurs compatriotes le récit de tout ce qu'ils avaient vu au-delà du *grand lac*. Le lendemain, il alla, avec Champlain, les reconduire à la cabane du grand sagamo, Anadabijou.

C'est ici que commence cette alliance que la plupart de nos historiens n'ont pas assez remarquée; alliance qui nous donne la clef d'une des grandes difficultés de notre histoire, et la raison véritable de l'intervention des armes françaises dans les démêlés des nations indigènes.

"L'un des sauvages que nous avions amenés, dit Champlain, commença à faire sa harangue, de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et le

(1) Édit. 1603, p. 1 et suivantes.



Digitized by Google

bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis, qui sont les Iroquois, ou leur envoyer des forces pour les vaincre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus."

Jusqu'ici, on pourrait croire que l'orateur n'agit que comme simple particulier, et que ce silence profond n'est que l'effet d'une curiosité toute naturelle. Mais, que l'on pèse bien toutes les circonstances du récit de Champlain, et l'on y verra autre chose que des discours de bienvenue.

"La harangue achevée, le grand sagamo, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du petun, et en donner à Pont-Gravé et à Champlain, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui. Ayant bien petuné, il fit sa harangue à tous," dans laquelle il insista sur les grands avantages que leur apporteraient l'amitié et la protection du grand chef des Français. Tout se termina par un grand festin, ou *tabagie*, et des danses solennelles.

Ces harangues prononcées devant une assemblée de mille personnes(1); cette cérémonie surtout de la présentation du calumet, suivant la coutume des sauvages, sont des preuves évidentes, que l'on entendait, de part et d'autre, s'engager à une alliance offensive et défensive que l'on regardait comme les préliminaires indispensables d'une tentative d'établissement comme le voulait faire le commandeur de Chaste.

Pont-Gravé et Champlain, avec quelques mate-

(1) Édit. 1603, p. 10.

Digitized by Google

lots, se jetèrent dans un petit bateau fort léger, et remontèrent le fleuve jusqu'au grand saut (Saint-Louis), afin d'examiner conjointement les lieux les plus favorables à une habitation, décidés à pousser leurs investigations, s'il était possible, jusqu'aux sources mêmes de la *grande rivière de Canada;* ce qu'aucun européen n'avait encore pu exécuter.

Malgré la résolution de nos voyageurs, leur esquif, si léger qu'il fût, ne put franchir les bouillons impétueux du grand saut, et, il leur fallut mettre pied à terre pour en voir la fin. "Tout ce que nous pûmes faire, ajoute Champlain, en résumant lui-même ce voyage, fut de remarquer les difficultés, tout le pays, et le long de la dite rivière, avec le rapport des sauvages de ce qui était dans les terres, des peuples, des lieux, et origines des principales rivières, notamment du grand fleuve Saint-Laurent."

De retour à Tadoussac, comme la saison n'était pas encore bien avancée, Champlain voulut employer le temps qui lui restait, à explorer ce qu'il pourrait du bas du fleuve. En attendant que la traite fût terminée, il descendit à Gaspé, pour y recueillir quelques renseignements sur les mines de l'Acadie, et sur les différents postes de traite et de pêche. Ce petit voyage lui donna occasion de relever une bonne partie de la côte du nord depuis Moisie jusqu'au Saguenay.

Enfin le 16 d'août, le vaisseau quitta le havre de Tadoussac, et arrêta à Gaspé, pour avoir le rapport du sieur Prévert, sur les mines qu'il s'était chargé d'aller examiner par lui-même.

Digitized by Google

Arrivé à Honfleur, Champlain eut le chagrin d'apprendre la mort du commandeur de Chaste, dont les généreux desseins lui avaient donné de si belles espérances. "En cette entreprise, disait-il en 1632, avec son expérience de trente ans, je n'ai remarqué aucun défaut, pour avoir été bien commencée."

Il ne tarda pas à se rendre auprès du roi, pour lui présenter le rapport de son voyage, avec une carte, qui malheureusement ne se retrouve plus aujourd'hui. Henri IV l'accueillit fort bien, et lui promit non-seulement de ne point abandonner le Canada, mais encore de prendre l'affaire sous sa protection.

Malheureusement, les jalousies et les rivalités menaçaient déjà, dès cette époque, de ruiner toute entreprise qui ne pourrait compter, pour se soutenir, que sur les profits de la traite. M. de Monts, successeur de M. de Chaste, fut le premier à en faire la triste expérience.

Le voyage qu'il avait fait avec M. Chauvin dès 1599; les souffrances et les privations auxquelles avaient été condamnés les quelques malheureux qui avaient consenti à hiverner à Tadoussac, l'avaient décidé à chercher un climat moins rigoureux. Champlain, qui avait encore présentes à son souvenir toutes les beautés du Mexique et des Antilles, ne dut pas être loin d'approuver ses idées. "M. de Monts, dit-il, me demanda si j'aurais agréable de faire ce voyage avec lui. Le désir que j'avais eu au dernier, s'était accru en moi; ce qui me fit lui accorder, avec la licence que m'en donnerait Sa Ma-

Digitized by Google

jesté, qui me le permit, pour toujours lui en faire fidèle rapport."

Au printemps de 1604, Champlain fut donc chargé de conduire la petite colonie vers des régions plus méridionales, et M. de Monts, pour mieux assurer son choix, voulut suivre l'expédition en personne. Le temps fut si favorable, qu'au bout d'un mois on était au cap de La Hève. Mais, M. de Monts n'ayant pas eu, comme M. de Chaste, la précaution de faire explorer les lieux à l'avance, la grande moitié de l'été se passa à chercher un lieu qui fût du goût de tout le monde.

Enfin, après avoir parcouru avec l'auteur toutes les côtes d'Acadie, pénétré jusqu'au fond de la baie Française (Fundy), il s'arrêta à une petite île "qu'il jugea d'assiette forte et à proximité d'un terroir qui paraissait très-bon(1)." Mais le manque d'eau douce et les ravages du scorbut le firent bientôt changer de résolution, et transporter ses colons au port Royal, dont il avait déjà, avec l'auteur, remarqué les avantages et les beautés naturelles.

Pendant les trois années qu'il passa à l'Acadie, Champlain donna de nombreuses preuves de l'infatigable activité de son esprit. Dès l'automne de 1604, il avait visité, avec M. de Monts lui-même, la côte des Etchemins, c'est-à-dire, une bonne partie du littoral de la Nouvelle-Angleterre. Le printemps suivant, il continua cette exploration jusqu'au-delà du cap Cod. Mais, dans toute cette étendue de pays, M. de Monts ne trouva rien de

(1) Cette île est située à quelques milles au-dessus de l'embouchure de la rivière Scoudic. On donna le nom de Sainte-Croix tant à l'île qu'à la rivière.



Digitized by Google

préférable au port Royal, où dès lors il résolut de transporter son habitation (1605). L'année suivante, Champlain recommença le même voyage avec M. de Poutrincourt, qui trouvait peut-être M. de Monts trop difficile, et qui voulait du reste pousser les découvertes encore plus loin. Cette fois, nos voyageurs doublèrent le cap de Malbarre, et s'en revinrent sans être guère plus avancés.

L'hiver passé à Port-Royal fut beaucoup moins pénible, grâce aux précautions que l'on prit, et au bon ordre qui régna constamment dans l'habitation. "Nous passâmes, dit Champlain, cet hiver fort joyeusement, et fîmes bonne chère, par le moyen de l'ordre de Bon-Temps que j'y établis, que chacun trouva utile pour la santé, et plus profitable que toutes les médecines dont on eût pu user." Cet ordre consistait à faire passer à tour de rôle par la charge de maître-d'hôtel tous ceux de la table de M. de Poutrincourt; ce qui ne manqua pas de créer une espèce d'émulation, à qui ferait à la compagnie le meilleur traitement.

Malheureusement pour M. de Monts, les affaires n'allaient pas si bien de l'autre côté de l'Océan. Son privilége lui avait suscité un orage auquel il était moralement impossible de résister. Les Bretons et les Basques se répandirent en plaintes amères, prétendant qu'on allait ruiner le commerce et la navigation, amoindrir le revenu des douanes du royaume, et réduire à la mendicité un grand nombre de familles qui n'avaient point d'autre moyen de subsistance. " Le sieur de Monts ne sut si bien faire, que la volonté du roi ne fût détournée par

Digitized by Google

quelques personnages qui étaient en crédit, qui lui avaient promis d'entretenir trois cents hommes au dit pays. Donc, en peu de temps, sa commission fut révoquée, pour le prix de certaine somme qu'un certain personnage eut sans que Sa Majesté en sût rien." Comme compensation de plus de cent mille livres qu'il avait dépensées depuis trois ans, et des peines infinies qu'il s'était données pour fonder un établissement solide et durable en Amérique, "il lui fut accordé six mille livres, à prendre sur les vaisseaux qui iraient trafiquer des pelleteries. C'était, remarque Champlain, lui donner la mer à boire, la dépense devant surmonter la recette. Hé, bon Dieu! qu'est-ce que l'on peut plus entreprendre, si tout se révoque de la façon, sans juger mûrement des affaires, premier que d'en venir là?"

De retour en France en 1607, Champlain alla trouver M. de Monts, lui fit un rapport fidèle de ses voyages et de tout ce qui s'était passé à Port-Royal depuis son départ. Il avait pris un plan de l'habitation de Sainte-Croix, de celle de Port-Royal, et fait en même temps la carte de tous les lieux les plus remarquables qu'il avait visités, tant avec lui qu'avec M. de Poutrincourt : l'île Sainte-Croix, le port Royal, le port aux Mines (Havre-à-l'Avocat), l'entrée de la rivière Saint-Jean et du Kénébec, la baie de Saco, de Gloucester, de Plymouth, de Nauset et de Chatam, sans compter plusieurs havres de la côte d'Acadie, comme La Hève, le port au Mouton et le port Rossignol.

Malgré toutes ses pertes et ses désappointements, M. de Monts ne se découragea point. Il fit part à

Digitized by Google

Champlain des nouveaux desseins qu'il avait formés. Celui-ci, qui avait maintenant une juste idée de la position des lieux et des avantages qu'on pouvait y trouver, lui conseilla cette fois " de s'aller loger dans le grand fleuve Saint-Laurent, où le commerce et trafic pouvaient faire beaucoup mieux qu'en l'Acadie, mal aisée à conserver à cause du nombre infini de ses ports, qui ne se pouvaient garder que par de grandes forces; joint qu'il y a peu de sauvages, et que l'on ne pourrait, de ce côté, pénétrer jusque parmi les nations sédentaires qui sont dans l'intérieur du pays, comme on pourrait faire par le Saint-Laurent."

M. de Monts, reconnaissant la sagesse de cet avis, suivit le parti que lui proposait Champlain. Le privilége exclusif de la traite lui fut accordé de nouveau, quoique pour un an seulement, et, au printemps de 1608, il équipa deux vaisseaux. Pont-Gravé, "député pour les négociations avec les sauvages du pays, prit les devants pour aller à Tadoussac; Champlain, que M. de Monts honora de sa lieutenance, partit après lui avec toutes les choses nécessaires à une habitation."

Champlain arriva à Québec le 3 juillet; "où étant, dit-il, je cherchai lieu propre pour notre habitation; mais je n'en pus trouver de plus commode, ni de mieux situé, que la pointe de Québec (1), ainsi appelé des sauvages, laquelle était remplie de noyers."

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 125 et suivantes, prétend que « Champlain se fût probablement établi à Montréal en 1608, s'il en eût connu alors les avantages. » — Sans doute, Champlain ne pouvait connaître à fond dès cette époque, tous les avantages et la richesse naturelle de Montréal, ou du Grand-Saut,

Digitized by Google

Aussitôt une partie des ouvriers est employée à abattre les arbres pour y faire l'habitation, à scier le bois, à creuser les caves et les fossés; les autres furent envoyés à Tadoussac, pour en rapporter le reste des approvisionnements.

Pendant qu'on jetait ainsi les fondations de la ville de Québec, un malheureux complot faillit étouffer la colonie dès son berceau. Un serrurier normand, nommé Jean Duval, mécontent de la nourriture et dégoûté du travail, forma le projet d'assassiner Champlain, et d'aller ensuite se donner "aux Basques ou Espagnols qui étaient pour lors à Tadoussac." Il réussit à s'assurer le concours de quatre autres, "qui promirent chacun de faire en sorte d'attirer le reste à leur dévotion." Ils en étaient à chercher l'occasion favorable, lorsqu'un des conjurés, Antoine Natel, découvrit toute la trame. On saisit les quatre coupables, Champlain institua une espèce de jury, composé de Pont-Gravé, du capitaine du vaisseau, du chirurgien, du maître, du contre-maître et de quelques autres. Le chef de la conspiration fut exécuté, pour servir d'exemple, et les autres renvoyés en France, pour y subir leur procès. "Depuis qu'ils furent hors, tout le reste se comporta sagement en son devoir."

Pont-Gravé reconduisit les vaisseaux en France,

comme on disait alors. Cependant nous croyons qu'il en savait assez pour se décider sagement sur le choix qu'il avait à faire. « L'air, dit-il entre autres choses dès 1603, y est plus doux et tempéré, et de meilleure terre qu'en lieu que j'eusse vu. » Il est donc évident que, s'il eût cherché avant tout un terroir uni et facile à cultiver, il suffisait de remonter soixante lieues plus haut; mais, comme il fallait tenir compte de bien d'autres difficultés, il jugea que Québec était déjà assez loin de Tadoussac, et présentait d'ailleurs une position unique pour s'y fortifier et s'y maintenir contre un coup de main. Ces raisons seules étaient d'un grand poids, et Champlain en avait peut-être encore bien d'autres que nous ne pouvons qu'entrevoir, ou même que nous ne connaissons pas.

Digitized by Google

et Champlain demeura avec vingt-sept ou vingt-huit personnes pour continuer les travaux commencés.

" Le site que choisit Champlain, dit M. l'abbé Ferland, convenait admirablement à son dessein de créer et d'organiser une France Nouvelle dans l'Amérique. Placé à cent trente lieues de l'embouchure du Saint-Laurent, Québec possède un havre magnifique, qui peut contenir les flottes les plus nombreuses, et où les plus gros vaisseaux peuvent arriver facilement de la mer. A ses pieds coule le grand fleuve, qui fournit une large voie pour pénétrer jusqu'au centre de l'Amérique Septentrionale. Sur ce point, le Saint-Laurent se rétrécit considérablement, n'ayant au plus qu'un mille de largeur; de sorte que les canons de la ville et de la citadelle peuvent foudroyer les vaisseaux qui tenteraient de franchir le passage. Québec est donc la clef de la vallée du grand fleuve, dont le cours est de près de huit cents lieues; il est la sentinelle avancée de l'immense empire français que rêva Louis XIV, et qui devait se prolonger depuis le détroit de Belle-Isle jusques au golfe du Mexique."

Québec avait encore une autre épreuve à subir. Le scorbut et la dissenterie lui enlevèrent, pendant l'hiver, les trois quarts de ses premiers fondateurs. Quand les vaisseaux revinrent au printemps, vingt personnes avaient succombé à cette cruelle maladie.

Le 7 juin 1609, Champlain, laissant pour commander à sa place le sieur Desmarais, alla rejoindre Pont-Gravé à Tadoussac.

Ce n'était pas tout d'avoir fondé, à plus de cent

Digitized by Google

lieues dans le fleuve, une frêle habitation qu'un souffle pouvait anéantir; il fallait étudier le pays, lier de nouvelles connaissances avec les tribus environnantes, sans l'amitié ou le concours desquelles tout essai d'établissement était absurde et impossible. C'est pourquoi, dès l'arrivée des vaisseaux, Champlain ne voulut rien entreprendre sans avoir l'avis de Pont-Gravé, dont il connaissait mieux que personne la longue expérience. Il fut résolu qu'il suivrait, avec une chaloupe de vingt hommes, les Montagnais et les nations alliées jusqu'au pays des Iroquois, tant pour les assister contre ces ennemis irréconciliables, que pour continuer les découvertes commencées.

Les Montagnais ne manquèrent pas de représenter à Champlain, qu'on leur avait promis solennellement (dès 1603) du secours contre les Iroquois. En 1608, il en avait été empêché par les travaux qu'il fallait surveiller; mais, cette année, les Algonquins et les Hurons se joignirent aux Montagnais pour lui rappeler que Pont-Gravé et lui leur avaient témoigné, il n'y avait pas encore dix lunes, le désir de les assister dans une guerre regardée comme indispensable. C'était en effet le moment ou de se concilier ces nombreuses et puissantes tribus, ou de se les aliéner peut-être pour toujours. Champlain les suivit donc avec ses quelques français(1). La pe-

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada* suppose à Champlain, dans cette expédition et les suivantes, des motifs qu'on ne prêterait pas même à un marchand honnête. « On ne sera pas étonné, dit-il, que l'intérêt des marchands l'ait déterminé à « s'armer contre ces barbares, si l'on considère ce qu'il raconte lui-même à l'occasion « du vaisseau rochelois... qui se perdit, et *qui n'aurait pu être pris*, dit Champlain, « *qu'avec la perte de nombre d'hommes*. Si, pour quelques pelleteries, on était résolu « de verser le sang français, il n'est pas étonnant que, dans l'espérance de s'assurer le

Digitized by Google

tite armée remonta la rivière des Iroquois (ou de Sorel), et s'avança avec précaution jusqu'à une assez grande distance dans le lac qui depuis a toujours porté le nom de Champlain.

Le soir du 29 juillet, sur les dix heures, on rencontra l'ennemi. Les Iroquois mirent à terre, et se barricadèrent de leur mieux ; les alliés rangèrent leurs canots attachés les uns contre les autres, et gardèrent l'eau, à portée d'une flèche, jusqu'au lendemain matin. "La nuit se passa en danses et chansons, avec une infinité d'injures de part et d'autre." Le jour venu, on prit terre, en cachant toujours soigneusement les français, pour ménager une surprise. Les Iroquois, au nombre de deux cents hommes forts et robustes, s'avancèrent avec assurance, au petit pas, trois des principaux chefs à leur tête. Les alliés, de leur côté, marchaient pareillement en bon ordre ; ils comptaient avant tout sur l'effet foudroyant des armes à feu, dont les Iroquois n'avaient encore aucune idée. Champlain "leur promit de faire ce qui serait en sa puissance, et de

« commerce de cette sorte de marchandise, Champlain n'ait pas craint de répandre le « sang des sauvages. » Puis, au lieu de résumer impartialement ces deux expéditions, il n'en cite isolément que juste deux passages, qui, séparés du contexte, sont de nature à laisser croire au lecteur, que Champlain était allé à la guerre autant pour le plaisir cruel de répandre le sang, que pour remplir un devoir envers les nations alliées. — Nous avons relevé en son lieu (Édit. 1632, première partie, p. 239) l'injuste appréciation que cet auteur fait du passage dont il s'appuie. Qu'il nous suffise ici de faire une comparaison qui, suivant nous, ne manque pas de justesse. Le commandant de la *Canadienne* est chargé de croiser dans le golfe tout l'été pour y protéger nos pêcheries ; s'il attaque un vaisseau pris en flagrant délit, ou méprisant son droit et son autorité, dira-t-on qu'il est prêt à verser le sang américain pour l'appât de quelques morues ? Il est une chose, au reste, qu'on ne devrait pas oublier, quand il s'agit des premières tentatives d'établissement en Amérique : c'est que le commerce de la pêche et de la traite des pelleteries était alors le seul moyen de soutenir de pareilles entreprises. La France, à cette époque, ne s'occupait guère plus du Canada, que le Canada lui-même ne se préoccupe aujourd'hui de fonder une colonie à la baie d'Hudson ; et, si l'on accorda des commissions à M. Chauvin, à M. de Chaste, à M. de Monts, c'est uniquement parce qu'ils le demandèrent.

Digitized by Google

leur montrer, dans le combat, tout son courage et sa bonne volonté; qu'indubitablement ils les déferaient tous."

Quand les deux armées furent à la portée du trait, l'armée alliée ouvrit ses rangs. Champlain s'avança jusqu'à trente pas des ennemis, qui demeurèrent interdits à la vue d'un guerrier si étrange pour eux. Mais leur surprise fut au comble, quand, du premier coup d'arquebuse, ils virent tomber deux de leurs chefs, avec un autre de leurs compagnons grièvement blessé. Champlain n'avait pas encore rechargé, qu'un des français caché dans le bord du bois, tira un second coup, et les jeta dans une telle épouvante, qu'ils prirent la fuite en désordre. Les alliés firent dix à douze prisonniers, et n'eurent que quinze ou seize des leurs de blessés.

M. de Monts avait écrit à Champlain toutes les difficultés que lui suscitaient les marchands bretons, basques, rochelois et normands; l'habitation, du reste, lui demeurait, par convention faite avec ses associés. Champlain crut donc à propos de repasser en France, et laissa à Québec, de l'avis de Pont-Gravé, "un honnête homme appelé le capitaine Pierre Chavin, de Dieppe, pour commander en sa place."

La commission de M. de Monts venait d'être une seconde fois révoquée. Cependant, il ne se rebuta pas encore; le rapport que lui fit Champlain de ses nouvelles découvertes, et des heureuses dispositions des sauvages, l'engagea à ne point renoncer à un si noble dessein. "Il se délibéra d'aller à Rouen trouver ses associés, les sieurs Collier et



Digitized by Google

Legendre, pour aviser à ce qu'ils avaient à faire l'année suivante. Ils résolurent de continuer l'habitation, et parachever de découvrir dans le grand fleuve Saint-Laurent, suivant les promesses des Ochatéguins [ou Hurons], à la charge qu'on les assisterait en leurs guerres, comme on leur avait promis."

M. de Monts s'en retourna à Paris avec Champlain, et essaya d'obtenir privilége au moins pour les "nouvelles découvertes que l'on venait de faire, où personne auparavant n'avait encore traité; ce qu'il ne put gagner, quoique les demandes et propositions fussent justes et raisonnables. Il ne laissa pas pourtant de poursuivre son dessein, pour le désir qu'il avait que toutes choses réussissent au bien et honneur de la France."

Avant de repartir pour le Canada, Champlain voulut savoir de M. de Monts s'il n'était point d'avis qu'il hivernât à Québec; celui-ci remit le tout à sa discrétion.

Il s'embarqua à Honfleur dès le 7 de mars 1610, "avec quelque nombre d'artisans." Les Montagnais l'attendaient à Tadoussac, impatients de savoir s'il les accompagnerait dans une nouvelle campagne contre les Iroquois. Il les assura qu'on était toujours dans la disposition de leur prêter main-forte, pourvu que de leur côté ils tinssent la parole qu'ils lui avaient donnée, "de le mener découvrir les Trois-Rivières, jusqu'à une grande mer dont ils lui avaient parlé, pour revenir par le Saguenay à Tadoussac." Ils répondirent qu'ils avaient encore cette volonté; mais que ce voyage ne pou-

Digitized by Google

vait se faire que l'année suivante. Ce retard contrariait Champlain. " Toutefois, dit-il, j'avais deux cordes à mon arc, les Algonquins et les Ochatéguins m'ayant aussi promis de me faire voir leur pays, le grand lac, quelques mines de cuivre et autres choses, si je consentais à les aider dans leurs guerres."

Il monta donc aux Trois-Rivières, où étaient déjà rendus les Montagnais. Un parti d'Algonquins devait venir les rejoindre à la rivière des Iroquois.

Cette fois, on trouva les ennemis fortifiés, et entourés d'une barricade " faite de puissants arbres arrangés les uns sur les autres en rond." La résistance fut longue et vigoureuse. Champlain, dès le commencement du combat, fut blessé d'un coup de flèche, qui lui fendit le bout de l'oreille, et pénétra dans le cou; ce qui ne l'empêcha pas cependant " de faire le devoir." Enfin nos guerriers, encouragés par un renfort que leur amena le brave Des Prairies, parvinrent à rompre la barricade; tout fut tué, ou noyé dans la rivière, à la réserve de quinze, qui furent faits prisonniers (1).

Les Algonquins consentirent à emmener avec eux un jeune français, à condition que Champlain accepterait en échange un jeune sauvage, nommé Savignon, pour lui faire voir la France.

Après avoir fait achever la palissade de l'habitation, Champlain, qui avait appris la nouvelle des troubles arrivés à Brouage, et de la mort du roi

(1) Qui croirait qu'un auteur s'est bien donné la peine de faire toute une dissertation pour prouver, ou du moins pour faire semblant de prouver, « comment on peut justifier Champlain du meurtre des Iroquois », dans ces deux premières expéditions? — Voir *Hist. de la Colonie française en Canada*, tome I, p. 138 et suiv.

Digitized by Google

(Henri IV), se décida à repasser la mer encore cette année. Du Parc, qui avait déjà hiverné avec le capitaine Pierre Chavin, demeura commandant de la place. Toute sa garnison se composait de seize hommes.

Dans les derniers jours de l'année 1610, Champlain, engagé depuis plus de dix ans dans de longs voyages ou des expéditions aventureuses, conclut une alliance qui semble avoir été ménagée par le concours de M. de Monts. "Le 27 décembre, il signa à Paris son contrat de mariage avec demoiselle Hélène Boullé, fille de Nicolas Boullé, secrétaire de la chambre du roi, et de dame Marguerite Alix. A cet acte assistèrent, comme témoins, le sieur de Monts, qui portait encore le titre de lieutenant-général du roi, et plusieurs membres de sa compagnie qui avaient contribué à la fondation de Québec. Le mariage se fit probablement vers le commencement de l'année 1611. Hélène Boullé n'avait encore que douze ans, et elle avait été élevée dans le calvinisme; tandis que Champlain était parvenu à un âge mûr, et se faisait gloire d'être catholique sincère; cette union fut cependant heureuse. Il instruisit lui-même la jeune personne, et eut le bonheur de la convertir à la foi catholique, à laquelle elle demeura toujours fermement attachée pendant le reste de sa vie. A cause de son extrême jeunesse, elle demeura à Paris auprès de ses parents, et ce ne fut que dix ans plus tard qu'elle suivit son mari au Canada" (1).

(1) Ferland, cours d'Hist. du Canada. — Voir Pièces justificatives, n. xxxi, et Chroniques de l'Ordre des Ursulines, Vie de madame de Champlain.

Digitized by Google

Dès le premier mars 1611, Champlain et Pont-Gravé repartirent pour le Canada. La traversée fut longue et périlleuse. En approchant du Grand-Banc, le vaisseau se trouva enveloppé de brumes épaisses, au milieu d'énormes banquises de glaces. Nos voyageurs furent ainsi entre la mort et la vie pendant plus de deux mois, et n'arrivèrent à Tadoussac que le 13 de mai.

A Québec, Du Parc et ses compagnons avaient passé un fort bon hiver, sans maladie, ni accident.

Champlain se rendit immédiatement au Grand-Saut, où il arriva le 28, ramenant avec lui Savignon. Les Algonquins devaient y être rendus dès le 20, mais n'arrivèrent que le 13 de juin.

Les traiteurs, qui, l'année précédente, étaient montés au-devant des sauvages, jusqu'au cap de la Victoire (1), se rendirent cette année (1611) jusqu'au Grand-Saut. Une des raisons qui les fit aller si loin, fut sans doute d'épargner à ceux qui descendaient à la traite les dangers d'un long voyage et les attaques des Iroquois; mais la rivalité des marchands était surtout ce qui les faisait courir à la rencontre de ces barbares, pour enlever plus tôt leurs riches pelleteries.

En attendant l'arrivée des sauvages, Champlain s'occupa à faire une exploration plus complète des environs du Grand-Saut, "afin de trouver un lieu convenable pour la situation d'une habitation, et d'y préparer une place pour y bâtir (2). Je considérai,

(1) Ainsi a-t-on désigné longtemps l'une des pointes voisines de Sorel du côté de l'ouest, et, par extension, les environs de Sorel. C'était apparemment en mémoire de la victoire de 1610, remportée à une petite distance de l'entrée de la rivière.

(2) Édit. 1613, p. 242.

Digitized by Google

dit-il, fort particulièrement le pays; mais en tout ce que je vis, je ne trouvai point de lieu plus propre, qu'un petit endroit qui est jusques où les barques et chaloupes peuvent monter aisément, néanmoins avec un grand vent, ou à la cirque, à cause du grand courant d'eau; car, plus haut que le dit lieu (qu'avons nommé la Place-Royale), y a quantité de petits rochers, et basses qui sont fort dangereuses... Ayant donc reconnu fort particulièrement et trouvé ce lieu un des plus beaux qui fût en cette rivière, je fis aussitôt couper et défricher le bois de la dite Place-Royale, pour la rendre unie et prête à y bâtir."

Sans paraître regretter sa fondation première, Champlain prévoyait le moment où il deviendrait nécessaire d'établir de nouvelles habitations; et, en désignant d'avance l'emplacement de la florissante ville de Montréal, il ne montra pas moins de sagesse et de hauteur de vue que dans son premier choix. Malheureusement, l'état de dénuement dans lequel on le laissa pendant plus de vingt ans, ne lui permit pas de réaliser toute la grandeur de ses projets.

L'affection et la confiance que lui témoignèrent, cette année, tous les sauvages qui vinrent à la traite, est une preuve frappante que la conduite qu'il avait tenue, était en effet le vrai moyen de s'attacher ces nations, et par suite de les amener insensiblement à la connaissance de l'évangile, et à la lumière de la civilisation.

Aussitôt arrivé en France, Champlain se hâta d'aller trouver M de Monts, pour lui faire con-

Digitized by Google

naître les belles espérances qu'on pouvait se promettre des Algonquins et des Hurons, pourvu qu'on leur prêtât du secours dans leurs guerres, comme il leur avait été promis. Mais les associés, fatigués des dépenses, ne voulurent plus continuer l'association, parce que, sans privilége, le commerce devenait ruineux. "M. de Monts convint alors avec eux de ce qui restait en l'habitation de Québec, moyennant une somme de deniers qu'il leur donna pour la part qu'ils y avaient, et envoya quelques hommes pour la conservation de la place, en attendant qu'il pût obtenir une commission. Mais des affaires de conséquence lui firent abandonner sa poursuite," et il remit la chose entre les mains de Champlain.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les vaisseaux de la Nouvelle-France (1612). Ils rapportèrent que les sauvages, cette année, étaient descendus au saut Saint-Louis au nombre de plus de deux cents, avec l'espérance d'y rencontrer l'auteur; qu'ils avaient paru fort contrariés de ne pas l'y voir, après les espérances qu'il leur avait données. On les avait assurés qu'il tiendrait sa promesse, et reviendrait l'année suivante; ce qu'il fit en effet. Mais certains traiteurs, poussés par la jalousie et l'esprit de lucre, ne manquèrent pas de profiter de cette circonstance, pour faire courir de faux bruits, et allèrent jusqu'à assurer à ces peuples que Champlain était mort, et qu'ils ne devaient plus compter sur son retour.

Champlain, cependant, travaillait activement à remédier à tous ces désordres. Il jugea que le plus

Digitized by Google

sûr moyen de faire réussir une entreprise qui intéressait l'honneur de la religion et de la France, était de mettre la nouvelle colonie sous la protection de quelque personnage d'influence, et s'adressa au comte de Soissons, "prince pieux et affectionné en toutes saintes entreprises, lui remontrant l'importance de l'affaire, les moyens de la régler, et la ruine totale dont elle était menacée au grand déshonneur du nom français, si Dieu ne suscitait quelqu'un qui la voulût relever. Le comte promit, sous le bon plaisir du roi, d'en prendre la protection."

Champlain présenta, en conséquence, une requête au roi et à son conseil; et obtint que le comte de Soissons serait nommé gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France. Celui-ci reçut ses lettres de commission en date du 8 octobre 1612 (1), et, le 15 du même mois, l'auteur était nommé son lieutenant. Malheureusement, le comte de Soissons mourut quelques jours après, et le prince de Condé, qui lui succéda, était trop impliqué dans les troubles politiques, pour être bien utile à l'avancement de la colonie.

De nouvelles difficultés, suscitées "par quelques brouillons, qui n'avaient cependant aucun intérêt en l'affaire," retardèrent tellement la publication du privilége et des règlements de la nouvelle association, qu'il fut impossible à Champlain de rien faire encore cette année (1613) pour l'habitation de Québec, "dans laquelle il désirait mettre des

(1) Moreau de Saint-Méry, Lettres du duc d'Anville. (Voir Édit. 1613, p. 285, note 1.)

Digitized by Google

ouvriers pour la réparer et l'augmenter." De sorte, qu'il fallut, pour le moment, se contenter de passeports, que le prince donna pour quatre vaisseaux prêts à faire voile, lesquels s'engageaient à fournir chacun quatre hommes pour la continuation des découvertes.

Le voyage de 1613 fut pour l'auteur une déception, quoiqu'il n'ait pas été un des moins utiles. Champlain eut un moment l'espoir de trouver enfin le fameux passage du Nord-Ouest tant cherché par tous les navigateurs.

Un de ceux qui étaient retournés du Canada en 1612, nommé Nicolas de Vignau, lui assura que le lac où l'Outaouais prenait sa source, se déchargeait dans la mer du Nord, sur le rivage de laquelle il disait avoir vu de ses propres yeux les débris d'un vaisseau et les chevelures de quatre-vingts anglais qui formaient l'équipage. Ce récit paraissait d'autant plus vraisemblable, que les Anglais avaient tout récemment poussé leurs courses aventureuses jusque dans les profondeurs de la baie d'Hudson. Le chancelier de Sillery, le maréchal de Brissac, le président Jeannin et autres personnes graves, furent d'avis que Champlain ne devait pas négliger de voir la chose en personne.

Il partit donc de l'île Sainte-Hélène le 27 de mai 1613 avec quatre français et un sauvage, et remonta l'Outaouais jusqu'à la résidence de Tessouat, chef des Algonquins de l'Isle, c'est-à-dire jusqu'à l'île des Allumettes. Tessouat, qui avait déjà fait la connaissance de l'auteur les années précédentes, reçut cette visite inattendue et inespérée



Digitized by Google

avec toutes les marques de la plus vive satisfaction. Il prépara un grand festin, pour souhaiter la bienvenue à ces hôtes extraordinaires. Tous les principaux chefs devaient s'y trouver, et là Champlain leur ferait connaître ses intentions et le but de son voyage.

Le repas fini, il fallut, suivant la coutume, fumer le calumet pendant une demi-heure; après quoi, Champlain leur exposa, qu'il était venu d'abord pour les visiter et lier avec eux une amitiée encore plus durable, mais aussi pour leur demander ce qu'ils lui avaient déjà promis, c'est-à-dire, de lui faciliter le voyage de la mer du Nord, que de Vignau prétendait avoir vue l'année précédente.

De Vignau, qui n'avait jamais été plus loin que la cabane de Tessouat, ne pouvait plus échapper à une conviction des plus humiliantes et des plus terribles. Tessouat et les autres capitaines, indignés d'une si impudente imposture, s'écrièrent "qu'il le fallait faire mourir, ou qu'il dît celui avec lequel il y avait été, et qu'il déclarât les lacs, rivières et chemins par lesquels il avait passé." De Vignau n'avait garde d'accepter un pareil défi; il avait toujours compté que les difficultés incroyables d'un pareil voyage effraieraient Champlain, où qu'enfin quelque obstacle insurmontable finirait par lasser son courage, et qu'ainsi, après avoir fait sans dépense le voyage du Canada, il n'en toucherait pas moins la récompense promise à sa prétendue découverte.

"Après avoir songé à lui," il se jeta à genoux

Digitized by Google

aux pieds de Champlain, et demanda son pardon. "Ainsi transporté de colère, dit l'auteur, je le fis retirer, ne le pouvant plus endurer devant moi." Les Algonquins voulaient absolument en faire bonne justice, et, si Champlain ne leur eût défendu de lui faire aucun mal, ils l'eussent infailliblement mis en pièces.

Cette expédition, quoique manquée dans son objet principal, eut néanmoins un excellent résultat. Tous ces peuples, l'année précédente, avaient été si mécontents des traiteurs, qu'ils avaient pris la résolution de ne plus descendre; et il fallut tout l'ascendant que Champlain avait sur eux pour les ramener à de meilleures dispositions.

De retour en France, Champlain s'occupa de mener à bonne fin les négociations qui n'avaient pu se terminer avant le départ des vaisseaux, et réussit enfin à former une puissante compagnie, qui devait se composer des marchands de Saint-Malo, de Rouen et de la Rochelle; mais les Rochelois furent si longtemps à accepter les conditions, qu'on les laissa de côté; les Normands et les Bretons "prirent l'affaire moitié par moitié."

A peine cette société des marchands était-elle formée, que quelques malouins incommodes, fâchés de ne s'être pas présentés à temps, et ne pouvant contester les droits de la compagnie, eurent l'adresse de faire insérer "au cahier général des états" un article demandant que la traite fût libre pour toute la province. Champlain, voyant encore sur le point d'échouer un projet qui semblait promettre un meilleur avenir à sa chère colonie, alla trouver

Digitized by Google

le prince de Condé, et lui représenta l'intérêt qu'il avait à ne point laisser annuler un privilége aussi nécessaire. Il plaida si bien la cause, que la société fut maintenue dans ses droits.

Non content d'assurer le progrès matériel de la Nouvelle-France, Champlain s'occupait en même temps à lui procurer un bien encore plus précieux que tous les avantages temporels. Le spectacle de tant de peuples sans foi, ni loi, sans dieu et sans religion, comme il avait pu le constater dans tous ses voyages, avaient excité dans son âme une immense compassion pour ces pauvres et malheureux infidèles. "Je jugeai à part moi, dit-il, que ce serait faire une grande faute, si je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la connaissance de Dieu." Ce qui l'avait empêché jusque-là d'exécuter ce saint projet, "c'est qu'il fallait faire une dépense qui eût excédé ses moyens"; et il comprenait mieux que personne la difficulté de pourvoir aux frais et à l'entretien d'une mission, surtout avec une compagnie dont plusieurs des membres étaient calvinistes.

Ayant eu occasion de s'en ouvrir à plusieurs, et entre autres au sieur Houel, celui-ci lui suggéra de s'adressa aux Récollets, lui promettant son appui et toute l'influence qu'il pouvait avoir auprès du provincial, le P. du Verger. Afin de faciliter cette bonne œuvre, Champlain alla lui-même trouver les cardinaux et les évêques qui s'étaient rendus à Paris pour la tenue des états généraux, et réussit à recueillir une somme de près de quinze cents livres pour l'achat des choses les plus nécessaires.

Digitized by Google

Toute l'année 1614 fut ainsi employée à consolider les règlements de la compagnie des marchands, et à préparer les voies aux missionnaires. Enfin, au printemps de 1615, Champlain repartit de France avec quatre religieux récollets : le P. Denis Jamay, commissaire, le P. Jean Dolbeau, le P. Joseph le Caron et un frère, nommé Pacifique du Plessis. Ils arrivèrent à Tadoussac le 25 de mai.

Aussitôt que les barques furent prêtes, Champlain se rendit à Québec, où, de concert avec le P. Dolbeau, il détermina l'emplacement de la première église du pays, et du logement des Pères qui devaient la desservir.

L'habitation occupait tout le milieu de la pointe de Québec, c'est-à-dire, le terrain renfermé entre la Place et les rues Notre-Dame, Sous-le-Fort et Saint-Pierre. Impossible de loger une chapelle dans l'enceinte; elle contenait déjà le magasin, trois corps de logis et quelques petites dépendances, et la plus petite bâtisse eût complètement absorbé tout l'espace qui servait de cour intérieure. Du côté du fleuve, il ne restait guères que la largeur de la rue Saint-Pierre; en arrière il fallait laisser un passage. Enfin du côté du Saut-au-Matelot, il n'y avait qu'une petite lisière de terre qui venait mourir au pied de la côte actuelle de la basse ville; une chapelle, placée de ce côté eût obstrué les défenses de la place, sans compter qu'elle eût été sérieusement exposée à nos trop fréquentes tempêtes de nord-est. Il n'y avait donc qu'un seul endroit convenable ; l'anse du Cul-de-Sac, dans le voisinage du jardin de Champlain,

Digitized by Google

offrait un assez joli fonds, retiré et solitaire, comme il convient à la maison de Dieu.

Moins d'un mois après, le 25 de juin 1615, le P. Dolbeau y disait la première messe, et les offices continuèrent à s'y célébrer régulièrement tous les dimanches.

Cette année enfin, après tant de retards et de désappointements, Champlain put réaliser et compléter ce qu'il n'avait pour ainsi dire qu'ébauché en 1613, l'exploration des pays de l'ouest, et un commencement de colonie chez les Hurons.

Toutes ces entreprises, cependant, ne pouvaient être menées à bonne fin, que par le moyen et le concours des nations indigènes. Cette année, plus que jamais, les sauvages descendus à la traite, représentèrent vivement à Champlain, que, si on ne leur prêtait un secours efficace, il devenait de plus en plus impossible de quitter leur pays, pour venir de si loin s'exposer aux embûches que leur tendaient continuellement les Iroquois.

"Sur quoi, dit l'auteur, le sieur du Pont et moi avisâmes qu'il était très-nécessaire de les assister, tant pour les obliger davantage à nous aimer, que pour moyenner la facilité de mes entreprises et découvertures, qui ne se pouvaient faire en apparence que par leur moyen, et aussi que cela leur serait comme un acheminement et préparation pour venir au christianisme(1).

(1) L'auteur de l'*Hist. de la Colonie française en Canada* a bien soin de tronquer ce texte, et d'en retrancher ce qui non-seulement justifie Champlain, mais encore est tout à sa louange. On conçoit qu'avec de pareils moyens, il est facile de tirer des conclusions comme celle-ci : « Cette campagne avait été entreprise pour un motif d'intérêt particulier, et elle tourna au grand désavantage de la religion et à celui de la France » (t. I, p. 141); et cela, suivant le même auteur, parce que « les Français étaient alliés

Digitized by Google

Le chemin à suivre pour éviter les embûches des Iroquois, était excessivement long et pénible. Il fallait remonter l'Outaouais avec ses rapides, passer par le lac Nipissing, pour prendre ensuite le cours de la rivière des Français. Le pays des Hurons était, comme on sait, situé au fond de la baie Georgienne, à l'ouest du lac Simcoe.

Champlain rejoignit au pays des Hurons les quelques français qui étaient partis un peu auparavant avec le P. le Caron. Pendant les longs préparatifs de l'expédition projetée contre les Iroquois, il parcourut toutes les bourgades huronnes, observant attentivement les beautés du pays et les mœurs et coutumes des habitants.

L'armée partit de Cahiagué le premier de septembre, et prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté. Quand on eut traversé le lac des Entouoronon (le lac Ontario), on cacha soigneusement les canots. Après avoir fait, à travers le pays des Iroquois, environ une trentaine de lieues, les alliés arrivèrent enfin devant le fort des ennemis.

Un corps de cinq cents guerriers carantouanais qui devait venir faire diversion par un autre côté, n'arriva que plusieurs jours après le temps convenu. L'attaque eut lieu cependant; mais les sauvages se ruèrent sur le fort sans aucun ordre, et Champlain ne put jamais réussir à se faire entendre dans la chaleur du combat; ce premier assaut fut inutile.

attaquer les Iroquois avec des armes à feu, incendier leur village» (jusqu'alors aucun village iroquois n'avait été incendié), « et répandre le sang des Iroquois, sans que ceux-ci leur eussent jamais fait aucun mal ni donné quelque juste sujet de plainte. » L'injustice de cette remarque est trop palpable, pour qu'il soit nécessaire de la réfuter.

Digitized by Google

Le soir, dans un conseil, Champlain proposa de construire, pour le lendemain, un cavalier, du haut duquel les arquebusiers français auraient plus d'avantage à tirer, et une espèce de mantelet pour protéger les assaillants contre les flèches et les pierres lancées de dessus les palissades.

Quelques-uns voulaient qu'on attendît le renfort des Carantouanais; mais l'auteur, voyant que l'armée alliée était assez forte pour emporter la place, craignant d'ailleurs qu'un retard ne donnât aux ennemis le temps de se fortifier davantage, fut d'avis qu'on livrât de suite un second assaut.

L'indiscipline des sauvages fit tout manquer; il fallut songer à la retraite. Champlain avait reçu deux blessures à la jambe et au genou.

Quand les alliés furent de retour au lac Ontario, Champlain demanda qu'on le reconduisît à Québec. Mais les Hurons, qui avaient intérêt à le garder avec eux, firent en sorte qu'il n'y eût point de canot disponible; et il dut se résigner à passer l'hiver en leur pays.

L'armée fut de retour à Cahiagué dans les derniers jours de décembre. Champlain, après s'être reposé quelques jours chez son hôte Darontal (ou Atironta), se rendit à Carhagouha pour y revoir le P. le Caron. Ils partirent tous deux ensemble le 15 février, et allèrent visiter la nation du Petun (les Tionnontatés), qui demeuraient plus au sud-ouest. De là, ils poussèrent jusqu'au pays des Andatahouat ou Cheveux-Relevés, et, si on ne les en eût détournés, ils voulaient se rendre jusqu'à la nation Neutre (les Attiouandaronk).

Digitized by Google

Enfin, le printemps venu, Champlain, se fit reconduire à Québec, où l'on était fort inquiet sur son sort. Avant le départ des vaisseaux, il fit agrandir l'habitation de plus d'un tiers, et en augmenta les fortifications. "Nous fîmes, dit-il, le tout bien bâtir de chaux et sable, y en ayant trouvé de très-bonne en un lieu proche de la dite habitation." (1)

Le prince de Condé venait d'être arrêté, le premier de Septembre 1616. Champlain se douta bien que les ennemis de la société profiteraient de sa détention, pour exciter de nouveaux troubles et faire annuler la commission. Il ne cessait de remontrer aux marchands, que, si l'on ne prenait les moyens d'augmenter et de fortifier Québec, la traite finirait par leur être enlevée de force. Les associés objectaient, que les dépenses annuelles étaient énormes, et que, dans un moment de trouble comme on était alors en France, la compagnie, d'une année à l'autre, pouvait avoir le même sort que celle de M. de Monts, et qu'ils en seraient pour leurs frais. Champlain leur représenta que les circonstances étaient bien changées : M. de Monts n'était qu'un simple "gentilhomme, qui n'avait pas assez d'autorité pour se maintenir en cour contre l'envie, dans le conseil de Sa Majesté; mais que maintenant ils avaient pour protecteur et vice-roi du pays un prince qui les pouvait protéger envers et contre tous sous le bon plaisir du roi."

(1) Il est probable que le fourneau dont on se servit pour cuire la chaux à cette époque, est le même que celui dont fait mention un acte de concession du 20 septembre 1649 (Acte de conc. à Dame Gagner). Ce fourneau parait avoir été situé entre l'ancien cimetière et le terrain actuel de la Chambre d'Assemblée.



Digitized by Google

Deux années se passèrent, sans qu'il se fît beaucoup de progrès.

En 1617 et en 1618, Champlain revint au Canada. Mais le manque de secours laissait toujours l'habitation dans le même état de langueur.

A force de persévérance, il obtint enfin, pour l'année 1619, quelques munitions de guerre, et des provisions de bouche; la compagnie s'engageait à envoyer quatre-vingts personnes, "y compris le chef, trois pères récollets, commis, officiers, ouvriers et laboureurs."

L'année 1619 s'écoula, et, de toutes ces promesses de secours et d'hommes, aucune ne fut tenue. Cependant, on se plaignait partout de la compagnie, qui, jouissant d'un privilége fort avantageux, ne remplissait point ses engagements envers la colonie. D'une autre part, la concorde était loin de régner parmi les associés. Les huguenots avaient à cœur de ne pas voir la religion catholique s'enraciner dans le Canada; tandis que les catholiques se réjouissaient des efforts qu'on faisait pour l'y établir. De là naissaient des divisions et des procès; chaque parti se défiait de l'autre, et entretenait son commis particulier, chargé d'examiner tout ce qui se passait à Tadoussac et à Québec (1).

Franc, loyal et honnête, Champlain ne leur ménageait aucun reproche, au sujet de leur conduite. Aussi voulurent-ils se délivrer d'un censeur incommode, en l'obligeant à s'occuper de découvertes, pendant que Pont-Gravé resterait à Québec, revêtu du commandement, et chargé de la traite. Ils espé-

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

Digitized by Google

raient que ce dernier serait plus souple et plus traitable. Champlain leur répondit que, comme lieutenant-général du vice-roi, il avait l'autorité sur tous les hommes de l'habitation ; qu'il l'exerçait partout, excepté dans leur magasin, où était placé leur premier commis ; que le sieur de Pont-Gravé était son ami, qu'il le respectait comme son père, à cause de son âge, mais qu'il ne lui cèderait jamais aucun de ses droits (1) ; "qu'il n'entendait faire le voyage qu'avec la même autorité qu'il avait eue auparavant; autrement, qu'il protestait tous dépens, dommages et intérêts contre eux, à cause de son retardement."

La-dessus, il leur présenta une lettre dans laquelle le roi insistait sur l'exécution de ce qu'ils avaient promis, et leur marquait sa volonté expresse que la compagnie fournît à Champlain ce qui lui serait nécessaire, tant pour l'habitation, que pour les découvertes.

Les marchands s'obstinèrent, et Champlain, qui s'était préparé à passer au Canada avec sa famille, se vit contraint de retourner à Paris, après avoir fait sa protestation. "Nous voilà à chicaner," dit-il; et, avec son activité et son énergie ordinaires, il se rend à Tours, pour y suivre l'affaire devant le conseil. "Après avoir bien débattu, ajoute-t-il, j'obtiens un arrêt de messieurs du conseil, par lequel il était dit que je commanderais tant à Québec, qu'autres lieux de la Nouvelle-France, et défenses aux associés de me troubler ni empêcher en la

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

Digitized by Google

fonction de ma charge; lequel arrêt je leur fais signifier en pleine bourse de Rouen."

Le prince de Condé ne pouvait guère s'occuper de la Nouvelle-France; il céda facilement tous ses titres au duc de Montmorency. Champlain, qui avait contribué à cette transaction (1), fut nommé son lieutenant, et se disposa à partir avec sa famille (1620). La compagnie, voyant ce changement d'un mauvais œil, suscita encore de nouvelles tracasseries au sujet des pouvoirs qu'il devait exercer. Mais il n'eut qu'un mot à écrire au nouveau vice-roi; les associés reçurent un ordre formel et absolu du roi, de se désister de leurs poursuites.

Champlain partit enfin vers le 8 de mai, et arriva au moulin Baudé, après une traverse de deux mois. Son beau-frère, Eustache Boullé, fut agréablement surpris et étonné de voir que sa sœur avait eu le courage de braver les fureurs de l'Océan, pour venir se fixer dans un pays encore sauvage et dénué de tout.

Le 11 juillet, Champlain partit de Tadoussac pour monter à Québec, où, en arrivant, il "se rendit à la chapelle, pour y rendre grâces à Dieu de l'avoir préservé, lui et sa famille, de tous les dangers d'un si long et si pénible voyage." Le lendemain, après la messe, un des Pères fit une exhortation de circonstance, et, au sortir de la chapelle, on lut publiquement les lettres de commission royale, et celles du vice-roi. "Chacun cria : *Vive le roi;* le canon fut tiré en signe d'allégresse, "et ainsi, dit Champlain, je pris possession de l'habita-

(1) Édit. 1632, première partie, p. 327.

Digitized by Google

tion et du pays au nom de mon dit seigneur le vice-roi."

Champlain trouva de quoi exercer son zèle. "Je trouvai, dit-il, cette pauvre habitation si désolée et ruinée, qu'elle me faisait pitié. Il y pleuvait de toutes parts; l'air entrait par toutes les jointures du plancher; le magasin s'en allait tomber, la cour si sale et orde, que tout cela semblait une pauvre maison abandonnée aux champs où les soldats avaient passé." En peu de temps, néanmoins, tout fut réparé, grâce à la diligence qu'il y mit.

Un de ses premiers soins fut ensuite de faire commencer, sur le côteau qui dominait l'habitation, un petit fort, qu'il jugea plus que jamais nécessaire "pour éviter aux dangers qui peuvent advenir en un pays éloigné presque de tout secours. J'établis, dit-il, cette demeure en une situation très-bonne, sur une montagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux des plus étroits de la rivière. Cette maison ainsi bâtie ne plaisait point à nos associés; mais pour cela il ne faut pas que je laisse d'effectuer le commandement de Mgr le Vice-roi; et ceci est le vrai moyen de ne point recevoir d'affront."

Le duc de Montmorency, voyant avec peine la mauvaise volonté de la compagnie des marchands, avait résolu de mettre un terme à un état de choses si préjudiciable aux intérêts de la colonie. Au printemps de 1621, on apprit, par le premier vaisseau, qu'il avait formé une compagnie nouvelle. M. Dolu, intendant des affaires du pays, fut chargé d'expédier à Champlain copie des nouvelles commissions, pour

Digitized by Google

le prévenir que le vice-roi avait remis entre les mains des sieurs de Caen la gestion de tout ce qui regardait la traite, et que c'était son désir qu'il ne se fît aucune innovation avant son arrivée.

Malheureusement, le vaisseau de M. de Caen ne paraissait point. Les commis de l'ancienne société n'étaient pas d'humeur à lâcher prise si facilement, à moins que Champlain n'exhibât des ordres du roi; ce qu'il ne pouvait faire pour le moment. L'arrivée de Pont-Gravé et de plusieurs des anciens commis vint encore rendre la position plus critique. Il fallait agir avec une grande circonspection.

Le petit fort que Champlain venait de commencer et qu'il se hâta de terminer de son mieux, fut en ce moment le salut de la patrie. Il y mit Dumais et son beau-frère avec seize hommes, et y jeta les armes et provisions nécessaires. "En cette façon, dit-il, nous pouvions parler à cheval." Lui-même se chargea de la garde de l'habitation.

Les commis de l'ancienne société furent contraints d'accepter un compromis, et d'attendre que M. de Caen fût arrivé. Enfin, aprés des allées et venues et des pourparlers qui durèrent jusqu'au mois d'août, Champlain, secondé par le P. George le Baillif, vint à bout de faire la paix entre les deux partis.

Les habitants de Québec, alarmés d'un état de choses si déplorable, se réunirent dans une assemblée publique, Champlain à leur tête, pour signer et adresser au roi une humble pétition, afin que Sa Majesté voulût bien mettre un terme aux funestes divisions qui menaçaient de ruiner tout le

Digitized by Google

pays. Champlain ne pouvant s'absenter sans inconvénient et pour sa famille et pour l'intérêt de tous, on choisit pour cette mission le P. Georges le Baillif. Ce sage religieux vint à bout d'obtenir les principaux articles de son "cahier," et un arrêt du conseil d'état réunit les deux compagnies en une seule (1622).

Pendant les quatre ans que Champlain passa à Québec avec sa famille, son occupation principale fut de faire travailler à l'habitation, au fort et au château Saint-Louis; il saisit en même temps toutes les occasions de faire avec les Montagnais une alliance de plus en plus étroite.

Un des moyens qui lui parût le plus propre à atteindre ce but, fut de conférer à quelqu'un de leurs capitaines certaines faveurs ou certains grades qui devaient naturellement les attacher aux Français.

Le capitaine Miristou fut le premier à qui l'on accorda cet honneur. Il prit à cette occasion le nom de *Mahigan-Atic* (loup-cerf), pour donner à entendre, que, doux comme le cerf, il saurait, quand il serait nécessaire, avoir le courage et même la fureur du loup.

Champlain, en 1624, se décida à reconduire sa femme en France. Accoutumée aux douceurs de la vie de Paris, elle avait dû souffrir beaucoup de la privation des choses considérées comme indispensables à son état. Son mari et son frère étant fort souvent absents, elle se trouvait ainsi exposée à bien des ennuis.

L'année 1624 fut une époque d'améliorations

Digitized by Google

pour Québec : Champlain ouvrit un chemin commode, conduisant du magasin au fort Saint-Louis sur la hauteur, afin de remplacer le sentier étroit et difficile dont on s'était servi jusqu'alors. Les ouvriers continuaient en même temps les travaux du fort. Reconnaissant le mauvais état de l'habitation, et désespérant de la pouvoir réparer convenablement, il entreprit d'en bâtir une nouvelle. Vers les premiers jours du mois de mai, il fit abattre tous les vieux bâtiments, à l'exception du magasin, et les fondations furent posées. Pour conserver la mémoire de cette reconstruction, l'on enfouit une pierre sur laquelle étaient gravées les armes du roi, ainsi que celles du vice-roi, avec la date et le nom de Champlain, lieutenant du duc de Montmorency. Ces bâtiments devaient consister en un corps de logis, long de cent huit pieds, avec deux ailes de soixante pieds, et quatre petites tours aux quatre angles de l'édifice. Devant l'habitation et au bord du fleuve, était un ravelin, sur lequel on disposa des pièces de canon ; le tout était environné de fossés, que traversaient des ponts-lévis(1).

Le sieur Émeric de Caen demeura à Québec pour y commander. Champlain en partit le 15 août, et arriva à Dieppe le premier octobre. Il se rendit de là à Paris, afin de donner au roi et à M. de Montmorency des détails sur ce qui s'était passé dans la Nouvelle-France depuis quatre ans.

De nouvelles contestations entre les anciens et les nouveaux associés achevèrent de dégoûter le duc de Montmorency de sa charge de vice-roi, " qui

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

Digitized by Google

lui rompait plus la tête, que ses affaires plus importantes." Il la céda à son neveu Henri de Lévis, duc de Ventadour. Celui-ci continua Champlain dans sa charge de lieutenant, et lui en expédia les lettres le 15 février 1625.

Le nouveau vice-roi, plein de zèle pour les intérêts de la colonie et pour l'avancement des missions, voulut d'abord que Champlain demeurât cette année auprès de lui pour l'instruire plus particulièrement des besoins du pays dorénavant soumis à sa juridiction; puis il encouragea de toutes ses forces le projet qui venait de se former, d'envoyer des missionnaires jésuites au Canada, pour venir en aide aux premiers missionnaires, les Récollets.

M. de Caen fut chargé du voyage de 1625. A son retour, il y eut contre lui des récriminations graves, qui entraînèrent un procès. Il sut néanmoins se tirer d'affaire assez bien; l'arrêt du conseil lui alloua "trente-six pour cent d'intérêt sur un fonds de soixante mille livres, mais à condition qu'il exécuterait tous les articles auxquels la société s'était obligée envers le roi; qu'il donnerait caution dans trois jours, et nommerait un catholique au commandement de la flotte du Canada."

Le printemps venu, M. de Caen ne s'étant pas conformé aux décisions de la cour, les anciens associés le protestèrent. Il les appelle une seconde fois devant le conseil, et un nouvel arrêt lui accorde encore gain de cause, à condition toutefois qu'il donnera caution dans Paris, et qu'il nommera, en l'absence du vice-roi, un amiral catholique, lui-même ne devant point faire le voyage.



Digitized by Google

Les vaisseaux appareillèrent à Dieppe. Champlain s'y embarqua, avec le sieur Destouches et son beau-frère, nommé son lieutenant, à bord de la *Catherine*, vaisseau de cent cinquante tonneaux. Émeric de Caen était vice-amiral, et commandait la *Flèque*.

Champlain n'arriva à Québec que le 5 de juillet. Tous les *hivernants* se portaient bien, même Pont-Gravé, qui avait pensé mourir de la goutte pendant l'hiver.

Quoiqu'il eût, avant son départ, laissé "nombre de matériaux prêts," il ne trouva pas les logements si avancés qu'il se l'était promis. Le fort était encore au point où il l'avait quitté en 1624; le château, qui renfermait quelques ménages, n'avait pas été terminé, quoiqu'il y eût du bois d'assemblé depuis deux ans.

Une des raisons qui retardaient les travaux du fort et de l'habitation, c'est que les ouvriers étaient employés, "aux plus beaux et longs jours de l'année," à l'entretien du bétail. Il fallait aller faire les foins à près de dix lieues de Québec, aux prairies naturelles du cap Tourmente; ce qui prenait quelquefois jusqu'à deux mois et demi. Pour obvier à cet inconvénient, Champlain établit une habitation auprès du Petit-Cap, au lieu même où sont aujourd'hui les bâtisses de la Petite-Ferme. Comme on était déjà au mois de juillet, il employa tous les ouvriers à y construire deux logis et une étable de soixante pieds de long. A partir de ce moment, le soin des bestiaux ne demandait plus que quelques personnes. Au mois de septembre,

Digitized by Google

Champlain y envoya le sieur Foucher avec cinq ou six hommes, une femme et une petite fille.

Considérant, d'un autre côté, que le fort de Québec "était bien petit, pour y retirer, dans un besoin, tous les habitants de la place, il résolut de l'abattre et de l'agrandir; ce que je fis, dit-il, jusqu'au pied, pour suivre mieux le dessein que j'avais; auquel j'employai quelques hommes qui y mirent toute sorte de soin." Il y ménagea, "selon l'assiette du lieu, deux petits demi-bastions bien flanqués. La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand." Il se composait de fascines, et de terrassements, en attendant un jour qu'on le fît revêtir de murailles.

Après les travaux du fort, les logements de l'habitation et le magasin réclamaient la plus large part de son attention. Il fit couvrir la moitié du grand corps de logis, commencé depuis si longtemps, et faire quelques menues réparations.

L'hiver de 1626 à 1627 fut un des plus longs que l'auteur eût passés dans le pays, et il fut marqué par la perte du premier habitant de Québec, Louis Hébert, qui mourut des suites d'une chute.

Pendant ce même hiver, quelque nation voisine des établissements Flamands, à laquelle les Iroquois avaient tué vingt-quatre hommes (sans compter cinq flamands), parce qu'elle n'avait pas voulu leur donner passage pour aller faire la guerre aux Loups, offrirent des présents considérables aux sauvages alliés pour les engager dans une grande coalition contre ces ennemis implacables. Plusieurs chefs montagnais, algonquins et autres les avaient ac-

Digitized by Google

ceptés, et l'on était sur le point de rassembler les forces suffisantes.

Champlain en témoigna son mécontentement à Mahigan-Atic, qui lui fit part de ce projet. Il lui dit qu'il lui savait bon gré de son avis, mais qu'il trouvait fort mauvais que le Réconcilié et autres chefs eussent accepté ces présents, et se fussent engagés dans cette guerre sans l'en prévenir, vu qu'il s'était lui-même entremêlé de faire la paix pour eux avec les Iroquois; qu'ils allaient rompre un traité qu'on avait eu tant de peine à conclure, juste au moment où l'on commençait à en ressentir les heureux effets, et qu'il regarderait comme ses ennemis tous ceux qui prendraient part à cette malheureuse expédition.

Mahigan-Atic comprit qu'ils avaient fait une grande faute, et il conseilla d'envoyer quelqu'un aux Trois-Rivières pour arrêter le coup. Champlain chargea son beau-frère de cette mission délicate. Boullé était digne de cette confiance; il réussit à convaincre les sauvages de l'imprudence de leur démarche, et il fut convenu qu'on ne ferait rien jusqu'à ce que tous les vaisseaux fussent arrivés, et que les autres nations qui devaient descendre fussent toutes assemblées.

Aussitôt qu'Émeric de Caen fut prêt à monter à la traite, Champlain lui recommanda de faire tous ses efforts pour achever l'œuvre de pacification si bien commencée. "Mais, ajoute l'auteur, il ne sut tant faire, ni tous les sauvages qui étaient là, que neuf ou dix jeunes hommes écervelés n'entreprissent d'aller à la guerre." Ils revinrent avec deux iro-

Digitized by Google

quois, que l'on fit passer par tous les tourments ordinaires. Voilà la paix rompue.

Émeric de Caen crut devoir en écrire aussitôt à Champlain, lui mandant que sa présence était nécessaire pour arrêter ces désordres, et en prévenir les fâcheuses conséquences. Celui-ci partit sur le champ avec Mahigan-Atic. Dès qu'il y fut arrivé, on assembla un grand conseil. Champlain leur représenta qu'ils venaient de faire, en compromettant ainsi la paix, une démarche qui pourrait leur coûter bien cher, si l'on n'y trouvait quelque remède. Il se ferait un devoir de les assister en frère, comme il l'avait déjà fait, lorsque les Iroquois leur feraient la guerre mal à propos; mais il ne pouvait approuver qu'on allât ainsi les attaquer en pleine paix sans qu'ils eussent rien entrepris contre eux.

Après que chaque capitaine eut fait sa harangue, il fut résolu, d'un consentement unanime, que l'on renverrait l'un des prisonniers, avec le Réconcilié et deux autres sauvages; et, "afin de mieux faire valoir leur ambassade, ils demandèrent un français pour les accompagner." Il s'en présenta deux ou trois, entre autres Pierre Magnan, qui fut agréé de part et d'autre.

Quelques semaines après, un sauvage apporta la nouvelle que les ambassadeurs avaient été cruellement massacrés. On sut plus tard qu'un algonquin de l'Isle, pour satisfaire une vengeance personnelle, avait malicieusement fait croire aux Iroquois que cette députation n'était que pour les mieux trahir.

Les vaisseaux, à leur départ en 1627, laissèrent l'habitation assez mal approvisionnée. Il demeura

Digitized by Google

à Québec cette année cinquante-cinq personnes, tant hommes que femmes et enfants, "sans comprendre les habitants du pays." Sur ce nombre, il n'y avait que dix-huit ouvriers. Il en fallait plus de la moitié pour les travaux du cap Tourmente; l'habitation de Québec n'était point achevée. La compagnie et M. de Caen avaient promis dix hommes pour faire travailler au fort; mais, pour eux, l'habitation devait passer avant tout, et Champlain se vit réduit à ne pouvoir employer aux fortifications que les hommes qui étaient pour ainsi dire de reste.

"Je jugeai dès lors, dit l'auteur, que la plus grande part des associés ne s'en souciaient beaucoup, pourvu qu'on leur donnât d'intérêt les quarante pour cent." Il en dit son sentiment à M. de la Ralde, qui se trouvait lié par ses engagements; "c'est en un mot, ajoute-t-il, que ceux qui gouvernent la bourse font et défont comme ils veulent." Il en écrivit au vice-roi, et, en attendant, il continua d'employer au fort tous les hommes dont il put disposer, sans toutefois négliger l'habitation.

Quelque temps après le départ des vaisseaux, deux français, Henri, domestique de Madame Hébert, et un autre nommé Dumoulin, auxquels Champlain avait donné commission d'amener par terre quelques bestiaux du cap Tourmente, furent lâchement assassinés par un montagnais à qui l'on avait refusé un morceau de pain. Un semblable meurtre avait été commis vers le cap Tourmente quelques années auparavant, sans qu'on eût pu faire justice rigoureuse.

Digitized by Google

Cette fois, Champlain jugea que ce serait une faiblesse que de ne point sévir contre de pareils attentats. Il mande à l'habitation les principaux chefs, leur remontre l'atrocité du crime commis par un de leur nation, et leur déclare nettement qu'il exige qu'on lui livre les auteurs de l'assassinat; en attendant, on garderait comme ôtage un certain montagnais, sur lequel on avait des soupçons, et que dorénavant on serait obligé de se tenir en garde contre leur perfidie.

Les sauvages parurent, en cette occasion, réellement chagrins et mortifiés d'un événement si fâcheux; mais il n'y eut pas moyen de constater au juste quel était le coupable.

Avant de partir pour la chasse, les Montagnais voulurent donner à Champlain un témoignage singulier de leur estime. Ils envoyèrent Mécabau, appelé Martin par les Français, demander au P. le Caron quel présent il leur conseillait de faire. " Il me souvient, lui dit Mécabau, qu'autrefois monsieur de Champlain a eu désir d'avoir de nos filles pour mener en France, et les faire instruire en la loi de Dieu et aux bonnes mœurs; s'il voulait à présent, nous lui en donnerions quelqu'unes; n'en serais-tu pas bien content? " Le Père répondit que oui, et qu'il fallait lui en parler. " Ce que les sauvages firent de si bonne grâce, ajoute Sagard, que le sieur de Champlain, voulant être utile à quelque âme, en accepta trois. Plusieurs croyaient que les sauvages n'avaient donné ces filles au sieur de Champlain que pour s'en décharger, à cause du manquement de vivres; mais ils se trompaient, car

Digitized by Google

Chomina même, à qui elles étaient parentes, désirait fort de les voir passer en France, non pour s'en décharger, mais pour obliger les Français et en particulier le sieur de Champlain."(1)

On était rendu à la fin de juin 1628, et les vaisseaux ne paraissaient point. Les vivres commençaient à faillir, et ce qu'il y avait de plus embarrassant, c'est que le sieur de la Ralde n'avait laissé aucune barque à Québec; en outre l'habitation était sans matelot ni marinier. "De brai, voiles et cordages, dit Champlain, nous n'en avions point; ainsi étions dénués de toutes commodités, comme si l'on nous eût abandonnés."

Tel était, par le mauvais vouloir des marchands, l'état de gêne où se trouvait la colonie, quand une flotte anglaise, conduite par un renégat français, vint encore augmenter l'embarras de Champlain. Trois frères huguenots, David, Louis et Thomas Kertk, dont la famille avait quitté la France pour passer au service de l'Angleterre, s'étaient chargés de détruire les établissements français du Canada.

Au moment où l'on préparait une petite embarcation pour aller à Tadoussac chercher une barque, avec laquelle on pût aller à Gaspé, deux hommes arrivèrent en toute hâte du cap Tourmente, et apportèrent la triste nouvelle que les Anglais y avaient détruit et ruiné de fond en comble l'habitation qu'on venait d'y fonder.

Champlain, ainsi assuré de la présence de l'ennemi, fit réparer à la hâte les retranchements de l'habitation, et dresser des barricades autour du fort,

(1) Sagard, Hist. du Canada, p. 912-14.

Digitized by Google

dont il n'avait pu terminer les remparts. Il distribua ensuite sa petite garnison aux quartiers les plus exposés, de façon que chacun connût son poste, et y accourût au besoin.

Le lendemain, 10 juillet, sur les trois heures de l'après-midi, l'on apperçut dans la rade une voile qui faisait mine de vouloir entrer dans la rivière Saint-Charles. Quoique une chaloupe seule ne pût faire un grand exploit, Champlain ne négligea pas de surveiller ses mouvements; il envoya de suite quelques arquebusiers au rivage. On reconnut que c'étaient des basques, auxquels les Kertk avaient confié la charge de ramener à Québec le sieur Pivert avec sa femme et sa petite nièce, faits prisonniers au cap Tourmente. Ils étaient en même temps porteurs d'une lettre par laquelle David Kertk invitait le commandant du fort à lui livrer la place.

Champlain lut cette lettre devant Pont-Gravé "et les principaux habitants." La conclusion fut, dit notre auteur, que, si l'Anglais "avait envie de nous voir de plus près, il devait s'acheminer, et non menacer de si loin." Quoique chacun fût réduit à une ration de sept onces de farine de pois par jour, et qu'il n'y eût pas cinquante livres de poudre au magasin, Champlain fit une réponse si fière, que les Kertk, croyant l'habitation mieux approvisionnée qu'elle ne l'était, jugèrent prudent de ne pas aller plus loin, et se retirèrent après avoir brûlé ou emmené toutes les barques qui avaient été laissées à Tadoussac.

Le Canada était sauvé, si les vaisseaux de la



Digitized by Google

nouvelle compagnie (1) avaient su éviter la rencontre de la flotte anglaise. Malheureusement, M. de Roquemont, qui les conduisait, au lieu de se réfugier dans un des nombreux havres du golfe, où il pouvait attendre en sûreté que les Anglais fussent partis, remonta le fleuve, et se vit bientôt dans la nécessité de livrer un combat inégal, où il perdit du coup toute la ressource d'une colonie déjà prête à succomber.

Cette défaite jeta Champlain dans une grande perplexité. Québec se voyait menacé de la plus cruelle famine; l'on ne pouvait maintenant espérer de secours que dans dix mois, et les sauvages avaient peine à suffire à leur propre subsistance. Cependant il ne se laissa point décourager. Il exhortait ses compagnons à la patience, et leur donnait lui-même l'exemple de l'abnégation, en se soumettant au même régime que les autres. Le peu de grain récolté par les Pères Récollets, par les Jésuites, par la famille Hébert, avec le produit de la pêche et de la chasse, procurèrent assez de vivres pour empêcher les habitants de mourir de faim pendant l'hiver. Afin que les pois et autres légumes pussent donner plus de nourriture, Champlain, ingénieux à profiter de tout, imagina de les faire piler dans des mortiers de bois.

Le travail était long et pénible, pour des hommes exténués par la disette; il eut la pensée de faire

(1) Cette nouvelle compagnie, formée (1627) par le cardinal de Richelieu, avait pris le titre de *Compagnie de la Nouvelle-France;* on l'a appelée aussi compagnie des *Cent-Associés*. Fondée sur des bases plus larges que les précédentes, cette puissante société donna, dès que le pays fut remis à la France, un nouvel élan à la colonisation, au défrichement des terres, et à la conversion des sauvages. Champlain en fit partie plus tard. (Du Creux, *Hist. Canadensis.*)

Digitized by Google

construire un moulin à bras. Mais, comme il n'avait point de meule, celles de la compagnie étant restées à Tadoussac, il chargea le serrurier de l'habitation de chercher de la pierre propre à en faire; celui-ci fut assez heureux pour en trouver. Un menuisier entreprit de monter une moulange; "de sorte que, dit Champlain, cette nécessité nous fit trouver ce qu'en vingt ans l'on avait cru être impossible."

Voyant le soulagement qu'apportait déjà cette première invention, il résolut de faire bâtir un moulin plus considérable, et de le faire mouvoir par l'eau. Ce plan, tout en soulageant la main-d'œuvre, devait avoir le bon effet d'encourager les habitants à faire de plus grosses semences, et de les accoutumer à compter davantage sur leur industrie et sur les produits de la terre.

Au printemps (1629), un sauvage appelé Érouachit, qui arrivait du pays des Abenaquis, soumit à Champlain, de la part de ces peuples, un projet dont celui-ci n'eût pas manqué de profiter, si les munitions n'avaient pas été aussi rares que les vivres. Cette nation demandait le secours des armes françaises contre l'ennemi commun, les Iroquois. Il était inutile de songer à prêter main-forte aux autres, quand on était réduit à un pareil état de faiblesse. Champlain voulut cependant tirer tout le parti possible de l'amitié de ces peuples, et se décida à leur envoyer une ambassade. Son beau-frère était bien l'homme de confiance à charger de cette commission; mais le besoin qu'il avait de ses services, dans la prévision du retour des Anglais, l'engagea à le retenir auprès de lui. Celui qui fut

Digitized by Google

délégué à sa place, devait assurer les Abenaquis qu'on les assisterait contre leurs ennemis dès que les vaisseaux auraient rapporté l'abondance, pourvu qu'en attendant ils voulussent bien donner aux Français quelques secours en vivres. Champlain lui avait en même temps recommandé de bien observer les lieux, la qualité des terres et la bonté du pays.

Voyant la saison déjà passablement avancée, Champlain prit le parti d'envoyer son beau-frère à Gaspé avec une trentaine d'autres; vingt d'entre eux consentirent d'avance à demeurer là avec les sauvages, et les autres préférèrent courir leur risque. La barque, avant d'arriver à Gaspé, rencontra le vaisseau d'Émeric de Caen, qui venait chercher une partie des hommes de la compagnie destituée, et apportait en même temps des vivres pour l'habitation. Ainsi assuré d'un prompt secours, Boullé prit quelques provisions, et se remit en route pour Québec. Malheureusement, il tomba entre les mains des Anglais avant d'avoir passé Tadoussac.

Les Kertk étaient revenus cette année avec six vaisseaux et deux pinasses, décidés à faire un dernier effort pour achever leur conquête. A force de questionner les prisonniers, ils ne tardèrent pas à connaître au juste le triste état où était réduit Québec.

Pendant ce temps-là, Champlain était dans une mortelle inquiétude. Les vivres manquaient; la saison était déjà bien avancée, et l'on commençait à désespérer de voir arriver des vaisseaux. Les sauvages, depuis l'arrestation de Mahigan-Atic-Ouche,

Digitized by Google

soupçonné d'avoir commis le meurtre des deux français, se tenaient sur la réserve, et, à l'exception du fidèle Chomina, on ne pouvait guère compter sur eux en ce moment.

Pont-Gravé, à cause de son âge et de ses infirmités, causait à Champlain beaucoup plus d'embarras, qu'il ne pouvait lui être de service. Comprenant lui-même la délicatesse de sa position, il avait pris la résolution de descendre comme il pourrait à Gaspé, pour y chercher un vaisseau et se faire repasser en France. Le voyage préparé, il demanda à l'auteur s'il aurait agréable qu'il fît lire la commission que lui avait donnée M. de Caen, afin que celui-ci ne pût lui contester ses gages. Champlain ne voulut pas lui refuser cette satisfaction; mais il crut devoir lui observer, que M. de Caen "s'attribuait des honneurs et commandements qui ne lui appartenaient pas, anticipant sur les charges de vice-roi; que, pour le commerce des pelleteries, les articles de Sa Majesté lui donnaient tout pouvoir;" mais que, pour le reste, les commissions royales ne lui permettaient pas de s'en mêler.

"Le lendemain, qui était un dimanche, au sortir de la sainte messe, Champlain, devant tout le peuple assemblé, fit lire les commissions," celle que Pont-Gravé tenait du sieur de Caen, et celle qu'il tenait lui-même du vice-roi, en expliquant à tous la différence qu'il fallait mettre "entre le pouvoir que pouvait donner le dit sieur de Caen, et celui qui lui était conféré à lui-même par les lettres royales. Je vous fais commandement, dit-il à ceux qui composaient l'assemblée, de par le Roi

Digitized by Google

et Mgr le Vice-Roi, que vous ayez à faire tout ce que vous commandera le sieur du Pont, pour ce qui touche le trafic et commerce des marchandises, suivant les articles de Sa Majesté que je vous ai fait lire; et, du reste, de m'obéir en tout et partout en ce que je commanderai, et où il y aura de l'intérêt du Roi et de mon dit Seigneur." — "Je vois bien, dit Pont-Gravé, que vous protestez ma commission de nullité." — "Oui, en ce qui heurte l'autorité du Roi et de Mgr le Vice-Roi; pour ce qui est de votre traite et commerce, suivant les articles de Sa Majesté, à quoi il se faut tenir."

"Cela se passa ainsi," dit Champlain.

Un jour que la plupart des habitants de Québec étaient occupés les uns à la pêche et les autres à chercher des racines, on vit paraître des vaisseaux derrière la pointe Lévis. Sur le flot, une chaloupe s'avança avec un pavillon blanc. Champlain fit mettre au fort un drapeau de même couleur. La chaloupe aborde, et un gentilhomme anglais s'en vient courtoisement lui présenter une lettre des deux frères Louis et Thomas Kertk, qui le sommaient de rendre la place, lui offrant une composition honorable.

Champlain répondit, que l'état d'abandon où il se trouvait ne lui permettait pas de faire la même résistance que l'année précédente; que cependant les vaisseaux fissent attention de n'approcher à la portée du canon que lorsque la capitulation serait entièrement réglée.

Sur le soir, le capitaine Louis Kertk renvoya la chaloupe pour avoir les articles de la composition,

Digitized by Google

qui portait, en résumé : qu'on donnerait aux Français un vaisseau pour repasser en France; que les officiers au service de la compagnie pourraient emporter leurs armes, leurs habits et leurs pelleteries; aux soldats l'on accordait leurs habits avec une robe de castor, et aux religieux leurs robes et leurs livres. Ces conditions, signées de Louis et de Thomas Kertk, furent acceptées le dix-neuf juillet par Champlain et Pont-Gravé, et approuvées ensuite à Tadoussac par l'amiral David Kertk (1).

Le capitaine Louis cependant avait mis une restriction, au sujet des petites sauvagesses que Champlain désirait emmener; le lendemain, les trois vaisseaux anglais étant entrés dans la rade, Champlain se rendit auprès de lui, anxieux de savoir pourquoi on ne voulait pas lui permettre de garder ces deux petites filles, qu'il instruisait avec soin depuis deux ans, et qui lui étaient fort attachées. Louis Kertk finit par lui accorder sa demande; ce que le général David cependant ne voulut jamais ratifier, quelque supplication que lui en fît l'auteur.

Avant de livrer la place, Champlain "demanda quelques soldats pour empêcher qu'on ne ravageât rien en la chapelle, chez les Pères Récollets, les Pères Jésuites, la veuve Hébert, et en quelques autres lieux; ce qui fut libéralement accordé. Le capitaine Louis descendit à terre avec cent cinquante hommes, et prit possession de l'habitation et du fort. "Voulant déloger de mon logis, dit Champlain, jamais il ne le voulut permettre, que

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

Digitized by Google

je ne m'en allasse tout à fait hors de Québec, me rendant toutes les sortes de courtoisies qu'il pouvait s'imaginer." Il lui permit encore de continuer à faire célébrer la sainte messe, et lui donna "un certificat de tout ce qui était tant au fort qu'à l'habitation."

Le dimanche, 22 juillet, le capitaine Louis "fit planter l'enseigne anglaise sur un des bastions, battre la caisse, et assembler ses soldats, qu'il mit en ordre sur les remparts, faisant tirer le canon des vaisseaux; après, il fit jouer toute l'escopetterie de ses soldats, le tout en signe de réjouissance."

"Depuis que les Anglais eurent pris possession de Québec, dit Champlain, les jours me semblaient des mois." Louis Kertk lui permit de descendre à Tadoussac, en attendant le départ des vaisseaux. Il laissa au capitaine anglais une partie de son ameublement, et s'embarqua sur le vaisseau de Thomas Kertk.

Au moment où Champlain allait partir, Guillaume Couillard, gendre de la veuve Hébert, et quelques autres qui avaient leur famille, voyant que les Anglais les traitaient bien et voulaient les engager à rester à Québec, vinrent le trouver pour lui demander son avis. Il leur représenta qu'ils devaient avant tout considérer l'intérêt et le salut de leurs âmes; que, pour cette année, cependant, s'il était à leur place, il ferait la cueillette des grains, et, après en avoir tiré le meilleur parti possible, il s'en reviendrait en France, si toutefois le Canada n'était rendu à ses premiers maîtres. "Ils me remercièrent, dit-il, du conseil que je leur don-

Digitized by Google

nai; qu'ils le suivraient, espérant néanmoins nous revoir la prochaine année avec l'aide de Dieu." (1)

Champlain quitta Québec le 24 juillet, avec Thomas Kertk. Le lendemain, comme on était par le travers de la Malbaie, on aperçut, du côté du nord, un vaisseau qui mettait sous voile, et tâchait de gagner le vent, pour éviter la rencontre. Il se trouva que c'était Émeric de Caen. Le capitaine anglais commanda d'approcher, pour le saluer de quelques canonnades, "qui lui furent aussitôt répondues par autres coups de meilleure amonition." Comme il voulait en venir à l'abordage, il fit descendre Champlain et les autres français sous le tillac, et clouer les panneaux sur eux. Le vaisseau anglais aborda de bout, et cramponna une patte de son ancre à celui d'Émeric de Caen; de manière que les assaillants ne pouvaient entrer que par le beaupré, un à un, et ceux qui risquaient le passage étaient sûrs de se faire massacrer les uns après les autres. En attendant, l'équipage de Kertk se faisait foudroyer. Une partie de ses hommes se jetèrent au fond du vaisseau, et il se vit obligé de les faire remonter à coups de plat d'épée. Enfin Émeric de Caen, craignant peut-être de ne pouvoir conserver longtemps l'avantage de sa position, voyant d'ailleurs approcher les deux pataches anglaises, cria : Quartier! quartier! Thomas Kertk ne se fit pas prier; le combat cessa de part et d'autre.

Émeric de Caen, apprenant que Champlain était

(1) Les familles qui restèrent à Québec étaient au nombre de cinq (voir Édit. 1632, deuxième partie, p. 249, note 2). Ce sont ces familles que l'auteur appelle quelquefois *habitants*, par opposition au personnel de la traite, qui formait une population flottante et mobile. Toutes les personnes qui n'étaient ici que pour le service de la compagnie, retournèrent en France; les habitants demeurèrent.



Digitized by Google

à bord du vaisseau anglais, demanda à lui parler. On fait ouvrir les panneaux, et Kertk, d'un ton un peu embarrassé, dit à l'auteur : " Assurez-vous que si l'on tire du vaisseau, vous mourrez. Dites-leur qu'ils se rendent; je leur ferai pareil traitement qu'à votre personne; autrement, ils ne peuvent éviter leur ruine, si les deux pataches arrivent plus tôt que la composition ne soit faite." — " Il vous est facile, répondit Champlain, de me faire mourir en l'état que je suis. Vous n'y auriez pas d'honneur, en dérogeant à votre promesse et à celle de votre frère. Je ne puis commander à ces personnes-là, et ne peux empêcher qu'ils ne fassent leur devoir." Il consentit néanmoins à les engager à accepter une composition équitable; ce qui se fit fort à propos, car, un moment après, les deux pataches arrivaient sur eux. Kertk leur fit défense de rien faire au vaisseau français.

" L'exécution faite, dit l'auteur, nous nous en allâmes à la rade de Tadoussac, trouver le général Kertk." Celui-ci, content de cette prise, fit à Champlain un fort bon accueil.

Pendant son séjour à Tadoussac, Champlain eut occasion de faire de sévères remontrances aux perfides truchements Étienne Brûlé, Nicolas Marsollet et quelques autres, en particulier au traître Jacques Michel, qui s'était vendu aux Anglais, et s'était chargé de les piloter dans le fleuve.

L'amiral David blâma fortement son frère Louis, d'avoir donné si facilement le certificat que lui avait demandé Champlain, et qui contenait l'inventaire de tout ce qui avait été trouvé à l'habitation de

Digitized by Google

Québec, prétendant qu'il ne l'avait autorisé qu'à accepter les articles de la capitulation.

La flotte anglaise quitta la rade de Tadoussac au mois de septembre, et repassa en France avec Champlain et tous ceux qui ne voulurent point rester à Québec, c'est-à-dire, Pont-Gravé et les employés de la traite, les religieux récollets et jésuites, et ceux qui, n'ayant point leur famille, n'avaient aucune raison de sympathiser avec de nouveaux maîtres.

Le 27 octobre, Kertk était à Douvre, d'où Champlain écrivit à M. de Lauson pour le prévenir qu'il allait se rendre à Londres auprès de l'ambassadeur français, et qu'il prît des mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts de la société et du roi.

En arrivant à Plymouth, l'amiral Kertk fut bien fâché d'apprendre que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre avant la prise de Québec.

Champlain demeura près de cinq semaines à Londres, auprès de l'ambassadeur. "Je donnai, dit-il, des mémoires, et le procès-verbal de ce qui s'était passé en ce voyage, l'original de la capitulation et une carte du pays pour faire voir aux Anglais les découvertures et possession qu'avions prise du dit pays de la Nouvelle-France premier que les Anglais." Trouvant enfin que les négociations traînaient en longueur, il obtint de l'ambassadeur de pouvoir se rendre en France. M. de Châteauneuf le laissa partir avec l'assurance que le roi d'Angleterre consentirait à rendre le fort et l'habitation de Québec.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'au printemps de 1632, le 29 mars, que les difficultés furent définitivement réglées par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le temps que Champlain passa en France, fut employé à publier une nouvelle édition de tous ses Voyages, ou plutôt une histoire complète de tout ce qui s'était passé en Canada depuis la fondation de cette colonie.

Comme la prise de Québec par les Anglais avait causé à M. de Caen de graves dommages, il semblait juste de lui fournir l'occasion de réparer ses pertes. En conséquence, le roi lui accorda la jouissance des revenus du pays pendant une année, après laquelle Champlain devait reprendre son ancienne charge. Émeric de Caen fut donc envoyé à Québec, comme commandant non-seulement de la flotte, mais encore de toute la colonie. Sous ses ordres fut placé le sieur du Plessis-Bochart, dont la présence était propre à contre-balancer les tendances calvinistes du chef(1).

Au moment où elle allait prendre la direction de la colonie, la compagnie des Cent-Associés crut devoir user de beaucoup de prudence dans le choix de celui qu'on enverrait pour la gouverner. Personne ne parut plus propre que Champlain à remplir cette charge importante. Il fut donc présenté par les associés au cardinal de Richelieu, qui, par une commission en date du premier mars 1633, le nomma son lieutenant "en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent et autres."

Champlain partit de Dieppe le 23 mars 1633, avec trois vaisseaux bien équipés, le *Saint-Pierre*,

(1) Ferland, Cours d'Hist. du Canada.

Digitized by Google

le *Saint-Jean* et le *Don-de-Dieu*. La petite flotte portait près de deux cents personnes, tant mariniers que colons, les Pères Ennemond Massé et Jean de Brebeuf, une femme et deux petites filles. Au moment d'entrer dans le golfe, une violente tempête de nord-ouest l'obligea de relâcher à Sainte-Anne du Cap-Breton ; peu après, une seconde bourrasque la contraignit d'aller chercher un refuge à l'île de Saint-Bonaventure. Enfin, au bout de deux mois jour pour jour, le vaisseau qui portait Champlain mouilla devant Québec, le 23 mai(1).

La joie des habitants du pays fut grande quand ils virent arriver le fondateur de la colonie. " Ce jour, dit le P. le Jeune, nous a été l'un des bons jours de l'année." Tous connaissaient sa sagesse, son expérience et son admirable dévouement. On voyait renaître toutes les espérances du passé. Aussi l'on peut dire que dès lors la Nouvelle-France, si cruellement éprouvée, prit comme une nouvelle naissance, et se trouva bientôt assez forte pour vivre de sa propre vie, au milieu de ces grandes forêts du Nouveau-Monde.

Aussitôt que le *Saint-Jean* eut mouillé l'ancre dans la rade, Champlain fit sommer le sieur Émeric de Caen de remettre le fort et l'habitation entre les mains de M. du Plessis-Bochard, en vertu du commandement qui lui était fait de la part du cardinal de Richelieu.

L'après-midi, le sieur de Caen quitta le fort avec ses hommes, et M. du Plessis-Bochard y entra avec les siens. Le jour suivant, 24 de mai, les clefs

(1) Mercure français, t. XIX. La Relation de 1633 fait arriver Champlain le 22.

Digitized by Google

furent remises entre les mains de Champlain. M. du Plessis prit alors la charge d'amiral de la flotte.

Champlain, en possession de son nouveau gouvernement, s'occupa d'abord des affaires de la traite, qui pressaient davantage. Il venait d'arriver des Trois-Rivières dix-huit canots algonquins, et l'on savait que les Anglais avaient trois vaisseaux à Tadoussac, d'où ils étaient même monté jusqu'au Pilier.

Champlain, se doutant que les sauvages pourraient aller les trouver jusque là, tint conseil avec eux, et leur fit entendre, par la bouche de l'interprète Olivier le Tardif, qu'ils prissent bien garde à ce qu'ils avaient à faire : ces Anglais étaient des usurpateurs, qui ne faisaient que passer; tandis que les Français demeuraient au pays d'une manière permanente, et qu'il était de l'intérêt de tous que leur ancienne amitié continuât toujours.

Le chef algonquin répondit par une harangue aussi fine et délicate, que pleine d'une mâle éloquence. "Tu ne veux pas, dit-il en finissant, que nous allions à l'Anglais : je vais dire à mes gens qu'on n'y aille point; si quelqu'un y va, il n'a pas d'esprit. Tu peux tout : mets des chaloupes aux avenues, et prends les castors de ceux qui iront."

Afin d'ôter aux sauvages d'en haut la pensée de descendre au-devant des Anglais, Champlain établit un nouveau poste, sur l'îlet de Richelieu, qui commande l'un des passages où le chenal du fleuve est le plus étroit; ce lieu avait en outre l'avantage d'être assez rapproché de Québec pour que l'on pût, au besoin, faire monter dans quelques heures les marchandises et les objets nécessaires à la traite.

Digitized by Google

Non content de veiller aux intérêts de la compagnie, Champlain, dès son arrivée, déploya toute l'ardeur de son zèle pour l'honneur du culte et le progrès des missions. Il se donna une peine infinie pour décider les Hurons à emmener avec eux quelqu'un des Pères qui avaient déjà commencé à instruire leur nation.

A peine la traite finie, il voulut accomplir un vœu qu'il avait fait depuis la prise de Québec par les Anglais. Il érigea, tout près de l'esplanade du fort, à l'endroit où est aujourd'hui le maître autel de Notre-Dame de Québec, une nouvelle chapelle, qui fut appelée *Notre-Dame de Recouvrance*, tant en mémoire du *recouvrement* du pays, que parce qu'on y plaça un tableau *recouvré* d'un naufrage.

Se voyant secondé de plus en plus efficacement par les bonnes dispositions de la compagnie, il entreprit une autre fondation, où l'on se promettait que les missionnaires pourraient faire un grand fruit; il envoya le sieur La Violette aux Trois-Rivières, pour y établir une habitation et un fort; ce qui fut commencé le 4 juillet 1634. Le P. le Jeune et le P. Buteux allèrent y résider aussitôt que le logement fut prêt à les recevoir.

Enfin, après avoir donné à sa chère colonie, de nombreux témoignages d'un dévouement sans bornes et d'une piété aussi ardente qu'éclairée, " Champlain, comme dit si bien le P. le Jeune, prit une nouvelle naissance au Ciel le jour même de la naissance de notre Sauveur en terre; " il mourut le jour de Noël, 25 décembre 1635, aimé et respecté de tous ceux qui l'avaient connu.

Digitized by Google

"Nous pouvons dire, continue le même Père, que sa mort a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération des biens qu'il a procurés à la Nouvelle-France. Il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son roi et envers Messieurs de la Compagnie; mais, à la mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands, qu'il nous étonna tous. Quel amour n'avait-il point pour les familles d'ici! disant qu'il les fallait secourir puissamment, et les soulager en tout ce qu'on pourrait en ces nouveaux commencements, et qu'il le ferait si Dieu lui donnait la santé. Il ne fut pas surpris dans les comptes qu'il devait rendre à Dieu : il avait préparé de longue-main une confession générale, qu'il fit avec une grande douleur au P. Lalemant, qu'il honorait de son amitié. Le Père le secourut en toute sa maladie, qui fut de deux mois et demi, ne l'abandonnant point jusques à la mort. On lui fit un convoi fort honorable, tant de la part du peuple, que des soldats, des capitaines et des gens d'église. Le P. Lalemant y officia, et l'on me chargea de l'oraison funèbre, où je ne manquai point de sujet. Ceux qu'il a laissés après lui ont occasion de se louer; que s'il est mort hors de France, son nom n'en sera pas moins glorieux à la postérité."

Digitized by Google

# PRÉFACE

## DE LA PREMIÈRE ÉDITION

du Voyage aux Indes

---

*Il y a à peine quinze ans, on ignorait, en Canada, l'existence du manuscrit dont nous donnons aujourd'hui la première édition française. Dans une lettre en date du* 15 *décembre* 1855, *M. de Puibusque racontait à feu le Commandeur Viger, comment il avait découvert, à Dieppe, cet écrit de Champlain, dont il n'avait jamais entendu parler auparavant.*

"*Ce manuscrit, ajoute-t-il, est la propriété de M. Féret, le plus honnête républicain de France, ex-maire de* 1848, *antiquaire et poëte, qui occupait, il y a un an à peine, la place de bibliothécaire de la ville. Quoique d'un abord assez froid et très-réservé avec les étrangers, comme le sont en général les Normands, M. Féret s'est montré d'une obligeance extrême ; il m'a confié son manuscrit, en m'autorisant à le copier, et à faire de ma copie tel usage que je voudrais. Informé par lui-même qu'un français et un américain avaient déjà joui d'un privilége semblable, j'aurais pu, sans indiscrétion, en user aussi ; il m'a paru de meilleur goût de*



Digitized by Google

*m'imposer la restriction qu'on ne m'imposait pas ; je me suis borné à résumer la relation inédite, ne citant çà et là le texte de divers passages, que pour caractériser plus fidèlement la pensée et le style de Champlain."*

*C'est ce résumé qui fut envoyé alors au Commandeur Viger. M. l'abbé Verreau, devenu propriétaire de ce travail, l'a libéralement laissé à notre disposition tout le temps que nous avons voulu.*

*Plein de sympathie pour tout ce qui était canadien, M. de Puibusque avait eu un instant l'espérance de faire l'acquisition du manuscrit de Dieppe, pour procurer à la ville de Québec un souvenir et comme une relique de son fondateur. "J'ai senti, dit-il en cette même lettre, qu'il y avait là une conquête inappréciable à faire pour le Canada, et j'ai osé l'entreprendre. D'abord, M. Féret semblait assez disposé à céder son manuscrit, qui n'a réellement aucun intérêt pour sa ville natale ; je l'ai prié d'en fixer le prix, en m'engageant à le payer immédiatement de mes propres deniers, ou, s'il le préférait, à le mettre directement en rapport avec M. Faribault. Je promis en outre que, si mon offre était agréée, je ferais cession gratuite de mon acquisition à la ville de Québec. A mon grand étonnement, M. Féret, qui s'était avancé, recula ; ses réponses évasives me firent soupçonner un obstacle caché ; je ne me trompais pas"...*

*L'analyse de M. de Puibusque était sans doute pré-*



Digitized by Google

*cieuse par elle-même ; mais nous avons trop bien connu M. Viger pour croire qu'il approuvât complètement le motif de délicatesse qui ne lui valut qu'un résumé. Sous ce rapport, nous nous sentons l'âme un peu faite comme celle du Commandeur ; nous aimons singulièrement les œuvres complètes et les reproductions intégrales. Il nous en eût coûté beaucoup de ne publier qu'un compte-rendu, si bien fait qu'il puisse être, du premier voyage de Champlain, le seul peut-être qui ait échappé à la main d'un retoucheur.*

*La providence se chargea d'arranger les choses.*

*Une indisposition assez grave vint mettre notre ami M. l'abbé R. Casgrain dans une espèce de nécessité d'aller demander à l'Europe une distraction et un soulagement à sa santé délabrée. Il fut accueilli à Dieppe avec la même bienveillance que M. de Puibusque. M. Féret lui permit volontiers de copier non-seulement le texte, mais les soixante et quelques dessins dont il est illustré. Ici, nous ne savons auquel des deux nous devons plus de reconnaissance, ou à M. l'abbé Casgrain, qui n'a pas craint de s'exposer à aggraver ses souffrances, en s'astreignant à copier de sa main et à collationner avec un soin infini le précieux document, ou à M. Féret, qui a donné à notre ami et compatriote une pareille marque de confiance et un si beau témoignage de sa libéralité.*

*Voici la description que M. de Puibusque fait du manuscrit : " Son format est in-quarto ; il a* 115 *pages*



Digitized by Google

*et* 62 *dessins faisant corps avec le texte, coloriés et encadrés de lignes bleues et jaunes. La couverture est en parchemin très-fatigué; le plat inférieur est déchiré, les derniers feuillets sont racornis, et la main d'un enfant y a tracé de gros caractères sans suite. L'écriture nette et bien rangée ressemble à celle des lettres conservées aux archives des Affaires Étrangères; cependant, ces dernières sont moins soignées, et il est aisé de remarquer la différence naturellement produite par l'âge après un intervalle de trente-cinq ans. Le manuscrit en effet est de* 1601 *à* 1603. *M. Féret en a fait l'acquisition, il y a longtemps et par hasard, d'une personne qu'il suppose descendant collatéral du Commandeur de Chaste."*

*L'original de cette lettre dont nous venons de donner quelques extraits, appartient aussi à M. l'abbé H. Verreau.*

*L'excellente traduction que M. Alice Wilmere a faite du* Voyage aux Indes, *pour la Société Hakluyt, nous a été d'un grand secours, et nous avons abondamment puisé dans les curieuses et savantes notes de l'éditeur M. Norton Shaw. Le Canada doit savoir gré à cette société, d'avoir si bien apprécié le mérite de Champlain.*



Digitized by Google

# BRIEF DISCOVRS

## DES CHOSES PLVS REMARQVABLES

### QVE SAMMVEL CHAMPLAIN DE BROVAGE

A reconneues aux Indes Occidentalles

*Au voiage qu'il en a faict en icelles en l'année mil v^c. iiij.^xx xix. & en l'année mil vj^c j.* (1) *comme ensuit.*

---

AYant esté employé en l'armée du Roy qui estoit en Bretaigne soubz messieurs le Mareschal d'Aumont (2), de St Luc (3), & Mareschal de Brissac (4), en qualité de Mareschal des logis de la dicte armée durant quelques années, & iusques à ce que Sa Maiesté eust en l'année 1598. reduict en son obeïssance ledict païs de Bretaigne, & licencié son armée, me voyant par ce moyen sans aucune charge ny employ, ie me resolus, pour ne demeurer oysif, de trouuer moyen de faire vng voiage en Espaigne, 1598.

(1) En l'année 1599 et en l'année 1601. Dans le manuscrit original, ces deux dates, écrites d'une manière assez peu usitée, sont presque illisibles. La traduction anglaise de la société Hakluyt porte : *in the years one thousand five hundred and ninety-nine to one thousand six hundred and two.* Mais quiconque examinera le manuscrit avec attention, se convaincra qu'il faut lire : 1599 et 1601, comme nous le figurons ici dans le titre. Du reste, ce sont les seuls chiffres qui s'accordent avec le texte.

(2) Jean d'Aumont, né en 1522, et créé maréchal en 1579 par Henri III ; il périt d'un coup de mousqueton, le 19 août 1595.

(3) François d'Espinay de Saint-Luc, beau-frère du maréchal d'Aumont. Il fut nommé, en 1596, grand-maître de l'artillerie, et fut tué d'un boulet de canon le 8 septembre 1597.

(4) Charles de Cossé-Brissac, second du nom, maréchal de France, auquel Louis XIII donna le titre de duc en 1612.



Digitized by Google

1598. y eſtant pratiquer & acquerir des cognoiſſances pour par leur faueur & entremiſe faire en ſorte de pouuoir m'enbarquer dans quelqu'vn des nauires de la flotte que le Roy d'Eſpaigne enuoye tous les ans aux Indes Occidentalles, affin d'y pouuoir m'y enbarquer(1) des particuliarités qui n'ont peu eſtre recongneues par aucuns Françoys, à cauſe qu'ils n'y ont nul acces libre, pour à mon retour en faire rapport au vray à Sa Maieſté. Pour donc paruenir à mon deſſeing, ie m'en allay à Blauet(2), où lors il y auoit garniſon d'Eſpaignolz, auquel lieu ie trouuay vng mien oncle nommé le Cappitainne Prouençal, tenu pour vng des bons mariniers de France, & qui en ceſte qualité auoit eſté entretenu par le Roy d'Eſpaigne comme pillotte general en leurs armées de mer. Mon dict oncle ayant receu commandement de monſieur le Mareſchal de Briſſac de conduire les nauires dans leſquels l'on feiſt embarquer les Eſpaignols de la garniſon dudict Blauet, pour les repaſſer en Eſpaigne, ainſi qu'il leur auoit eſté promis, ie m'enbarquay auec luy dans vng grand nauire du port de cinq cents thonneaux, nommé le St Iulian, qui auoit eſté pris & arreſté pour ledict voiage, où eſtant partis dudict Blauet au commencement du moys d'aouſt, nous arriuaſmes dix iours apres proche du cap Finneterre(3), que nous ne peuſmes reconnoiſtre à cauſe d'vne grande

(1) Enquérir.

(2) Blavet, dernier poste occupé par les Espagnols en Bretagne, fut rendu à la France par le traité de Vervins, en juin 1598. Cette forteresse (aujourd'hui Port-Louis) était située à l'embouchure de la rivière de Blavet. Ruinée pendant les guerres de la Ligue, elle fut rebâtie avec les anciens matériaux, et fortifiée de nouveau par Louis XIII, qui lui donna son nom.

(3) Voir *Planche I.*



Digitized by Google

brume qui s'eleua de la mer, au moyen de laquelle tous nos vaiſſeaux ſe ſeparerent, & meſme noſtre admirande de la flotte ſe penſa perdre, ayant touché à vne roche, & pris force eau, dans lequel nauire & à toute la flotte commandoit le general Soubriago(1), qui auoit eſté enuoié par le Roy d'Eſpaigne à Blauet pour ceſt effect: le lendemain le temps s'eſtant eſclarcy, tous nos mariniers ſe reioignirent enſemble, & feuſmes aux iſles de Bayonne en Gallice, pour faire radouber ledict nauire admiral qui s'eſtoit fort offenſé. 1598.

Ayant ſeiouré ſix iours auxdictes iſles, feiſmes voille, & allaſmes reconnoiſtre le cap de Sainct Vincent troys iours apres : ledict cap eſt figuré en la page ſuiuante(2).

Le dict cap eſtant doublé nous allaſmes au port de Callix(3), dans lequel eſtant entrés, les gens de guerre furent mis à terre, apres laquelle deſcente les nauires françoys qui auoient eſté arreſtés pour traict furent congediez & renuoyez chacun en ſon lieu, hors mis ledict nauire ſainct Iulian, qui ayant eſté reconnu par ledict Soubriago general vng fort nauire & bon de voille, fuſt par luy arreſté pour faire ſeruice au Roy d'Eſpaigne, & par ainſy ledict cappitaine Prouençal mon oncle demeura touſiours en iceluy, & ſeiournaſmes audict lieu de Calis vn moys entier, durant lequel i'eu le moyen de reconnoiſtre l'iſle dudict Callis, dont la figure enſuit(4).

(1) Nom évidemment défiguré. (Note de M. de Puibusque.)
(2) Voir *Planche II.*
(3) Cadix.
(4) Voir *Planche III.*



Digitized by Google

1598. Partant dudict Calix nous fusmes à St Luc de Baramedo (1), qui est à l'entrée de la riuiere de Siuille, où nous demeurames troys moys, durant lesquels ie feus à Siuille, en pris le dessin, & de l'autre, que i'ay iugé à propos de representer au mieux qu'il m'a esté possible en ceste page & en la suiuante (2).

Pendant les troys moys que nous fusmes de seiour audict St Luc de Baramedo il y arriua vne patache d'aduis, venant de Portoricco, pour aduertir le Roy d'Espaigne que l'armée d'Angleterre estoit en mer auec desseing d'aller prendre ledict Portoricco : sur lequel aduis ledict Roy d'Espaigne, pour le secourir, fist dresser vne armée du nombre de vingt vaisseaux & de deux mille hommes, tant soldats que mariniers, entre lesquels nauires celuy nommé le St Iulian fust reteneu, & fust commandé à mon oncle de faire le voiage en iceluy, dont ie receus vne extresme ioye, me promettant par ce moien de satisfaire à mon desir, & pour ce ie me resolus fort aisement d'aller auec luy; mais quelque diligence que l'on peut faire à radouber, auitaller & esquipper lesdicts vaisseaux, auant que pouuoir estre mis à la mer, & sur le point que nous debuions partir pour aller audict Portoricco, il arriua des nouuelles par vne patache d'aduis qu'il auoit esté pris des Anglois, au moien de quoy ledict voiage fust rompu à mon grand regret pour me voir frustré de mon esperance.

Or en mesme temps l'armée du Roy d'Espaigne, qui a accoustumé d'aller tous les ans aux Indes,

(1) San-Lucar de Barameda.
(2) Voir *Planches IV et V.*



Digitized by Google

s'appareilloit audict St Luc, il vint de la part dudict Roy vng ſeigneur nommé Domp Franciſque Colombe, Cheualier de Malte, pour eſtre general de ladicte armée, lequel voiant noſtre vaiſſeau appareillé & preſt à ſeruir, & ſachant par le rapport qu'on luy auoit faict, qu'il eſtoit fort bon de voille pour ſon port, il reſolut de s'en ſeruir, & le prendre au fraict ordinaire, qui eſt vng eſcu pour thonniau par mois, de ſorte que i'eus occaſion de me reſiouir voiant naiſtre mon eſperance, d'autant meſme que le Cappitaine Prouençal mon oncle ayant eſté reteneu par le general Soubriago pour ſeruir ailleurs, & ne pouuant faire le voiage, me commiſt la charge dudict vaiſſeau pour auoir eſgard à iceluy, que i'acceptay fort volontiers, & ſur ce nous fuſmes trouuer ledict ſieur general Colombe pour ſauoir s'il auroit agreable que ie fiſſes le voiage, ce qu'il me promiſt librement, auec des teſmoignages d'en eſtre fort aiſe, m'ayant promis ſa faueur & aſſiſtance, qu'il ne m'a depuis deſniés aux occaſions. 1599.

La dicte armée fiſt à la voille au commencement du mois de ianuier de l'an 1599. & trouuant touſiours le vent fort aigre, dans ſix iours nous reconuſmes les illes Canaries.

Partant deſdictes illes Canaries nous allaſmes paſſer par le goulphe de Las Damas, aiant vent en pouppe, qui nous continua de façon que deux mois ſix iours apres noſtre partement de St Luc nous euſmes la veue d'vne ille nommée La Deſeade, qui eſt la premiere ille qui faut que les pillottes recognoiſſent neſeſſairement pour aller en toutes les



Digitized by Google

1599. autres illes & ports des Indes. Ceſte ille eſt ronde, aſſez hault en mer, & contient en rond ſept lieues, plaine de bois & inhabitée, mais il y a bonne radde à la bande de l'eſt.

De la dicte Ille nous feuſmes à vne autre ille nommée La Gardalouppe, qui eſt fort montaigneuſe, habitée de Sauuages(1), en laquelle il y a quantité de bons ports, à l'vn deſquels nommé Nacou nous feuſmes prendre de l'eau, & comme nous mettions pied à terre veiſmes plus de trois cents ſauuaiges qui s'en fuirent dedans les montaignes ſans qu'il fuſt à noſtre puiſſance d'en attrapper vn ſeul, eſtant plus diſpoſts à la courſe que tous ceux des noſtres qui les voulurent ſuiure. Ce que voiant, nous en retournaſmes dans nos vaiſſeaux apres auoir pris de l'eau & quelques refreſchiſſements, comme chair & fruicts de plaiſans gouſt : ceſte ile contient enuiron vingt lieux de long & douze de large, dont la forme eſt telle que la figure ſuiuante(2).

Apres auoir demeuré deux iours audict port de Nacou, le troiſieſme iour nous nous remiſmes à la mer, & paſſaſmes entre des iles que l'on nomme Las Virgines, qui ſont en telle quantité que l'on n'en a peu dire le nombre au certain; mais bien qu'il y en a plus de huict cents deſcouuertes, elles ſont toutes deſertes & inhabitées, la terre fort haulte, plaine de bois, meſmes de palmes & ramaſques qui y ſont communes comme les cheſnes & ormeaux par

(1) Le premier établissement à la Guadeloupe fut fait par les Français en 1635, par les sieurs DuPlessis et Olive. (Note de l'éd. Soc. Hakl.)

(2) Voir *Planche VIII.*



Digitized by Google

deça : il y a grande quantité de bons ports & haures entre lesdictes illes qui sont icy aucunement figurées (1). 1599.

D'icelles illes nous feusmes à l'isle de La Marguerite (2), où se peschent les perles : dans ceste ile y a vne bonne ville que l'on appelle du mesme nom La Marguerite. Elle est fort fertille en bleds & fruicts. Il sort tous les iours du port de ladicte ville plus de trois cents canaulx qui vont à vne lieue à la mer pescher lesdictes perles à dix ou douze brasses d'eau. Ladicte pesche se faict par les naigres esclaues du Roy d'Espaigne, qui prennent vng petit panier soubs le bras, & auec iceluy plongent au fond de la mer, & l'enplissent d'ostrormes qui semblent d'huistres, puis remontent dans ledict port se descharger au lieu à ce destiné, où sont les officiers dudict Roy qui les reçoiuent (3).

De ladicte ille nous allasmes à Portoricco (4), que nous trouuasmes fort desolé, tant la ville que le chatiau ou forteresse qui est fort bonne, & le port bien bon & à l'abry de tous vents fors de nordest qui donne droict dans ledict port. La ville est marchande : elle auoit esté puis peu de tems pillée des Anglois, qui auoient laissé des marques de leur veneue. La plus part des maisons estoient brulées, & ne s'y trouua pas quatre personnes outre quelques naigres qui nous dirent que les marchands dudict [lieu] auoient esté la plus part enmenés prisonniers par les Anglois, & les autres qui auoient peu s'estoient

(1) Voir *Planche IX.*
(2) Voir *Planche XI.*
(3) Voir *Planche X.*
(4) Voir *Planche XII.*



Digitized by Google

1599. ſauués dans les montaignes, d'où ils n'auoient encor oſé ſortir pour la prehenſion qu'ils auoient du retour des Anglois, leſquels auoient chargé tous les douze nauires dont leur armée eſtoit compoſée, de ſucres, cuirs, gingembre, or & argent, car nous trouuaſmes encor en ladicte ville quantité de ſucres, gingembre, canifiſte (1), miel de cannes (2) & conſerue de gingembre que les Anglois n'auoient peu charger. Ils emporterent auſſy cinquante pieces d'artillerie de fonde qu'ils prindrent dans la forteresſe en laquelle nous fuſmes, & trouuaſmes toute ruinée & les ranparts abbatus. Il y auoit quelques Indiens qui s'y eſtoient retirés, & qui commençoient à releuer leſdicts ranparts : le general s'informa d'eux comme ceſte place auoit eſté priſe en ſy peu de temps. L'vn d'iceux, qui parloit aſſez bon eſpaignol, luy dict que le gouuerneur dudict chaſteau de Portoricco ny les plus anciens du païs ne penſoient pas que à deux lieux de là y euſt aucune deſcente, ſelon le rapport qui leur en auoit eſté fait par les pillottes du lieu, qui aſſeuroient meſmes que à plus de ſix lieux du dict chaſteau il n'y auoit aucun endrois où les ennemis peuſſent faire deſcente, ce qui fuſt cauſe que ledict gouuerneur ſe tint moins ſur ſes gardes, en quoy il fuſt fort deceu, car demye lieue dudict chaſteau, à la bande de l'eſt, il y a vne deſcente où les Anglois mirent pied à terre fort commodement, laiſſant leurs vaiſſeaux qui eſtoient du port de deux cents, cent cinquante & cent thon-

(1) *Canifiſte*, de *Canéficier*, nom donné, dans les Antilles, au Cassia (*Cassia fistula*, LINN.) le *Keleti* des Caraïbes, qui produit le Cassia nigra du commerce. (Ed. Soc. Hakl.)

(2) La mélasse.



Digitized by Google

neaux en la radde en ce mesme lieu, & prindrent le temps sy à propos qu'ils vindrent de nuict à ladicte rade sans estre apperceus, à cause que l'on ne se doubtoit de cela. Ils mirent six cents hommes à terre auec dessainct de piller la ville seulement, n'ayant pas pensé de fere plus grand effet, tenant le chasteau plus fort & mieux gardé. Ils menerent auec eux troys couleureinnes pour batre les deffences de la ville, & se trouuerent au point du iour à vne portée de mousquet d'icelle, auec vng grand estonnement des habitans. Lesdicts Anglois mirent deux cents hommes à vng passage d'vne petitte riuiere qui est entre la ville & le chasteau, pour empescher, comme ils firent, que les soldats de la garde dudict chateau qui logeroient en la ville ny les habitans s'en fuiant n'entrassent en iceluy, & les autres quatre cents hommes donnerent dans la ville, où ils trouuerent aucune resistance (1) de façon que en moins de deux heures ils furent maistres de la ville: & ayant sceu qu'il n'y auoit aucuns soldats audict chasteau ny aucunne munition de viure à l'occasion que le Gouuerneur auoit enuoyé celles qui y estoient par commandement du Roy d'Espaigne à Cartagenes, où l'on pensoit que l'ennemy feroit dessente, esperant en auoir d'autres d'Espaigne, estant le plus proche port où viennent les vaisseaux, les Anglois firent sommer le Gouuerneur, & firent offrir bonne composition s'il se vouloit 1599.

(1) La traduction de la Société Hakluyt rend ces mots «aucune résistance» par *no resistance*, ce qui fait un contre-sens; car *aucune résistance*, sans la négative *ne*, équivaut à *quelque résistance*, ou *certaine résistance*. C'est ce qui explique pourquoi l'éditeur trouve Champlain en contradiction avec d'autres auteurs. (*Narrative of Champlain's Voyage to the Western Indies*, p. 10, note 1.)



Digitized by Google

1599. rendre, ſinon qu'ils luy feroient eſprouuer toutes les rigueurs de la guerre, dont ayant crainte ledict Gouuerneur, il ſe rendict la vie ſauue, & s'enbarqua auec leſdicts Anglois, n'oſant retourner en Eſpaigne. Il n'y auoit que quinze iours que leſdicts Anglois eſtoient partis de ladicte ville où ils auoient demeuré vng mois : apres le partement deſquels, leſdicts Indiens s'eſtoient raliés, & s'eforçoient de reparer ladicte forteresse, attendant l'arriuée dudict general, lequel fit faire vne information du recit deſdicts Indiens, qu'il enuoya au Roy d'Eſpaigne, & commanda aux dicts Indiens qui portoient la parolle d'aller chercher ceux qui s'eſtoient fuis aux montagnes, leſquels ſur la parolle retournerent en leurs maiſons, receuant tel contentement de voir ledict general & d'eſtre deliurés des Anglois, qu'ils oublierent leurs pertes paſſées. Ladicte ille de Portoricco eſt aſſez agreable combien qu'elle ſoit vn peu montaigneuſe, comme la figure ſuiuante le montre (1).

(1) Voir *Planche XII.* — «La ville de Porto-Rico fut fondée en 1510. Elle fut attaquée par Drake et Hawkins en 1595; mais les Espagnols, informés de leur approche, avaient fait de tels préparatifs, que Drake fut forcé de se retirer, après avoir brûlé les vaisseaux espagnols qui étaient dans le havre. En 1598, George Clifford, comte de Cumberland, fit une expédition, pour s'emparer de l'île. Il débarqua ses hommes secrètement, et attaqua la ville; quand, suivant les rapports espagnols, il rencontra de la part des habitants une vigoureuse résistance; le rapport de Champlain d'après des témoins oculaires qui en avaient été les victimes, est bien différent.» (Voir note 1 de la page précédente.) «Mais en peu de jours, la garnison de quatre cents hommes se rendit, et toute l'île se soumit aux Anglais. La possession de l'île étant jugée de grande importance, le comte adopta la cruelle mesure d'exiler les habitants à Carthagène, et, en dépit des protestations et remontrances des malheureux Espagnols, le plan fut mis à exécution; il n'en échappa que fort peu. Cependant les Anglais se trouvèrent bientôt dans l'impossibilité de garder l'île; une griève maladie emporta les trois quarts des troupes. Cumberland, déçu dans ses espérances, retourna en Angleterre, laissant le commandement à Sir John Berkeley. La mortalité, faisant de jour en jour de plus grands ravages, força les Anglais à évacuer l'île, et les Espagnols, bientôt après, reprirent possession de leurs demeures.— Le rapport que fait Champlain de l'état de l'île après le départ des Anglais, et de la couardise du gouverneur, est curieux; il y a cependant quelque confusion dans ses dates, et relativement à la durée de l'occupation de l'île par les Anglais.» (Ed. Soc. Hakl.)



Digitized by Google

Ladicte ille eſt emplye de quantité de beaux arbres, comme cedres, palmes, ſappins, palmiſtes, & vne maniere d'autres arbre que l'on nomme ſonbrade (1), lequel comme il croit, le ſommet de ſes branches tombant à terre prend auſſy toſt racine, & faict d'autres branches qui tombent & prennent racine en la meſme ſorte, & ay veu tel [de] ces arbres de telle eſtendue qu'il tenoit plus d'vne lieue & quart: il n'apporte aucun fruict, mais il eſt fort agreable, ayant la feuille ſemblable à celle du laurier, un peu plus tendre. 1599.

Il y a auſſy en ladicte Ile quantité de bons fruicts, à ſçauoir plantes (2), oranges, citrons d'eſtrange groſſeur, citroulles de la terre qui ſont tres bonnes, algarobbes (3), pappittes (4), & vn fruict nommé coraçon (5), à cauſe qu'il eſt en forme de cœur, de la groſſeur du poing, de couleur iaulne & rouge, la peau fort delicatte, & quand on le preſſe il rend vne humeur odoriferente, & ce qu'il y a de bon dans ledit fruict eſt comme de la bouillye, & a le gouſt comme de la creme ſucrée. Il y a beaucoup d'autres fruicts dont ils ne font pas grand cas, encores qu'ils ſoient bons: il y a auſſy d'vne racine qui s'appelle caſſaue (6), que les Indiens mangent en lieu de pain. Il

(1) De l'espagnol *sombra*, «ombre feuillue.» *Ficus americana maxima*, le *Clusea rosea* de Saint-Domingue, ou Figuier maudit marron. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XIII.*

(2) Fruit du Plantanier, appelé aux Canaries *Plantane.*—Voir *Planche XLII.*

(3) *Algaroba*, ou *Algarova*, nom donné par les Espagnols à certaine espèce d'Acacia du nouveau monde, à cause de sa ressemblance avec l'algarobe, caroubier ou fève de Saint-Jean, dont la gousse fournit une excellente nourriture pour les bestiaux. (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXVI.*

(4) Pappitte—*Carica papaya* (LINN.), papayer. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) Coraçon. *Anona muricata*, ou Corassol, de l'espagnol *corazon*, cœur, ainsi nommé de la forme du fruit. Quelques écrivains font dériver ce nom de Curaçoa, supposant que la graine fut apportée par les Danois. Le nom donné dans le pays était *memin.* (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XIV.*

(6) *Cassava.*—*Jatropha Manihot.* (Ed. Soc. Hakl.)—Voir *Planche XXXIII.*



Digitized by Google

1599. ne croit ne blee ny vin dans toute ceſte ile, en laquelle il y a grande quantité de cameleons, que l'on dict qu'ils viuent de l'air, ce que ie ne puis aſſeurer, combien que i'en aye veu par pluſieurs fois: il a la taiſte aſſez pointue, le corps aſſez long pour ſa groſſeur aſſauoir vng pied & demy, & n'a que deux iambes qui ſont deuant, la queue fort pointue, meſlée de couleurs griſe iaunaſtre. Le dict cameleon eſt cy repreſenté (1).

Les meilleures marchandiſes qui ſont dans ladicte Ile ſont ſucres, gingembre, canifiſte, miel de cannes, tabaco, quantité de cuirs, bœufs, vaches & moutons: l'air y eſt fort chaud, & y a de petits oyſeaux qui reſemblent à perroquets, que l'on nomme ſus le lieu perriquites, de la groſſeur d'vn moineau, la queue ronde, que l'on apprend à parler, & y en a grande quantité en ceſte ile (2): laquelle ile contient enuiron ſoixante dix lieus de long, & de large quarante lieus, enuironnée de bons ports & haures, & giſt eſt & oueſt. Nous demeurames audict Portoricco enuiron vn moys: le general y laiſſa enuiron troys cents ſoldats en garniſon dans la forteresſe, où il fiſt meſtre quarante ſix pieces de fonte verte qui eſtoient à Blauet.

Au partir dudict Portoricco noſtre general ſepara nos galions en troys bandes: il en retint quatre auec luy, en enuoya troys à Portouella & trois à la Neufue Eſpaigne, du nombre deſquels eſtoit le nauire où i'eſtois, & chacun galion auoit ſa patache. Ledict general s'en alla à Terre-Ferme, & nous co-

(1) Voir *Planche XV.*
(2) Voir *Planche XVI.*



Digitized by Google

ſtoyames toute l'ille de St Domingue de la bande du nord, & fuſmes à vng port de ladicte ile nommé Porto Platte, pour prendre langue s'il y auoit en la coſte aucuns vaeſſeaux eſtrangers, parce qu'il n'eſt permis à aucuns eſtrangers d'y trafficquer, & ceux qui y vont courent fortune d'eſtre pendus ou mis aux galleres & leurs vaiſſeaux confiſqués : & pour les tenir en plus grande crainte d'aborder ladicte terre, le Roy d'Eſpaigne donne liberté aux naigres qui peuuent deſcouurir vng vaiſſeau eſtranger, & en donner aduis au general d'armée ou gouuerneur, & y a tel naigre qui ſera cents cinquante lieus à pied nuict & iour pour donner ſemblable aduis & acquerir ſa liberté. 1599.

Nous miſmes pied à terre audict Porto Platte, & fuſmes enuiron vne lieue dans la terre ſans trouuer aucune perſonne ſinon vn naigre qui ſe preparoit pour aller donner aduis; mais nous rencontrant, il ne paſſa pas plus outre, & donna aduis à noſtre admirande qu'il y auoit deux vaiſſeaux françois au port de Mancenille, où ledict admirande ſe reſolut d'aller, & pour ceſte effect nous partiſmes du dict lieu de Porto Platte, qui eſt vn bon port, à l'abry de tous vents, où il y a troys, quatre & cinq braſſes d'eau, comme il eſt icy figuré (1).

Du dict port de Platte, nous vinſmes au port de Mancenille, qui eſt icy repreſenté (2), auquel port de Mancenille ſceuſmes que leſdicts deux vaiſſeaux eſtoient au port aux Mouſquittes (3), pres la Tortue, qui eſt vne petitte iſle ainſy nommée qui eſt de-

(1) Voir *Planche XVII.*
(2) Voir *Planche XVIII.*
(3) Voir *Planche XIX.*



Digitized by Google

1599. uant l'enboucheure dudict port, auquel eſtans ariués le lendemain ſur les trois heures du ſoir, nous apperçumes les dicts deux vaiſſeaux qui mettoient à la mer pour fuir de nous, mais trop tard : ce qu'eux recognoiſſans, & qu'ils n'auoient aucun moien de fuir, tous l'eſquippage de l'vn des vaiſſeaux qui eſtoit bien vne lieue dans la mer, abandonnerent leur dict vaiſſeau, & s'eſtant ietté dans leur bateau ſe ſauuerent à terre : l'autre nauire alla donner du bout à terre & ſe briſa en pluſieurs pieces, & en meſme temps l'eſquippage ſe ſauua à terre comme l'autre, & demeura ſeulement vng marinier qui ne s'eſtoit peu ſauuer à cauſe qu'il eſtoit boiteux & vng peu malade, lequel nous dit que les dicts vaiſſeaux perdeus eſtoient de Dieppe. Il y a fort belle entrée au dict port de Mouſquitte de plus de deux mille pas de large, & y a vng banc de ſable à ouuert, de façon qu'il faut ranger la grand terre du coſté de l'eſt pour entrer audict port, auquel il y a bon ancreage : & y a vne iſle dedans où l'on ſe peut mettre à l'abry du vent qui frappe droict dans le dict port. Ce lieu eſt aſſez plaiſant pour la quantité des arbres qui y ſont : la terre eſt aſſez haulte ; mais il y a telle quantitté de petites mouches, comme cheſons ou couſins qui piquent de ſi eſtrange façon, que ſy l'on s'endormoit & que l'on en fuſt picqué au viſage, il eſleueroit au lieu de la piqueure des buſſolles enflés de couleur rouge, qui rendroient la perſonne difforme.

Ayans apprins de ce marinier boiteux pris dans ledict nauire françois, qu'il y auoit traize grands vaiſſeaux tant françois, anglois que flaments, armés



Digitized by Google

moitye en guerre moitye en marchandiſe, noſtre admiral ſe reſolut de les aller prendre au port St Nicolas, où ils eſtoient, & pour ce ſe prepara auec trois galions du port de cinq cents thonneaux chacun & quatre pataches, & allaſmes le ſoir mouiller l'ancre à vne radde que l'on nomme Monte Criſto, qui eſt fort bonne & à l'abry du ſu, de l'eſt & de l'oueſt, & eſt remarquée d'vne montaigne qui eſt droit deuant ladicte radde, ſy haulte que l'on la deſcouure de quinze lieux à la mer: la dicte montaigne fort blanche & reluiſante au ſoleil, & deux lieux autour dudict port eſt terre aſſez baſſe, couuerte de quantité de bois, & y a fort bonne peſcherye & vng bon port au deſſoubs du dict Monte Criſto, qui eſt figuré en la page ſuiuante (1). 1599.

Le lendemain matin nous feuſmes au cap St Nicolas pour y trouuer les dicts vaiſſeaux, & ſur les trois heures nous arriuaſmes dans la baye dudict cap, & mouillaſmes l'ancre le plus pres qu'il nous feuſt poſſible, ayant le vent contraire pour entrer dedans (2).

Ayant mouillé l'ancre nous apperceuſmes les vaiſſeaux deſdicts marchands dont noſtre admirante ſe reſiouit fort, s'aſſeurant de les prendre. Toutte la nuict nous fiſmes tout ce qu'il eſtoit poſſible pour eſſayer d'entrer dans ledict port, & le matin veneu l'admirante print conſeil des cappitaines & pillottes de ce qui eſtoit à faire : ils luy dirent qu'il falloit iuger au pire de ce que l'ennemy pouroit faire pour ſe ſauuer, qu'il eſtoit impoſſible de fuir ſinon

(1) Voir *Planche XX.*
(2) Voir *Planche XXI.*



Digitized by Google

1599. à la faueur de la nuict, ayant le vent bon, ce qu'ils ne se hazarderoient pas de fere le iour, voiant les sept vaisseaux d'armes, & qu'aussy s'ils vouloient faire resistance qu'ils se tiendroient à l'entrée dudict port, leurs nauires amarés deuant & derriere, tous leurs canons d'vne bande & leurs hauts bien pauoisés de cables & de cuirs, & que s'ils se voioient auoir du pire, ils abandonneroient leurs nauires & se ietteroient en terre, pour à quoy remedier ledict admirante debuoit faire aduancer ses vaisseaux le plus pres du port qu'il pourroit pour les batre à coups de canon, & faire defendre cent des meilleurs soldats à terre pour empescher les ennemis de s'y sauuer. Cela fust resolu, mais leurs ennemis ne firent pas ce que l'on auoit pensé : ains ils se preparerent toute la nuict, & le matin veneu ils se mirent à la voille, vindrent pour nous gaigner le vent droict à nos vaisseaux, contre lesquels il leur falloit necessairement passer. Ceste resolution fist changer de courage aux Espaignols & adoucir leurs rodomontades : ce fust donc à nous à leuer l'ancre auec telle promptitude que dans le nauire de l'admirande l'on couppa le cable sur les escubbiers, n'ayans loisir de leuer leur ancre : ainsy nous fismes aussy à la voille, chargeants & estants chargés de canonnades. En fin ils nous gaignerent le vent, nous ne laissant pas de les suiure tout le iour & la nuict ensuiuant ieusques au matin que nous les vismes à quatre lieux de nous : ce que voiant notre admirante il laissa ceste poursuitte pour continuer nostre route ; mais il est bien certain que s'il eust voulu il les eust pris, ayant de meilleurs vaisseaux, plus d'hommes & de muni-



Digitized by Google

tions de guerre : & ne furent les vaiſſeaux eſtrangers preſeruez que par la faute de courage des Eſpaignols. 1599.

Durant ceſte chaſſe, il ariua vne choſe digne de rizée qui merite d'eſtre recitée. C'eſt que l'on viſt vne patache de quatre ou cinq thonneaux mellée parmy nos vaiſſeaux : l'on demanda pluſieurs foys d'où elle eſtoit, auec commandement d'amener leurs voilles ; mais l'on n'euſt aucune reſponce, combien que l'on luy euſt tiré des coups de canon, ains allans touſiours au gré du vent, ce qui meut noſtre amirande de la faire chaſſer par deux de nos pataches, qui en moins de deux heures furent à elle & l'aborderent, criant touſiours que l'on amenaſt leurs voilles ſans auoir aucune reſponſe, ny ſans que leurs ſoldats vouluſſent ſe ieter dedans, encores que l'on ne viſt perſonne ſur le tillac. En fin leur cappitainne de nos pataches, qui diſoient que ce petit vaiſſeau eſtoit gouuerné par vng diable, y firent entrer par menaces des ſoldats iuſques à vingt, qui n'y trouuerent rien, & prindrent ſeulement leurs voilles & laiſſerent le corps de ceſte patache à la mercy de la mer. Ce rapport faict à l'admirante, & la prehenſion que les ſoldats auoient eu donna matiere de rire à tous.

Laiſſant ladicte Ille St Domingue, nous continuaſmes noſtre route à la Neuſue Eſpaigne. Ladicte Iſle ſera figurée en la page ſuiuante (1).

La dicte iſle de St Domingue eſt grande, ayant cent cinquante lieues de long & ſoixante de large, fort fertille en fruicts, beſtail & bonnes marchan-

(1) Voir *Planche XXII.*



Digitized by Google

1599. dizes, comme fuere, canififte, gingenbre, miel de cannes, coton, euir de bœuf & quelques foureures. Il y a quantité de bons ports & bonnes raddes, & feullement vne feulle ville nommée l'Efpaignolle (1), habitée d'Efpaignolz; le refte du peuple font Indiens, gens de bonne nature & qui ayment fort la nation françoife, auee laquelle ils trafficquent le plus fouuent qu'ils peuuent en fere, toutesfois c'eft à defçu des Efpaignolz. C'eft le lieu auffy où les François traffiquent le plus en ces quartiers là, & là où ils ont le plus d'acces, quoy que peu libre.

Cefte terre eft affez chaude, en partie montaigneufe; il n'y a aueunne mines d'or ny d'argent, mais feullement de cuiure (2).

Partant donc de cefte ifle, nous allafmes coftoyer l'ifle de Cuba, à la bande du fu, terre affez haulte. Nous allafmes reconnoiftre de petites ifles qui s'appellent les Caymanes (3), au nombre de fix ou fept: en trois d'ifcelles il y a trois bons ports, mais c'eft vng dangereux paffage, pour les baffes & banes qu'il y a, & ne faict bon s'y aduanturer qui ne fçait bien la routte.

Nous mouillafmes l'ancre entre les ifles, & y fufmes vng iour: ie mis pied à terre en deux d'icelles, & vis vng tres beau haure fort agreable. Ie cheminay vne lieue dans la terre au trauers des bois qui font fort efpais, & y prins des lappins (4) qui y font en grande quantité, quelques oifeaux, & vn lezard gros comme la cuiffe, de couleurs grife & feuille morte.

(1) Aujourd'hui Saint-Domingue.
(2) Voir *Planche XXIII.*
(3) Voir *Planche XXV.*
(4) Voir *Planche XXIV.*



Digitized by Google

Ceſte iſle eſt fort vnie, & toutes les autres de meſmes: nous feuſmes auſſy en terre en l'autre qui n'eſt pas ſy agreable, mais nous en apportaſmes de tres bons fruicts, & y auoit telle quantité d'oiſeaux, qu'à noſtre entrée il s'en leua tel nombre qu'à plus de deux heures apres l'air en eſtoit remply, & d'autres qui ne peuuent voller, de façon que nous en prenions aſſez aiſement : ils ſont gros comme vne oye, la teſte fort groſſe, le bec fort large, bas ſur ſes iambes, les pieds ſont comme ceux d'vne poulle d'eau. Quand les oyſeaux ſont pluſmés, il n'y a pas plus gros de chair qu'vne turtre, & eſt de fort mauuais gouſt (1). Nous leuaſmes l'ancre le meſme iour au ſoir auec fort bon vent, & le lendemain ſur les trois heures apres midy nous ariuaſmes à vng lieu qui s'appelle La Sonde (2), lieu tres dangereux, car à plus de cinq lieues de là ce ne ſont que baſſes, fors vng canal qui contient... (3) lieues de long & trois de large. Quand nous fuſmes au milieu du dict canal, nous miſmes vent deuant, & les mariniers ietterent leurs lignes hors pour peſcher du poiſſon dont ils peſcherent ſi grande quantité que les mariniers ne pouuoient fournir à mettre dans le bord des vaiſſeaux : ce poiſſon eſt de la groſſeur d'vne dorée (4), de couleur rouge, fort bon ſy on le mange frais, car il ne ſe garde & ſaumure, & ſe pourit incontinent. Il faut auoir touſiours la ſonde en la main en paſſant ce canal, à la ſortye duquel l'vne de nos pataches ſe 1599.

(1) Voir *Planche XXIV*.
(2) Voir *Planche XXVI*.
(3) Lacune dans le *ms*. D'après la carte de l'auteur, ce canal a plus de trente lieues de long.
(4) *Sparus aurata* (LINN.), Brame de mer. Celui de Bahama s'appelle «porgy.» (Ed. Soc. Hakl.)



Digitized by Google

1599. perit en la mer ſans que nous en peuſſions ſçauoir l'occaſion : les ſoldats & mariniers ſe ſauuerent à la nage, les vns ſur des planches, autres ſur des aduirons, autres comme ils pouuoient, & reuindrent de plus de deux lieues (1) à noſtre vaiſſeau, qu'il trouuerent bien à propos, & les fimes recepuoir par nos bateaux qui alloient au deuant d'eux.

Huict iours apres nous ariuaſmes à St Iean de Luz (2), qui eſt le premier port de la Neufue Eſpaigne, où les gallions du Roy d'Eſpaigne vont tous les ans pour charger l'or, l'argent, pierreries & la cochenille, pour porter en Eſpaigne. Ce dict port de St Iean de Luz eſt bien à quatre cents lieues de Portoricco. En ceſte iſle il y a vne fort bonne forteresſe, tant pour la ſituation que pour les bons ramparts, bien munie de tout ce qu'il luy eſt neceſſaire, & y a deux cents ſoldats en garniſon, qui eſt aſſez pour le lieu. La forteresſe comprend toute l'ille, qui eſt de ſix cents pas de long & de deux cents cinquante pas de large : outre laquelle forte-

(1) M. de Puibusque et le traducteur de la Société Hakluyt ont trouvé ici une lacune ; la feuille du manuscrit original n'était que repliée.

(2) Voir *Planche XXVIII.* — « Evidemment, il est question du fort et château de Saint-Jean d'Ulloa ; mais portait-il ce nom quand Champlain y alla, ou bien Champlain a-t-il confondu Saint-Jean de Luz avec San Juan d'Ulloa? c'est un point contesté. Dans les cartes de Mercator et de Hondius, Amsterdam 1628, 10e édition, Saint-Jean d'*Ulloa* est placé sur le vingt-sixième degré de latitude nord, à l'embouchure de la rivière de *Lama* (Rio del Norte). Villa-Rica est mis à la place actuelle de Vera-Cruz ; mais il n'y est fait aucune mention soit de Saint-Jean d'Ulloa, soit de Saint-Jean de Luz ; et, dans le Voyage de Gage 1625, cette ville est appelée San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz. "Le vrai nom de la ville est San Juan d'Ulhua, autrement Vera-Cruz, de celui du vieux havre de Vera-Cruz, qui en est à six lieues. Mais le havre de l'ancien Vera-Cruz, ayant été trouvé trop dangereux pour les vaisseaux, à cause de la violence du vent de nort, fut entièrement abandonné par les Espagnols, qui se retirèrent à San Juan d'Ulhua, où leurs navires trouvèrent bon ancrage, grâce à un rocher qui sert de forte défense contre les vents ; et, pour perpétuer la mémoire de cet heureux événement, qui arriva le Vendredi-Saint, ils ajoutèrent au nom de San Juan d'Ulhua, celui de la Vraie-Croix, emprunté au premier havre, qui fut découvert le Vendredi-Saint de l'année 1519." (Gage, *Voy. à Mexico*, 1625.) » — Ed. Soc. Hakl.



Digitized by Google

reſſe y a des maiſons baſties ſur pilloties dans l'eau, & plus de ſix lieues à la mer, & ne ſont que baſſes qui eſt cauſe que les vaiſſeaux ne peuuent entrer en ce port s'ils ne ſçauent bien l'entrée du canal, pour laquelle entrée faut mettre le cap au ſuroueſt; mais eſt bien le plus dangereux port que l'on ſçauroit trouuer, qui n'eſt à aucun abry que de la forteresſe du coſté du nord, & y a aux muralles de la forteresſe pluſieurs boucles de bronze où l'on amare des vaiſſeaux qui ſont quelque fois ſy preſſez les vngs contre les autres, que quand il vente quelque vent de nord, qui eſt fort dangereux, que les dicts vaiſſeaux ſe froiſſent, encor qu'ils ſoient amarés deuant & derriere. Le dict port ne contient que deux cents pas de large & deux cents cinquante de long. Et ne tiennent ceſte place que pour la commodité des gallions qui viennent comme dit eſt, d'Eſpaigne, pour charger les marchandiſes or & argent qui ſe tirent de la Neufue Eſpaigne. 1599.

Il y a de l'autre coſté du chaſteau, à deux mille pas d'iceluy en terre ferme, vne petite ville nommée Bouteron (1), fort marchande. A quatre lieues du dict Bouteron il y a encores vne autre ville qui s'appelle Verracrux (2), qui eſt en fort belle ſituation & à deux lieues de la mer.

Quinze iours apres noſtre arriuée au dict St Iean de Luz, ie m'en allay auec congé de noſtre dict admiral, à Mechique (3), diſtant dudict lieu de cent lieux touſiours auant en terre. Il ne ſe peult veoir ny deſirer vng plus beau païs que ce royaulme de

(1) Voir *Planche XXVIII.*
(2) «Lauelle Croux,» dans la carte. *Planche XXVII.*
(3) Mexico.



Digitized by Google

1599. la Noue Eſpaigne, qui contient trois cents lieues de long & deux cents de large.

Faiſant ceſte trauerſe à Meſchique, i'admirois les belles foreſts que l'on rencontre, remplie des plus beaux arbres que l'on ſçauroit ſouhaitter, comme palmes, cedres, lauriers, oranges, citronneles, palmiſtes, gouiauiers, accoyates, bois d'ebene (1), Breſil (2), bois de campeſche (3), qui ſont tous arbres communs en ce pays là, auec vne infinitté d'autres differentes ſortes que ie ne puis reciter pour la diuerſité, & qui donnent tel contentement à la veue qu'il n'eſt pas poſſible de plus, auec la quantité que l'on veoit dans les foreſts d'oiſeaux de diuers plumages. Apres l'on rencontre de grandes campaignes vnies à perte veue, chargées de infinis trouppeaux de beſtial, comme cheuaux, mulets, bœufs, vaches, moutons & cheures, qui ont les paſtures touſiours fraiches en toutes ſaiſons, n'y ayant hiuer, ains vn air fort temperé, ny chaud ny froid : il n'y pleut tous les ans que deux

(1) Voir, plus loin, *Planche LVI.* Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu par *good Breſil* ces mots *bois debene Breſil.* Il a lu sans doute *bois de bon Breſil.*

(2) *Cæsalpinia.* Il y a deux espèces de bois de Brésil employés dans la teinture : *Cæs. Echinata* (Lamarck), et *Cæs. Sappan* (Linn.) Le premier est le Brésil, ou Brasillette de Pernambouc, grand arbre qui croît naturellement dans l'Amérique du Sud, employé dans le commerce pour la teinture rouge. Le second se retrouve dans l'Inde, où l'on s'en sert pour le même usage, et il est connu dans le commerce sous le nom de Brasillette des Indes, ou bois de Sappan. Plusieurs auteurs ont avancé que le nom de *Brésil* a été donné à ce bois de teinture parce qu'il vient du Brésil; malheureusement pour cette théorie, ce mot était employé bien avant la découverte du pays qui porte le même nom. «Le Brésil, dit Barros, porta d'abord le nom de Sainte-Croix, à cause de la croix qui y fut érigée; mais le démon, qui perd, par cet étendard de la croix, l'empire qu'il a sur nous et qui lui avait été enlevé par les mérites de Jésus-Christ, détruisit la croix, et fit appeler ce pays Brésil du nom d'un bois de couleur rouge. Ce nom a passé dans toutes les bouches, et celui de la sainte croix s'est perdu, comme s'il était plus important qu'un nom vint d'un bois de teinture, plutôt que de ce bois qui donne la vertu à tous les sacrements, instruments de notre salut, parce qu'il fut teint du sang de Jésus-Christ qui y fut répandu.» Il est done évident que le nom de Brésil fut donné au pays par les Portugais, après la découverte de Cabral, à cause de la quantité de bois rouge qui y abonde. (Éd. Soc. Hakl. en substance.)

(3) *Hæmatoxyllum Campechianum.* (Linn.) Ed. Soc. Hakl.



Digitized by Google

fois, mais les rozées ſont ſy grandes la nuict que les plantes en ſont ſuffiſamment arrozées & nourries. Outre cela, tout ce pays là eſt decoré de fort beaux fleuues & riuieres, qui trauerſent preſque tout le royaulme, & dont la pluſpart portent batteaux. La terre y eſt fort fertille, rapportant le bled deux fois en l'an & en telle quantité que l'on ſçauroit deſirer, & en quelque ſaiſon que ce ſoit il ſe trouue touſiours du fruicts nouueaux tres bons dans les arbres, car quand vn fruict eſt à maturité, les autres viennent & ſe ſuccedent ainſy les vngs aux autres, & ne ſont iamais les arbres vuides de fruicts, & touſiours verds. Sy le Roy d'Eſpaigne vouloit permettre que l'on plantaſt de la vigne au dict royaulme, elle y fructiffiroit comme le bled, car i'ay veu des raizins prouenans d'vn cep que quelqu'vn auoit planté pour plaiſir, dont chacun grain eſtoit auſſy gros qu'vn pruniau, & long comme la moitye du poulce, & de beaucoup meilleurs que ceux d'Eſpaigne. Tous les contentements que i'auois eus à la veue des choſes ſy agreables n'eſtoient que peu de choſe au regard de celuy que ie receus lors que ie vie ceſte belle ville de Mechique, que ie ne croiois ſy ſuperbement baſtye de beaux temples, pallais & belles maiſons, & les rues fort bien compaſſées, où l'on veroit de belles & grandes boutiques de marchands, plaines de toutes ſortes de marchandiſes tres riches. Ie crois, à ce que i'ay peu iuger, qu'il y a en ladicte ville douze à quinze mil Eſpaignols habitans, & ſix fois autant d'Indiens, qui ſont creſtiens auſſy habitans, outre grand nombre de naigres eſclaues. Ceſte ville eſt enuironnée d'vn eſtang 1599.



Digitized by Google

1599. preſque de tous coſtés, hors mis en vng endroit qui peut contenir viron trois cents pas de long, que l'on pourroit bien coupper & fortiffier, n'ayant à craindre que de ce coſté, car de tous les autres il y a plus d'vne lieue iuſques aux bords dudict eſtang, dans lequel il tombent quatres grandes riuieres qui ſont fort auant dans la terre, & portent batteaux : l'vne s'appelle riuiere de Terre-Ferme, vne autre riuiere de Chille, l'autre riuiere de Caiou, & la quatrieſme riuiere de Mechique, dans laquelle ſe peſche grande quantité de poiſſons de meſmes eſpeces que nous auons par deçà, & fort bon. Il y a le long de ceſte riuiere grande quantité de beaux iardins & beaucoup de terres labourables fort fretille (1).

A deux lieues dudict Mexique il y a des mines d'argent que le Roy d'Eſpaigne a affermés à cinq millions d'or par an, & s'eſt reſerué d'y emploier vng grand nombre d'eſclaues pour tirer à ſon proffis tous ce qu'ils pouront des mines, & outre tire le dixieſme de tout ce que tirent les fermiers, par ainſy ces mines ſont de tres bon reuenu audict Roy d'Eſpaigne (2).

L'on receulle audict païs quantité de cochenille qui croiſt dans les champs, comme ſont les pois de deça, & vient d'vn fruict gros comme vne nois, qui eſt plain de graine par dedans. On le laiſſe venir à maturité iuſques à ce que ladicte graine ſoit ſeche, & lors on la couppe comme du bled, & puis on la bat pour auoir la graine, dont ils reſement apres

(1) Voir *Planche XXIX.*
(2) Voir *Planche XXX.*



Digitized by Google

pour en auoir d'autre. Il n'y a que le Roy d'Eſpaigne qui puiſſe faire ſeruir & receullir ladicte cochenille, & faut que les marchands l'achaptent de ſes officiers à ce commis, car c'eſt marchandiſe de grand prix & a l'eſtime de l'or & de l'argent. 1599.

I'ay faict icy vne figure de la plante qui apporte la dicte cochenille (1).

Il y a vng arbre au dict pays que l'on talle comme la vigne, & par l'endroit où il eſt tallé il diſtille vne huille qui eſt vne eſpece de baume, appellée huille de Canime, du nom de l'arbre qui ſe nomme ainſy (2). Ceſte huille eſt ſingulliere pour toutes playes & couppures, & pour oſter les douleurs, principallement des gouſtes. Ce bois a l'odeur du bois de ſappin. L'once de la dicte huille vault en ce pays là deux eſcus. Le dict arbre eſt icy figuré (3).

Il y a vng autre arbre que l'on nomme cacou, dont le fruict eſt fort bon & vtille à beaucoup de choſes, & meſmes ſert de monnoye entre les Indiens, qui donnent ſoixante pour vne realle. Chacun fruict eſt de groſſeur d'vn pinon & de la meſme forme, mais il n'a pas la cocque ſy dure: plus il eſt

(1) *Planche XXXI.*—«*Cactus Opuntia.* La croyance que la cochenille était la graine d'une plante subsistait encore longtemps après la conquête du Mexique. Dans le dessin que Champlain nous donne de cette plante, ce graines sont figurées exactement comme les insectes s'attachent aux feuilles pour s'en nourrir. La jalousie du gouvernement espagnol, et le sévère monopole qu'il faisait de ce produit, empêchèrent qu'on en connût la vraie nature et son mode de propagation, et donnèrent naissance à diverses fables et conjectures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Canimè*, ou *Animè*. Johnston en distingue deux espèces : l'*animè Oriental*, et l'*animè Occidental*, appelé, dit-il, par les Espagnols *Canimè*. Moquin-Tandon (Botanique Medicale) en distingue aussi deux espèces : 1° le Courbaril diphylle, *Hymenæa Courbaril* (LINN.), qui fournit une grande quantité de résine transparente, appelée *résine animè occidentale*, ou *Copal d'Amerique;* 2° le Courbaril verruqueux, *Hymenæa verrucosa* (GÆRTN.), *résine animè orientale*, vulgairement appelée *Copal d'Orient.*

(3) *Planche XXXII.*



Digitized by Google

1599. vieux & milleur eſt. Quand l'on veut achapter des viures, comme pain, chairs, fruicts, poiſſons ou herbes, ceſte monnoye peult ſeruir, voire pour cinq ou ſix pieces l'on peult auoir de la marchandiſe pour viure des Indiens ſeulement, car il n'a point cours entre les Eſpaignols, ny pour achapter marchandiſe autre que des fruicts. Quand l'on veult vſer de ce fruict, l'on le reduict en pouldre, puis l'on en faict vne paſte que l'on deſtrempe en eau chaude, où l'on meſle du miel qui vient du meſme arbre, & quelque peu d'eſpice, puis le tout eſtant cuit enſemble, l'on en boit au matin, eſtant chauffé, comme les mariniers de deçà prennent de l'eau de vye, & ſe trouuent ſy bien apres auoir beu de ceſte eau, qu'ils ſe pourroient paſſer tout vng iour de manger ſans auoir grand appetit. Ceſt arbre a quantité d'eſpinnes qui ſont fort pointues, que quand on les arrache il vient vng fil, l'eſcorche du dict arbre, lequel l'on file ſy delyé que l'on veult, & de ceſte eſpine & du fil qui y eſt attaché, l'on peult coudre auſſi proprement que d'vne eſguille & d'autre fil; les Indiens en font du fil fort beau & fort delyé, & neantmoins ſy fort, qu'vn homme n'en pourroit pas rompre deux brins enſemble, encores qu'ils ſoient delyés comme cheueux. La liure de ce fil, nommé fil de pitte (1), vaut en Eſpaigne huict eſcus la liure, & en font des dantelles & autres ouurages : d'auantage de l'eſcorche dudict arbre l'on faict du vinaigre fort comme celuy de vin, & prenant du cœur de l'arbre qui eſt mouelleux, & le preſſant, il

(1) Champlain décrit ici évidemment le Cacao et le *Metl*, ou *Maguey* (*Aloes Pitta, Aloes distichs, Agave Americana*), auquel se rapporte presque toute la dernière partie de sa description, excepté «les feuilles qui sont comme celles de l'olivier.» (Ed. Soc. Hakl.)



Digitized by Google

en ſort du treſbon miel, puis faiſant ſeicher la mouelle ainſi eſprainte au ſoleil, elle ſert pour allumer le feu. Outre plus preſſant les feuilles de ceſt arbre, qui ſont comme celles de l'olifuier, il en ſort du iut dont les Indiens font vn breuuage. Ledict arbre eſt de la grandeur d'vn oliuier, dont vous en verrez icy la figure (1). 1599.

I'ay cy deuant parlé d'vn arbre qui s'appelle gouiaue (2), qui croiſt fort communement audict pays, qui rend vng fruict que l'on nomme auſſy gouiaue, qui eſt de la groſſeur d'vne pomme de capendu (3), de couleur iaulne, & le dedans ſemblable aux figues verdes; le iut en eſt aſſez bon. Ce fruict a telle proprieté, que ſy vne perſonne auoit vng flux de ventre, & qu'il mangeaſt dudict fruict ſans la peau, il ſeroit guery dans deux heures, & au contraire à vng homme qui ſeroit conſtipé, mangeant l'eſcorche ſeulle ſans le dedans du fruict, il luy lachera incontinent le ventre, ſans qu'il ſoit beſoing d'autre medecine.

Figure du dict arbre (4).

Il y a auſſy vng fruict qui s'appelle accoiates (5), de la groſſeur de groſſes poires d'hiuer, fort verd par deſſus, & comme l'on a leué la peau, l'on trouue de la chair fort eſpaiſſe que l'on mange auec du ſel, & a le gouſt de cherneaux, ou nois vertes: il y a vng

(1) *Planche XXXIII.*

(2) «*Pidium*» (LINN.) «Sa qualité eſt de reſſerrer le ventre, eſtant mangé vert, dont auſſi pluſieurs s'en ſeruent contre le flux de ſang; mais eſtant mangé meur il a vn effet tout contraire.» — De Rochefort, *Hiſt. des Antilles*, etc., 1658. (Éd. Soc. Hakl.)

(3) «Espèce de pomme commune en Normandie, principalement au pays de Caux.» (Éd. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XXXIV.*

(5) «*Ahuacahuitl*, nom indigène, dont on a fait par corruption *Agouacat*, l'Avogade ou *Avogada* des Espagnols.» (Éd. Soc. Hakl.)



Digitized by Google

1599. noyau dedans de la groſſeur d'vne nois, dont le dedans eſt amer. L'arbre où croit ledict fruict eſt icy figuré, enſemble ledict fruict (1).

Auſſy il y a d'vn fruict que l'on nomme algarobe (2), de la groſſeur de prunes Dabtes, long comme coſſes de febues, qui a vne coque plus dure que celle de la caſſe, de couleur de chataigner. L'on trouue dedans vng petit fruict comme vne groſſe febue verte, qui a vng noiau, & eſt fort bon. Il eſt icy figuré (3).

I'ay veu vng autre fruict qui s'appelle carreau (4), de la groſſeur du poing, dont la peau eſt fort tendre & orengée, & le dedans eſt rouge comme ſang, & la chair comme de prunes, & tache où il touche comme les meures; il eſt de fort bon gouſt, & dit-on qu'il eſt treſbon pour guerir les morceures de beſtes venimeuſes (5).

Il y a encore d'vn autre fruict qui ſe nomme ſerolles (6), de la groſſeur d'vne prune, & eſt fort iaulne, & le gouſt comme de poires muſcades (7).

I'ay auſſy parlé d'vn arbre que l'on nomme palmiſte, que ie repreſenteray icy (8), qui a vingt pas de

(1) *Planche XXXV.*

(2) Voir plus haut, page 11, note 3.

(3) *Planche XXXVI.*

(4) Le fruit d'une des variétés du *Cactus Opuntia*, le Nuchtli des Mexicains, appelé par les Français *raquette*, à cause de la forme de ses feuilles. «Ce que nos François appellent Raquette à cauſe de la figure de ſes feuilles : ſur quelques-vnes de ces feuilles, longues & heriſſées, croiſt vn fruict de la groſſeur d'vne prune-datte; quand il eſt meur, il eſt rouge dedans, & dehors comme de vermillon. Il a celle proprieté, qu'il teint l'vrine en couleur de ſang auſſi toſt qu'on en a mangé, de ſorte que ceux qui ne ſauent pas ce ſecret, craignent de s'eſtre rompu vne veine, & il s'en eſt trouué qui, aians apperceu ce changement, ſe ſont mis au lit, & ont creu eſtre dangereuſement malades.» — De Rochefort, *Voyage aux Antilles*, etc., 1658. (Ed. Soc. Hakl.)

(5) *Planche XXXVII.*

(6) De l'espagnol *Ciruela*, prune. (Ed. Soc. Hakl.)

(7) *Planche XXXVIII.*

(8) *Planche XXXIX.*—«Au temps de Champlain, il n'y avait de connues que deux espèces de Palmistes (excepté le cocotier, que l'on appelait Palmiste par excellence) : le Palmiste franc, *Areca oleracea* (Linn.), et le Palmiste épineux, *Areca spinosa* (Linn.)» (Ed. Soc. Hakl.)



Digitized by Google

hault, de la groſſeur d'vn homme, & neantmoins ſy tendre que d'vn bon coup d'eſpée on le peut couper tout à trauers, parce que le deſſus eſt tendre comme vn pied de chou, & le dedans plain de mouelle qui eſt tres bonne, & tient plus que le reſte de l'arbre, & a le gouſt comme du ſuccre, auſſy doux & meilleur : les Indiens en font du breuuage meſlé auec de l'eau, qui eſt fort bon. 1599.

I'ay veu d'vn autre fruict que l'on nomme cocques (1), de la groſſeur d'vne nois d'Inde, qui a la figure approchant de la teſte d'vn homme, car il y a deux troux qui repreſentent les deux yeux, & ce qui s'auance entre ces deux troux ſemblent de nez, au deſſoubs duquel il y a vng trou vng peu fendu que l'on peult prendre pour la bouche, & le hault dudict fruict eſt tout creſpé comme cheueux friſez : par leſdicts troux il ſort d'vne eau dont ils ſe ſeruent à quelque medecine. Ce fruict n'eſt pas bon à manger; quand ils l'ont cueilly, ils le laiſſent ſeicher & en font comme de petittes bouteilles ou taſſes comme de nois d'Inde qui viennent du palme (2).

Puiſque i'ay parlé de palmes (3), encor que ce ſoit vng arbre aſſez commun, i'en repreſenteray icy vne figure (4). C'eſt vn des plus haults & droicts arbres qui ſe voient; ſon fruict, que l'on appelle nois d'Inde, vient tous au plus hault de l'arbre, & ſont groſſes comme la teſte d'vn homme, & y a vne groſſe eſcorce verte ſur la dicte nois, laquelle eſcorce

(1) «Le *Cocos lapidea* de GÆRTNER, dont le fruit est plus petit que le coco ordinaire, et dont on fait de petits vases ou tasses, etc.» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) *Planche XL.*

(3) «*Cocos nucifera.*» (Ed. Soc. Hakl.)

(4) *Planche XLI.*



Digitized by Google

1599. oſtée, ſe trouue la nois, de la groſſeur de deux poings ou enuiron : ce qui eſt dedans eſt fort bon à manger, & a le gouſt de cerneaux; il en ſort vne eau qui ſert de fart aux dames (1).

Il y a vn autre fruict qui s'appelle plante (2), dont l'arbre peult auoir de hault vingt ou vingt cinq pieds, qui a la feuille ſy large qu'vn homme s'en pourroit couurir. Il vient vne racine dudict arbre où ſont en quantité deſdictes plantes, chacun deſquelles eſt de la groſſeur du bras, longue d'vn pied & demy, de couleur iaulne & verd, de tres bon gouſt, & ſy ſain que l'on en peult manger tant que l'on veult ſans qu'il face mal (3).

Les Indiens ſe ſeruent d'vne eſpece de bled qu'ils nomment mammaix (4), qui eſt de la groſſeur d'vn poys, iaulne & rouge, & quand ils le veulent manger, ils prennent vne pierre cauée comme vng mortier, & vne autre ronde en forme de pillon, & apres que le dict bled a trempé vne heure, ils le meullent & reduiſent en farine en ladicte pierre, puis le petriſſent & le font cuire en ceſte maniere : ils ont vne platine de fer ou de pierre qu'ils font chauffer ſur le feu, & comme elle eſt bien chaude, ils prennent leur paſte & l'eſtendent deſſus aſſez tenue, comme tourteaux, & l'ayant fait ainſy cuire, le mangent tout chaud, car il ne vault rien froid ny gardé (5).

(1) « C'eſt ceſte eau qui, entre ſes autres vertus, a la proprieté d'effacer toutes les rides du viſage, & de luy donner vne couleur blanche & vermeille, pourueu qu'on l'en laue auſſi-toſt que le fruict eſt tombé de l'arbre. » — (De Rochefort.)

(2) La Banane.

(3) *Planche XLII.*

(4) Ou Mais.

(5) *Planche XLIII.*



Digitized by Google

Ils ont auſſy d'vne autre racine qu'ils nomment caſſaue, dont ils ſe ſeruent pour faire du pain, mais ſy quelqu'vn en mangeoit de cru, il mourroit (1). 1599.

Il y a d'vne gomme qui ſe nomme copal (2), qui ſort d'vn arbre qui eſt comme le pin; ceſte gomme eſt fort bonne pour les gouſtes & douleurs (3).

Il y a auſy d'vne racine que l'on nomme patates (4), que l'on fait cuire comme des poires au feu, & a ſemblable gouſt aux chaſtaignes (5).

Il y a audict pays nombre de melons d'eſtrange groſſeur, qui ſont tres bons, la chair en eſt fort orangée, & y en a d'vne autre ſorte qui ont la chair blanche, mais ils ne ſont de ſy bon gouſt que les autres. Il y a auſſy quantité de cocombres tres bons, des artichauts, de bonnes lettues, qui ſont

(1) *Planche XLIV.*—Voir, ci-dessus, p. 11, note 6.—«Pour faire la Caſſaue, qui eſt le pain ordinaire du pays, apres avoir arraché le Manyoc, on ratiſſe ſes racines comme on fait les naveaux, lorſqu'on les veut mettre au pot; puis on eſgruge toutes ſes racines ſur des rapes de cuivre percées... & attachées ſur des planches dont on met le bas dans vn vaiſſeau; & appuyant le haut contre l'eſtomac, l'on frotte à deux mains la racine deſſus la rape, & tout le marc tombe dans le vaiſſeau... Quand tout eſt égrugé ou rapé, on le met à la preſſe dans des ſacs de toile, & on en exprime tout le ſuc, en ſorte qu'il ne demeure que la farine toute ſeiche... Le ſuc qui en ſort eſt eſtimé du poiſon par tous les habitans, & meſme par tous les autheurs qui en ont écrit...» (Du Tertre, *Hiſt. des Antilles.*)

(2) «*Rhus Copallinum* (LINN.) Les Mexicains donnaient le nom de *copal* à toutes les résines et gommes odoriférantes. Le Copal par excellence est une résine blanche et transparente, qui coule d'un arbre dont la feuille ressemble à celle du chêne, quoique plus longue; cet arbre s'appelle *copal-quahuitl*, ou arbre qui porte le copal. Il ont aussi le *copal-quahuitl-petlahuac*, dont les feuilles sont les plus grandes de l'espèce, et semblables à celles du sumac, le *copal-quauhxiotl*, à feuilles longues et étroites; le *tepecopulliquahuitl*, ou *copal des montagnes*, dont la résine est comme l'encens du vieux monde, appelé par les Espagnols *incensio de las Indias*, et quelques autres espèces inférieures.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLIV.*

(4) «Il y a huit ou dix ſortes de patates, differentes en gouſt, en couleur & en feuilles. Pour ce qui regarde les feuilles, la difference eſt petite; car elles ont preſque toutes la forme de cœur... Il ſuffit d'en nommer les plus communes, qui ſont les *Patates vertes*, les *Patates à l'oignon*, les *Patates marbrées*, les *Patates blanches*, les *Patates rouges*, les *Patates orangées*, les *Patates à ſuif*, les *Patates ſouffrées*...» (Du Tertre, *Hiſt. des Antilles.*)

(5) *Planche XLIV.*



Digitized by Google

1599. comme celles que l'on nomme rommainnes, choux à pome, & force autres herbes potageres; auſſy des citrouilles qui ont la chair orengée comme les melons.

Il y a des pomes qui ne ſont pas beaucoup bonnes, & des poires d'aſſez bon gouſt, qui ſont creues naturellement à la terre. Ie croy que qui voudroit prendre la paine d'y planter des bons fruittiers de par deçà, ils y viendroient fort bien (1).

Par toute la Noue Eſpaigne il y a d'vne eſpece de couleuures (2), qui ſont de la longeur d'vne picque & groſſe comme le bras, la teſte groſſe comme vng œuf de poulle, ſur laquelle elles ont deux plumes. Au bout de la queue elles ont vne ſonnette qui faict du bruit quand elles ſe trainent: elles ſont fort dangereuſes de la dent & de la queue; neantmoins les Indiens les mangent, leur ayant oſté les deux extremités (3).

Il y a auſſy des dragons d'eſtrange figure, ayants la teſte approchante de celle d'vn aigle, les ailles comme vne chauueſouris, le corps comme vng lezard, & n'a que deux pieds aſſez gros, la queue aſſez eſcailleuſe, & eſt gros comme vng mouton : ils ne ſont pas dangereux, & ne ſont mal à perſonne, combien qu'à les voir l'on diroit le contraire (4).

I'ai veu vng lezard de ſy eſtrange groſſeur, que s'il m'euſt eſté recité par vng autre, ie ne l'euſſe pas creu, car ie vous aſſeures qu'ils ſont gros comme

(1) *Planche XLV.*

(2) «Champlain parle évidemment du Serpent à sonnettes *(Crotulus)*; mais il parait l'avoir confondu avec le serpent à cornes *(horned snake)*, à cause des «plumes de la tête.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) *Planche XLVI.*

(4) *Planche XLVII.*



Digitized by Google

vng quart de pippe. Ils ſont comme ceux que nous voions icy quand à la forme, de couleur de verd brun, & vert iaulne ſous le ventre; ils courent fort viſte, ſifflent en courant; ils ne ſont poinct mauuais aux hommes, encore qu'ils ne fuient pas d'eux ſy on ne les pourſuit. Les Indiens les mangent & les trouuent fort bons (1). 1599.

I'ay veu auſſy par pluſieurs fois, en ce païs là, des animaux qu'ils appellent des caymans, qui ſont, ie croy, vne eſpece de cocodrille, ſy grands, que tels des dicts caymans a vingt cinq & trente pieds de long, & eſt fort dangereux, car s'il trouuoit vng homme à ſon aduantaige, ſans doute il le deuoreroit : il a le deſſoubs du ventre iaulne blanchaſtre, le deſſus armé de fortes eſcailles de couleur de verd brun, ayant la teſte fort longue, les dents eſtrangement aigues, la geulle fort fendue, les yeux rouges, fort flamboiant : ſur la teſte il a vne maniere de coronne. Il a quatre iambes fort courtes, le corps de la groſſeur d'vne barique : il y en a auſſy de moindres. L'on tire de deſſoubs les cuiſſes de derriere du muſq excelent; ils viuent dans les eſtangs & mares, & dans les riuieres d'eau doulce. Les Indiens les mangent (2).

I'ay auſſy veu des tortues d'eſmerueillable groſſeur, & telle que deux cheuaux auroient affaire à en trainer vne. Il y en a qui ſont ſy groſſes, que dedans l'eſcaille qui les couure trois hommes ſe pourroient mettre & y nager comme dedans vng batteau : elles ſe peſchent à la mer; la chair en eſt

(1) *Planche XLVIII.*—«Probablement *Lacerta Iguana* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)
(2) *Planche XLIX.*



Digitized by Google

1599. tres bonne, & reſemblent à chair de bœuf. Il y en a fort grande quantité en toutes les Indes : l'on en voit ſouuent qui vont paiſtre dans les bois (1).

Il y a auſſy quantité de tigres (2), des fourreures deſquels l'on faict grand eſtat : ils ne ſe iettent poinct aux hommes ſy on ne les pourſuit.

Il ſe void auſſy au dict pays quelques ſiuettes (3) qui viennent du Perou, où il y en a quantité. Elles ſont meſchantes & furieuſes, & combien que l'on en voye icy ordinairement, ie ne laiſſe pas d'en faire icy vne figure (4).

Il vient du Perou à la Noue Eſpaigne vne certainne eſpece de moutons, qui portent fardeaux comme cheuaux, plus de quatre cents liures à iournée. Ils ſont de la grandeur d'vn aſne, le col fort long, la teſte menue, la laine fort longue, & qui reſemble plus à du poil comme à celuy des cheures qu'à de la layne : ils n'ont point de cornes comme les moutons de deçà. Ils ſont fort bons à manger, mais ils n'ont pas la chair ſy delicatte comme les noſtres (5).

Le pays eſt fort peuplé de cerfs, biches, cheureux, ſangliers, renars, lieures, lappains, & autres animaux que nous auons par deçà, dont ils ne ſont aucunement differends (6).

Il y a d'vne ſorte de petits animaux (7) gros comme des barbots, qui vollent de nuict, & ſont telle clarté

(1) *Planche L.*
(2) *Planche LII.* — « *Tigris Americana* (LINN.) — Jaguar. » (Ed. Soc. Hakl.)
(3) « *Viverra Civetta* (LINN.) Le *Gato de Algalia* des Espagnols. » (Ed. Soc. Hakl.)
(4) *Planche LI.*
(5) *Planche LIII.* — Le *Llama.*
(6) *Planche LIV.*
(7) « *Fulgora saternaria* (LINN.) » (Ed. Soc. Hakl.)



Digitized by Google

en l'air, que l'on diroit que ce ſont autant de petittes chandelles. Sy l'on auoit trois ou quatres de ces petits animaux, qui ne ſont pas plus gros que des noiſettes, l'on pourroit auſſy bien lire de nuict qu'auec vne bougie. 1599.

Il ſe voict dans les bois & dans les campaignes grand nombre de chancres (1), ſemblables à ceux qui ſe trouuent en la mer, & ſont auſſy communement dans le païs comme à la mer de deçà.

Il y a vne autre petite eſpece d'animaulx faicts comme des eſcreuiſſes, hors mis qu'ils ont le derriere deueſtu de coquilles; mais ils ont ceſte proprietté de chercher des coquilles de limaſſons vuides, & logent dedans ce qu'ils ont de deſcouuert, traiſnant touſiours ceſte coquille apres ſoy, & n'en delogent poinct que par force (2). Les peſcheurs vont receullir ces petittes beſtes par les bois, & s'en ſeruent pour peſcher, & quand ils veulent prendre le poiſſon, ayant tiré ce petit animal de dedans ſa coque, ils l'attachent par le trauers du corps à leur lingne au lieu d'ameçon, puis le iette à la mer, & comme les poiſſons les penſent engloutir, ils pinſent les poiſſons des deux maiſtreſſes pattes, & ne les quitte point: & par ce moien les peſcheurs prennent le poiſſon meſme de la peſanteur de cinq ou ſix liures.

I'ay veu vng oyſeau qui ſe nomme pacho del ciello (3), c'eſt à dire oyſeau du ciel, lequel nom luy

(1) «*Gecarcinus, Cancer ruricolor* (LINN.)» (Ed. Soc. Hakl.)

(2) «*Pagurus streblany* (LEACH); *Pagurus Bernardus* (FABRICIUS); *Cancellus marinus et terrestris*; Bernard l'hermite; *Caracol soldada* des Espagnols.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «*Pacho del ciello.* — *Paradisia*, Oiseau du Paradis. On a cru longtemps que cet oiseau vivait constamment en l'air, et n'avait point de pieds. Les spécimens envoyés en Europe sont ordinairement dépouillés des pattes, le corps et la queue étant les seules parties employées à former les plumets et les aigrettes; de là la croyance que ces oiseaux n'ont point de pieds.» (Ed. Soc. Hakl.)



Digitized by Google

1599. eſt donné parce qu'il eſt ordinairement en l'air ſans iamais venir à terre que quand il tombe mort. Il eſt de la groſſeur d'vn moyneau : il a la teſte fort petite, le bec court, partye du corps de couleur vert brun, le reſte roux, & a la queue de plus de deux piez de long, & ſont preſque comme celle d'vne aigrette, & groſſe eſtrangement au reſpect du corps : il n'a point de piedz. L'on dict que la femelle pont vng œuf ſeulement ſur le dos du malle, par la chaleur duquel ledict œuf s'eſclot, & comme l'oyſeau eſt ſorty de la coque, il demeure en l'air, dont il vit comme les autres de ceſte eſpece : ie n'en ay veu qu'vn que noſtre general achepta cent cinquante eſcus. On dit que l'on les prend vers la coſte de Chille, qui eſt vn contient de terre ferme, qui tient depuis le Perou iuſques au deſtrois de Magelano, que les Eſpaignols vont deſcouurant & ont guerre auec les ſauuages du pays, auquel l'on dit que l'on deſcouure des mines d'or & d'argent. I'ay mis icy la figure du dict oyſeau (1).

I'ay penſé qu'il n'eſt pas hors de propos de dire que le bois d'ebene vient d'vn arbre fort hault comme le cheſne ; il a le deſſus de l'eſcorche comme blanchaſtre, & le cœur fort noir, comme vous le verrez de l'autre part repreſenté (2).

Le breſil eſt arbre fort gros au reſpect du bois d'ebene, & de meſme hauteur, mais il n'eſt ſy dur. Le dict arbre de breſil porte comme vne maniere de nois qui croiſſent à la groſſeur des nois de galle, qui viennent dedans des ormeaux.

(1) *Planche LV.*
(2) *Planche LVI.*



Digitized by Google

Apres auoir parlé des arbres, plantes & animaux, il faut que ie face vng petit recit des Indiens & de leur nature, mœurs & creance. La plus part desdicts Indiens, qui ne sont point soubs la domination des Espaignols, adorent la lune comme leur dieu, & quand ils veulent faire leurs ceremonies, ils s'assemblent tant grands que petits au milieu de leur village & se mettent en rond, & ceux qui ont quelque chose à manger l'apportent, & mestent toutes les viures ensemble au milieu d'eux, & font la milleure chere qui leur est possible. Apres qu'ils sont bien rasassiés, ils se prennent tous par la main, & se mettent à danser, auec des cris grands & estranges, leur chant n'ayant aucun ordre ny suitte. Apres qu'ils ont bien chanté & dansé, ils se mettent le visage en terre, & tout à vng coup tous ensemble commencent à crier & pleurer en disant: Ô puissante & claire lune, fay que nous puissions vaincre nos ennemis, & que les puissions manger, à celle fin que ne tombions entre leurs mains, & que mourans nous puissions aller auec nos parents nous resiouir. Apres auoir faict ceste priere, il se releuent & se mettent à danser tous en rond & dure leur feste ainsy dansans, pryans & chantans enuiron six heures. Voila ce que i'ay appris de ceremonies & creances de ces pauures peuples, priués de la raison, que i'ay icy figurés (1). 1599.

Quant aux autres Indiens qui sont soubs la domination du Roy d'Espaigne, s'il n'y donnoit ordre, ils seroient en aussy barbare creance comme les autres. Au commencement de ses conquestes, il auoit

(1) *Planche LIX.*



Digitized by Google

1599. eſtabli l'inquiſition entre eux, & les rendoit eſclaues ou faiſoit cruellement mourir en ſy grand nombre, que le recit ſeulement en faict pityé. Ce mauuais traittement eſtoit cauſe que les pauures Indiens, pour la prehenſion d'iceluy, s'enfuioient aux montaignes comme deſeſperés, & d'autant d'Eſpaignols qu'ils attrapoient, ils les mangeoient ; & pour ceſte occaſion leſdicts Eſpaignols furent contraints leur oſter ladicte inquiſition, & leur donner liberté de leur perſonne, leur donnant vne reigle de viure plus doulce & tolerable, pour les faire venir à la cognoiſſance de Dieu & la creance de la ſainéte Egliſe : car s'ils les vouloient encor chatier ſelon la rigeur de ladicte inquiſition, ils les feroient tous mourir par le feu. L'ordre dont ils vſent maintenant eſt que en chacun eſtance (1) qui ſont comme vilages, il y a vng preſtre qui les inſtruict ordinerement, ayant le preſtre vng rolle de noms & ſurnoms de tous les Indiens qui habitent au village ſoubs ſa charge. Il y a auſſy vng Indien qui eſt comme procureur du village, qui a vng autre pareil rolle, & le dimanche, quand le preſtre veult dire la meſſe, tous leſdicts Indiens ſont teneus ſe preſenter pour l'ouir, & auant que le preſtre la commence, il prend ſon rolle, & les appelle tous par leur nom & ſurnom, & ſy quelqu'vn deffault, il eſt marqué ſur ledict rolle ; puis la meſſe dite, le preſtre donne charge à l'Indien qui ſert de procureur de s'informer particullieremẽt où ſont les defaillans, & qui les face reuenir à l'égliſe, où eſtant deuant ledict preſtre, il leur demande l'occaſion pour lequel ils ne ſont pas ve-

(1) De l'espagnol *estancia*, demeure.



Digitized by Google

neus au ſeruice diuin, dont ils alleguent quelques excuſes s'ils peuuent en trouuer, & ſy elles ne ſont trouués veritables ou raiſonnables, ledict preſtre commande audict procureur Indien qui aye à donner hors l'egliſe, deuant tout le peuple, trente ou quarante coups de baſton aux defaillants. Voilla l'ordre que l'on tien à les maintenir en la religion, en laquelle ils viuent partye pour crainte d'eſtre battus: il eſt bien vray que s'ils ont quelque iuſte occaſion qui les empeſche de venir à la meſſe, ils ſont excuſés. 1599.

Tous ces Indiens ſont d'vne humeur fort melancholique, & ont neantmoins l'eſprit fort vif, & comprennent en peu de temps ce qu'on leur montre, & ne s'ennuient poinct pour quelque choſe ou iniure qu'on leur face ou dye. I'ay figuré, en ceſte page & la ſuiuante, ce qui ſe peult bien repreſenter de ce que i'en ay diſcouru cy deſſus (1).

La pluſpart des dicts Indiens ont leur logement eſtrange, & ſans aucun arreſt; car ils ont vne maniere de coches qui ſont couuertes d'eſcorche d'arbres, attelés de cheuaux, mulets ou bœufs, & ont leurs femmes & enfants dedans leſdicts coches, & ſont vng mois ou deux en vng endroict [du] païs, puis s'en vont en vng autre lieu, & ſont continuellement ainſy errans parmy le pays.

Il y a vne maniere d'Indiens qui viuent & font leurs demeures en certains villages qui appartiennent aux ſeigneurs ou marchands, & cultiuent les terres (2).

(1) *Planche LX et LXI.*
(2) *Planche LXII.*



Digitized by Google

1599. Or pour reuenir au difcours de mon voiage, apres auoir demeuré vng mois entier à Mechique, ie retournay à St Iean de Luz, auquel lieu ie m'enbarquay dans vne patache qui alloit à Portouella (1), où il y a quatre cents ou cinq cents lieues. Nous feufmes trois fepmaines fur la mer auant que d'ariuer au dict lieu de Portouella, où ie trouuay bien changement de contrée, car au lieu d'vne tres bonne & fertille terre que i'auois trouué en la Noue Efpaigne, comme i'ay recité cy deffus, ie rencontray bien vne mauuaife terre, eftant ce lieu de Portouella, la plus mefchante & malfaine demeure qui foit au monde : il y pleut prefque toufiours, & fy la pluye ceffe vne heure, il y faict fy grande chaleur que l'eau en demeure toute infectée, & rend l'air contagieux, de telle forte que la plufpart des foldats ou mariniers nouueaux venneus y meurent. Le pays eft fort montaigneux, remply de bois de fappins, & où il y a fy grande quantité de finges, que c'eft chofe eftrange à voir. Neantmoins ledict port de Portouella eft tres bon; il y a deux chafteaux à l'entrée qui font affez forts, dans lefquels il y a trois cents foldats en garnifon. Ioignant ledict port, où font les fortereffes, il y en a vng autre qui n'en eft aucunement commandé, & où vne armée pourroit defcendre feurement. Le Roy d'Efpaigne tient ce port pour vne place de confequence, eftant proche du Perou, car il n'y a que dix fept lieues iufque à Banama, qui eft à la bande du fur.

Ce port de Panama, qui eft fur la mer du (2),

(1) Porto-Bello.
(2) Lacune dans l'original.



Digitized by Google

eſt tres bon, & y a bonne radde, & la ville fort marchande, dont la figure enſuit (1). 1599.

En ce lieu de Panama s'aſſemble tout l'or & l'argent qui vient du Perou, où l'on les charges, & toutes les autres richeſſes ſur vne petite riuiere qui vient des montaignes, & qui deſcend à Portouella, laquelle eſt à quatre lieues de Panama, dont il faut porter l'or, l'argent & marchandiſes ſur mulets: & eſtans enbarqué ſur ladicte riuiere, il y a encor dix huict lieues iuſques à Portouella.

L'on peult iuger que ſy ces quatre lieues de terre qu'il y a de Panama à ceſte riuiere eſtoient couppés, l'on pourroit venir de la mer du ſu en celle de deçà, & par ainſy l'on accourciroit le chemin de plus de quinze cents lieues (2); & depuis Panama iuſques au deſtroit de Magellan ce ſeroit vne iſle, & de Panama iuſques aux Terres nœufues vne autre iſle, de ſorte que toute l'Americque ſeroit en deux iſles.

Sy vng ennemy du Roy d'Eſpaigne tenoit ledict Portouella, il empeſcheroit qu'il ne ſortiſt rien du Perou, qu'à grande difficulté & riſque, & plus de deſpens qu'il ne reuiendroit de proffit. Drac (3) fuſt au dict Portouella pour le ſurprendre, mais il faillit ſon entrepriſe, ayant eſté deſcouuert, dont il mou-

(1) A partir d'ici, l'auteur annonce des figures qui manquent dans l'original.

(2) «La jonction de l'océan Atlantique et de l'océan Pacifique à travers l'isthme de Panama, n'est pas, comme on voit, une idée moderne. Champlain a peut-être le mérite de l'avoir émise le premier.» (Ed. Soc. Hakl.)

(3) «Sir Francis Drake, après son infructueuse tentative sur Porto-Rico, poursuivit son voyage à Nombre-de-Dios, où, ayant débarqué ses hommes, il essaya de s'avancer jusqu'à Panama, dans le dessein de ravager la place, ou, s'il trouvait la chose praticable, la garder et la fortifier; mais il n'y rencontra pas les mêmes facilités que dans ses premières entreprises. Les Espagnols avaient fortifié les passages, et posté, dans les bois, des troupes qui incommodaient tellement les Anglais par des escarmouches et des alarmes continuelles, que ceux-ci furent contraints de s'en retourner sans rien faire. Drake lui-même, par suite



Digitized by Google

1599-1600. rut de desplaisir, & commanda en mourant qu'on le mist en vng tombeau, & qu'on le iettast entre vne isle & le dict Portouella. Ensuit la figure de ladicte riuiere & plan du pays(1).

Ayant demeuré vng moys audict Portouella, ie m'en reuins à St Iean de Luz, où nous seiournasmes quinze iours, en attendant que l'on fist donner carenne à nos vaisseaux pour aller à la Hauanne, au rendez vous des armées & flottes. Et estants partis pour cest effect dudict St Iean de Luz, comme nous feusmes vingt lieues en mer, vng houracan nous prist de telle furye d'vn vent de nord, que nous nous pensasmes tous perdre, & feusmes tellement escartés les vngs des autres, que nous ne nous peusmes rallier que à la Hauanne; d'autre part nostre vaisseau faisoit telle quantité d'eau, que nous ne pensions pas euiter ce peril, car sy nous auions vne demye heure de repos sans tirer l'eau, il falloit traualler deux heures sans relache, & sans la rencontre que nous fismes d'vne patache, qui nous remist à nostre route, nous allions nous perdre à la coste de Campesche; en laquelle coste de Campesche il y a quantité de sel qui se faict & engendre sans art, par retenue d'eau qui demeure apres les grandes marés, & se congele au soleil. Nostre pillotte auoit perdu toute la cognoissance de la nauigation, mais par la grace de Dieu, [qui] nous enuoya rencontre de ceste patache, nous nous rendismes à

des intempéries du climat, des fatigues du voyage, et des chagrins du désappointement, fut saisi d'une indisposition dont il mourut peu après. (Voir *Hume's Hist. of England*, ann. 1597. Drake mourut le 30 décembre 1596, vieux style, ou le 9 janvier 1597, style neuf.) L'on disposa de son corps de la manière mentionnée par Champlain.» (Ed. Soc. Hakl.)

(1) Cette figure manque dans l'original.



Digitized by Google

la Hauanne, dont auant que de parler ie repreſenteray icy ladicte coſte de Campeſche (1). 1600.

Ariuames à la Hauanne, nous y trouuaſmes noſtre general, mais noſtre admirante n'y eſtoit pas encores arriué, qui nous faiſoit croire qu'il eſtoit perdu; toutesfoys il ſe rendict bien toſt apres auec le reſte de ſes vaiſſeaux. Dix huict iours apres noſtre arriuée audict lieu de la Hauanne, ie m'enbarquay en vng vaiſſeau qui alloit à Cartage (2), & feuſmes quinze iours à faire ledict voiage. Ce lieu eſt vng tres bon port, où il y a belle entrée, à l'abry de tous vents, fors du nord noroueſt, qui frape dans ledict port, dans lequel il y a troys iſles: le Roy d'Eſpaigne y entretient deux galleres. Ledict lieu eſt en païs que l'on appelle terre ferme, qui eſt tres bon, bien fretille, tant en bledz, fruict, que autres choſes neceſſaires à la vye, mais non pas en telle abondance qu'en la Neufue Eſpaigne; & en recompenſe, il ſe tire auſſy plus grand nombre d'argent audict lieu de terre ferme. Ie demeuray vng mois & demy audict lieu de Cartagenes, & pris vng portraict de la ville & du port que i'ay icy raporté (3).

Partant dudict lieu de Cartagene, ie m'en retournay à la Hauanne trouuer noſtre general, qui me fiſt fort bonne reception, pour auoir veu par ſon commandement les lieux où i'auois eſté. Ledict port de la Hauanne eſt l'vn des plus beaux que i'aye veu en toutes les Indes; il a l'entrée fort eſtroitte, tres bonnes, & bien munies de ce qui eſt neceſſaire pour le conſeruer, & d'vn fort à l'autre il

(1) Cette carte manque également dans l'original.
(2) Carthagènes.
(3) Le plan manque dans l'original.



Digitized by Google

1600. y a vne chaine de fer qui trauerſe l'entrée du port. La garniſon deſdictes forthereſſes eſt de ſix cents ſoldats : à ſçauoir, en l'vne nommée le More, du coſté de l'eſt, quatre cents, & en l'autre forthereſſe, qui s'appelle le fort neuf, & en la ville deux cents. Au dedans dudict port il y a vne baye qui contient en rondeur plus de ſix lieues, ayant vne lieue de large, où l'on peult mouller l'ancre en tous endroicts, à troys, quatre, ſix, huict, dix, quinze & ſaize braſſes d'eau, & y peuuent demeurer grand nombre de vaiſſeaux : il y a vne tres bonne ville & fort marchande, laquelle eſt figurée en la page ſuiuante (1).

L'iſle en laquelle ſont ledict port & la ville de la Hauanne s'appelle Cuba, & eſt fort montaigneuſe ; il n'y a aucune mine d'or ou d'argent, mais pluſieurs mines de meſtail, dont ils font des pieces d'artillerye en (2) la ville de la Hauanne. Il ne croiſt ny bled ny vin dans ladicte iſle : celuy qu'ils mangent vient de la Neufue Eſpaigne, de façon que quelque fois il y eſt fort cher.

Il y a en ladicte iſle quantité de fruicts fort bons, entre autres vng qui s'appelle pines (3), qui reſſemble parfaictement aux pins de par deçà. Ils oſtent

(1) Le plan manque dans l'original.

(2) Le manuscrit porte *et*, ou quelque chose de semblable ; pour former un sens raisonnable, nous avons cru pouvoir mettre *en*. Le traducteur de la Société Hakluyt a rendu ce petit mot par *for*, pour.

(3) *Piña de Indias* (espagnol), l'ananas. «Nos habitans, dit le P. du Tertre (Hist. des Antilles), en distinguent de trois sortes, ausquelles se peuvent rapporter toutes les autres : à sçavoir, le gros Ananas blanc, le pain de sucre, & la pomme de rainette. Le premier a quelquefois huit ou dix pouces de diamettre, & quinze ou seize pouces de haut... Quoy qu'il soit plus gros & plus beau que les autres, son gouſt n'eſt pas ſi excellent ; auſſi n'eſt-il pas tant eſtimé... Le ſecond porte le nom de ſa forme, parce qu'il eſt tout ſemblable à vn pain de ſucre... Le troiſiéme eſt le plus petit ; mais c'eſt le plus excellent... Tous conviennent en ce qu'ils croiſſent d'vne meſme façon, portent tous le bouquet de feuilles ou la couronne ſur la teſte, & ont l'eſcorce en forme de pomme de pin, laquelle ſe leve pourtant & ſe coupe comme celle d'vn melon.»



Digitized by Google

l'eſcorche, puis le couppent par la moityé, comme pommes, & a vng tres bon gouſt, fort doux, come ſucre. 1600.

Il y a quantité de beſtial, comme bœufs, vaches & pourceaux, qui eſt la milleure viande de toutes les autres en ce pays-là. En toutes ces Indes, ils tiennent grande quantité de bœufs, plus pour en auoir les cuirs que pour les chairs. Pour les prendre ils ont des naigres qui courent à cheual apres ces bœufs, & auec des aſtes (1), où il y a vn croiſſant au bout fort tranchant, couppent les iarets des bœufs, qui ſont auſſy toſt eſcorchés, & la chair ſy toſt conſommé, que vingt quatre heures apres l'on n'y en recognoiſt, eſtant deuoré de grand nombre de chiens ſauuages qui ſont audict pays, & autres animaux de proye.

Nous feuſmes quatre mois à la Hauanne, & partant de là, auec toute la flotte des Indes qui s'y eſtoit aſſemblée de toutes parts, nous allames pour paſſer le canal de Bahan (2), qui eſt vn paſſage de conſequence, par lequel il faut neceſſairement paſſer en retournant des Indes. A l'vn des coſtés d'iceluy paſſage, au nord, giſt la terre de la Floride, & au ſu la Hauanne : la mer court dans ledict canal de grande impetuoſité. Ledict canal a quatre vingt lieues de long, & de large huict lieues, comme il eſt cy apres figuré, enſemble ladicte terre de la Flouride, au moins ce que l'on recognoiſt de la coſte (3).

En ſortant dudict canal l'on va recognoiſtre la

(1) *Hastes*, lances ou piques.
(2) Bahama.
(3) Cette carte manque dans l'original.



Digitized by Google

1600. Bermude, qui eſt vne iſle montaigneuſe, de laquelle il faict mauuais approcher, à cauſe des dangers qui ſont autour d'icelle : il y pleüt preſque touſiours, & y tonne ſy ſouuent, qu'il ſemble que le ciel & la terre ſe doibuent aſſembler; la mer eſt fort tempeſtueuſe au tour de la dicte iſle, & les vagues haultes comme les montaignes. Ladicte iſle eſt icy figurée (1).

Ayant paſſé le trauers de ladicte iſle, nous viſmes telles quantité de poiſſons vollants (2), que c'eſt choſe eſtrange : nous en primes quelques vns qui vindrent ſur nos vaiſſeaux; ils ont la forme comme vng harents, les ailles plus grandes, & ſont tres bons à manger.

Il y a certains poiſſons qui ſont gros comme bariques, que l'on appelle tribons (3), qui courent apres leſdicts poiſſons vollants pour les manger; & quand leſdicts poiſſons vollants voient qu'ils ne peuuent fuir autrement, ils ſe lancent ſur l'eau, & vollent enuiron cinq cents pas, & par ce moien ils ſe guarantiſſent dudict tribon, qui eſt cy deſſoubs figuré (4).

Il faut que ie dye encore qu'à coſté dudict canal de Bahan, au ſudſueſt, l'on voict l'iſle St Domingue, dont i'ay parlé cy deſſus, qui eſt fort bonne & marchande en cuirs, gingembre & caſſe, tabac, que l'on nomme autrement petung, ou herbe à la Royne, que l'on faict ſeicher, puis l'on en faict

(1) Cette figure manque également dans l'original.

(2) « *Exocetus volitans* (LINN.) » (Ed. Soc. Hakl.)

(3) « *Tiburon* (esp.) requin, confondu probablement avec le *bonito*, lequel, avec la dorade *(Sparus aurata)*, est l'ennemi mortel du poisson volant. » (Ed. Soc. Hakl.)

(4) La figure manque dans l'original.



Digitized by Google

des petits tourteaux. Les mariniers, mesme les Anglois, & autres personnes en vsent & prennent la fumée d'iceluy à l'imitation des sauuaiges, encores que i'aye cy dessus representé ladicte isle de St Domingue, ie figureray neantmoins icy la coste d'icelle vers le canal de Bahan (1). 1600-1

I'ay parlé cy dessus de la terre de Flouride : ie diray encores icy que c'est l'vne des bonnes terres que l'on sçauroit desirer, estant tres fretille sy elle estoit cultiuée ; mais le Roy d'Espaigne n'en fait pas d'estat, pour ce qu'il n'y a point de mines d'or ou d'argent. Il y a grande quantité de sauuaiges, lesquels font la guerre aux Espaignols, lesquels ont vng fort sur la pointe de ladicte terre, où il y a vng bon port. Ceste terre basse, la plus part, est fort agreable.

Quatre iours apres que nous eusmes passé la Bermude, nous eusmes vne sy grande tourmente, que toute nostre armée fust plus de six iours sans se pouuoir rallier. Apres lesdicts six iours passés, le temps estant deuenu plus beau, & la mer plus tranquille, nous nous rassemblasmes tous, & eusmes le vent fort à propos, iusques à la recognoissance des Essores mesme l'isle Terciere (2) cy figuré (3).

Il faut necessairement que tous les vaisseaux qui s'en reuiennent des Indes recognoissent lesdictes isles des Essores, pour prendre là leur hauteur, autrement ils ne pourroient seurement paracheuer leur routte.

Ayants passé lesdictes isles des Essores, nous feus-

(1) Cette carte manque dans l'original.
(2) Terceire, ou Tercère, l'une des Açores.
(3) La figure manque dans l'original.



Digitized by Google

1601. mes recognoiſtre le cap St Vincent, où nous priſmes deux vaiſſeaux Anglois qui eſtoient en guerre, que nous menames en la riuiere de Seuille, d'où nous eſtions partis, & où fuſt l'acheuement de noſtre voiage, Auquel ie demeuray depuis noſtre partement de Seuille, tant ſur mer que ſur terre, deux ans (1) deux mois.

(1) A compter du départ de la flotte, qui fit voile de San Lucar de Barameda dans les premiers jours de janvier 1599, l'auteur aurait été de retour vers le commencement de mars 1601. Cependant, les détails de l'expédition ne permettent guère de supposer que le voyage ait duré plus de deux ans; et alors il faut admettre que Champlain fait entrer en ligne de compte le temps qui s'écoula entre son départ de Séville et le départ de la flotte. Dans tous les cas, nous ne voyons pas comment le traducteur de la Société Hakluyt peut justifier la correction qu'il fait au texte dans ce passage, en mettant *trois ans et deux mois*, au lieu de *deux ans deux mois* que porte l'original; si ce n'est qu'il fallait mettre le texte en harmonie avec le titre tel qu'il l'avait lu.

FIN.



Digitized by Google

PLANCHE I.

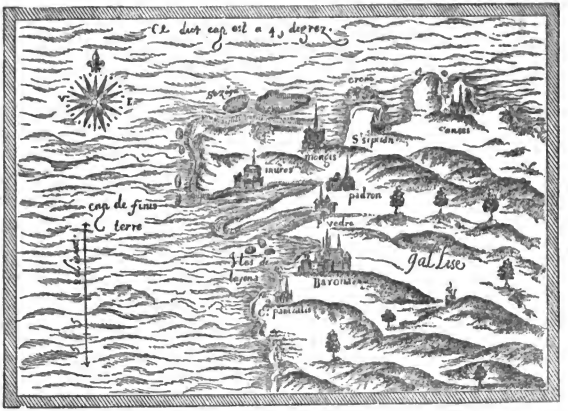


PLANCHE II.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE III.

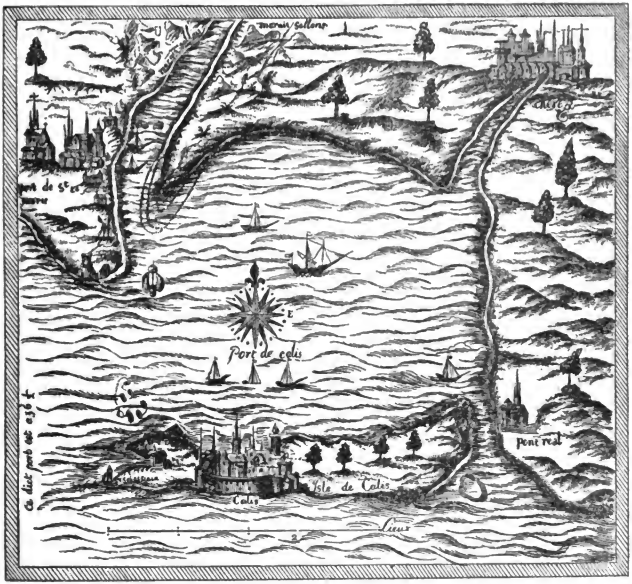


Digitized by Google

PLANCHE IV.

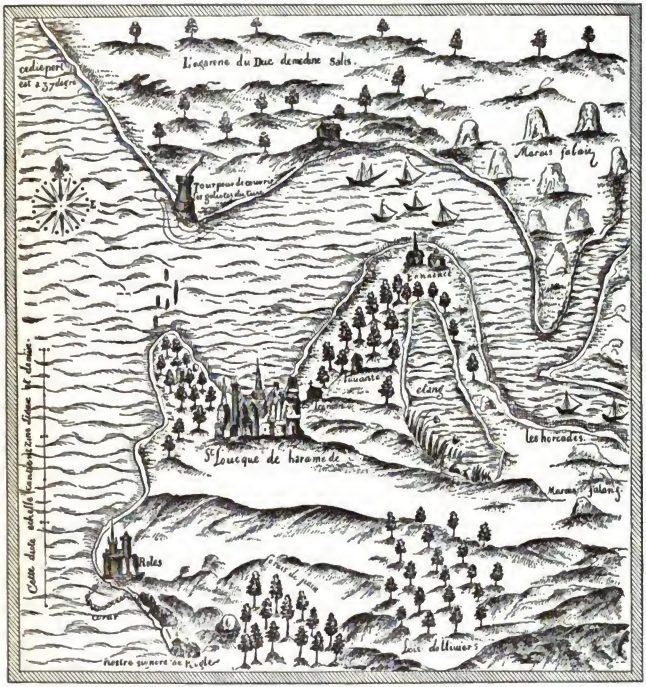


Digitized by Google

PLANCHE V.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE VI.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE VII.

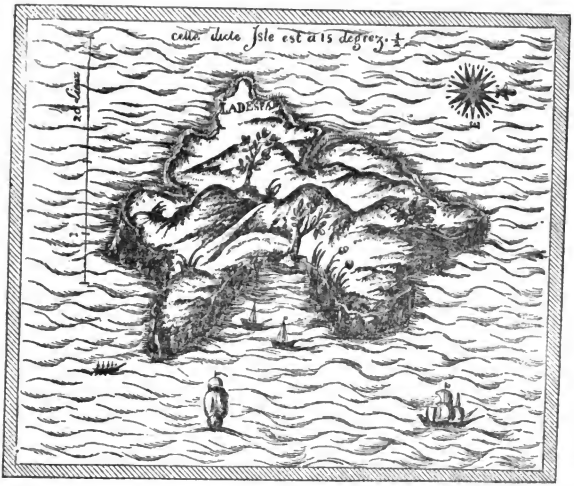


UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE VII.

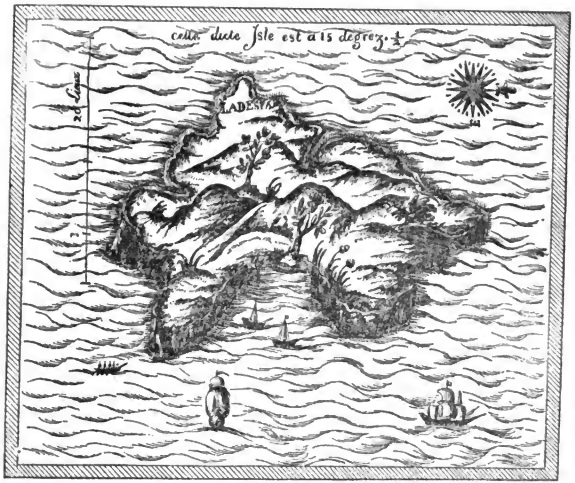


Digitized by Google

PLANCHE VIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE IX.

PLANCHE X.

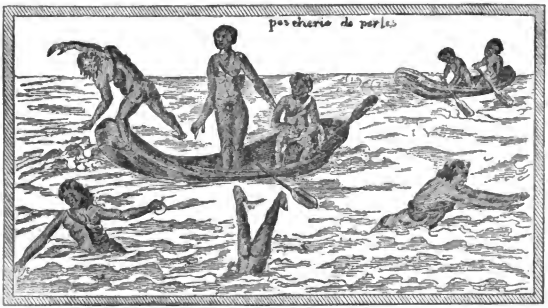


Digitized by Google

PLANCHE XI.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

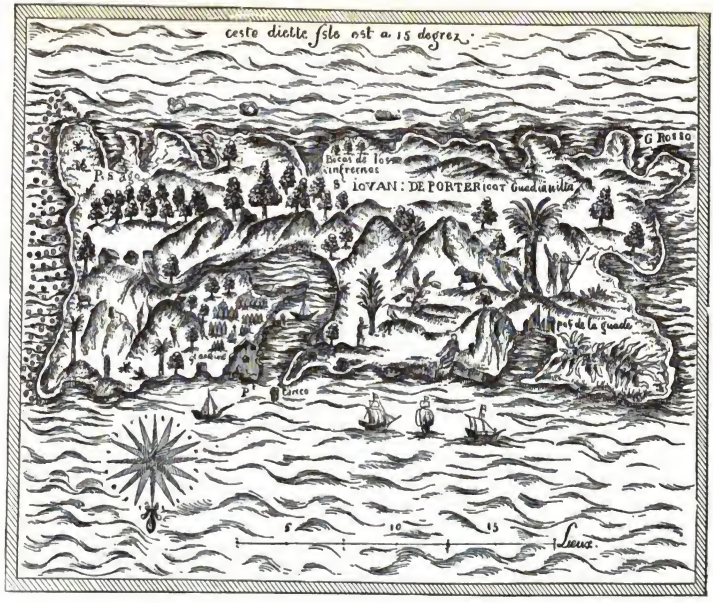


Digitized by Google

PLANCHE XIII.

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PLANCHE XIV.

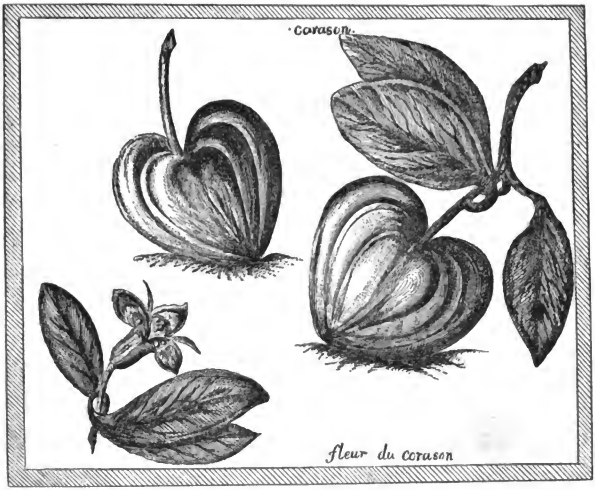


PLANCHE XV.

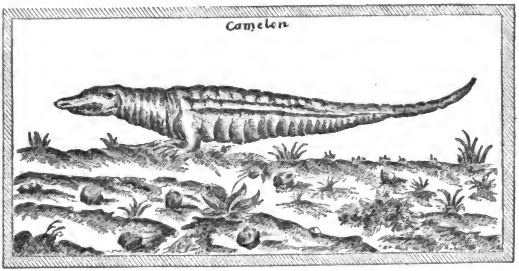


UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XVI.

PLANCHE XVII.

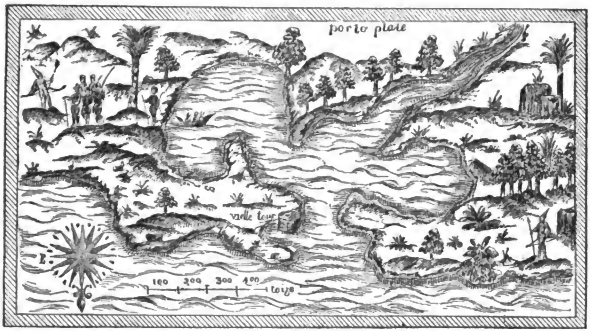


Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XVIII.

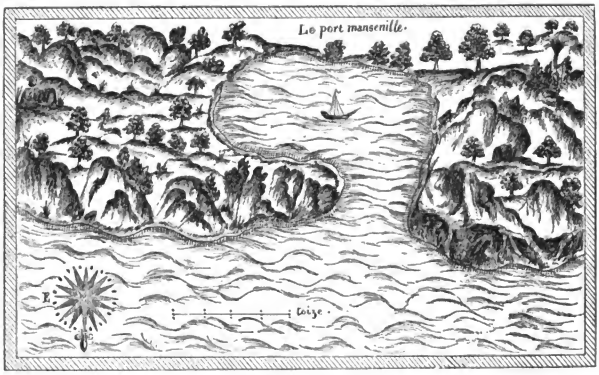


Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PLANCHE XIX.

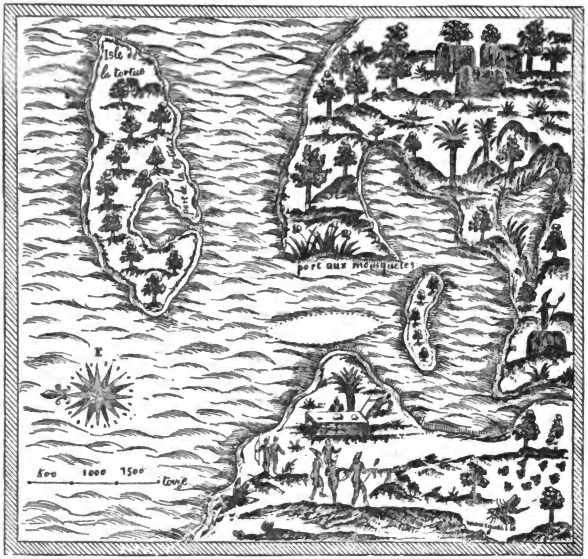


Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XX.

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

PLANCHE XXI.

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

PLANCHE XXII.

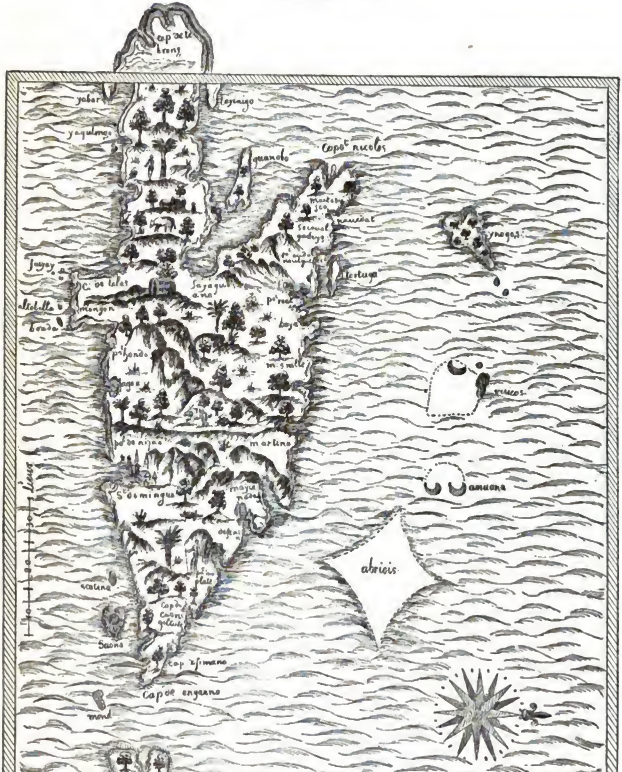


Digitized by Google

PLANCHE XXIII.

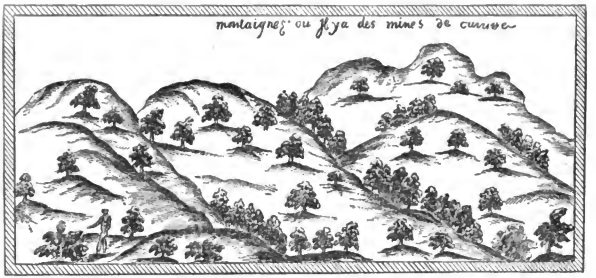


Digitized by Google

PLANCHE XXIV.

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

PLANCHE XXV.

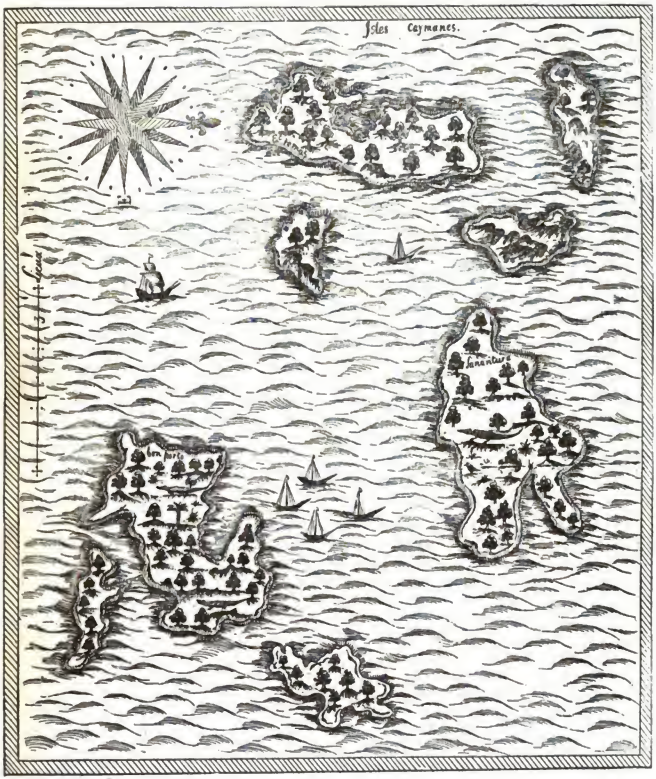


Digitized by Google
UNIV. OF MIC.

PI ANCHE XXVI.

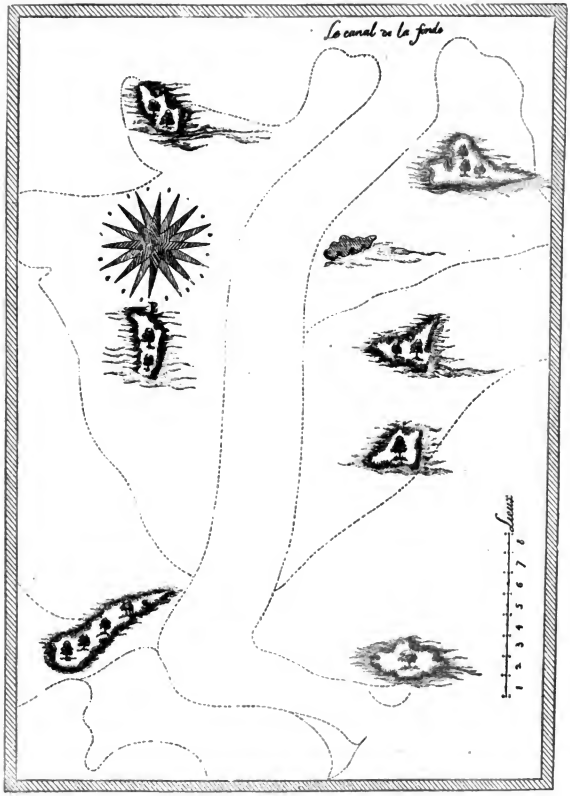


UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XXVII.

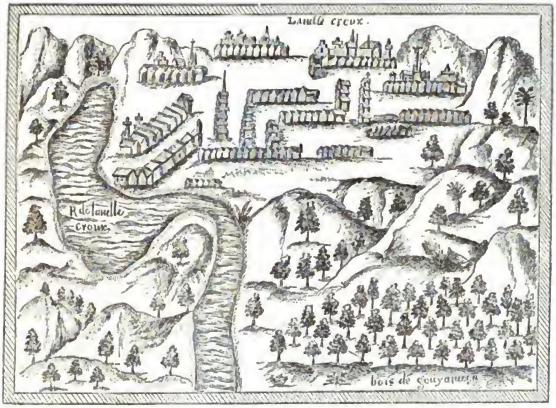


UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

PLANCHE XXVIII.

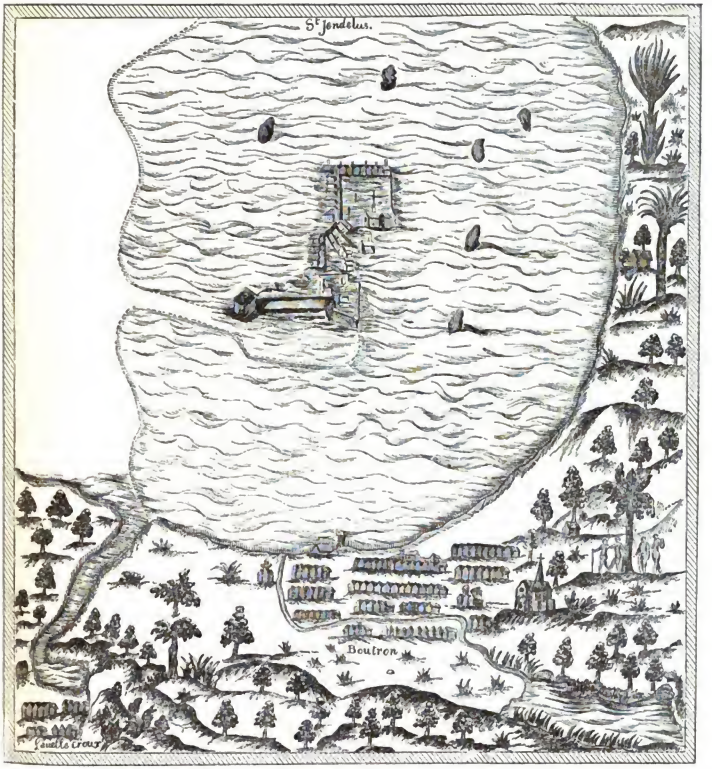


Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PLANCHE XXIX.

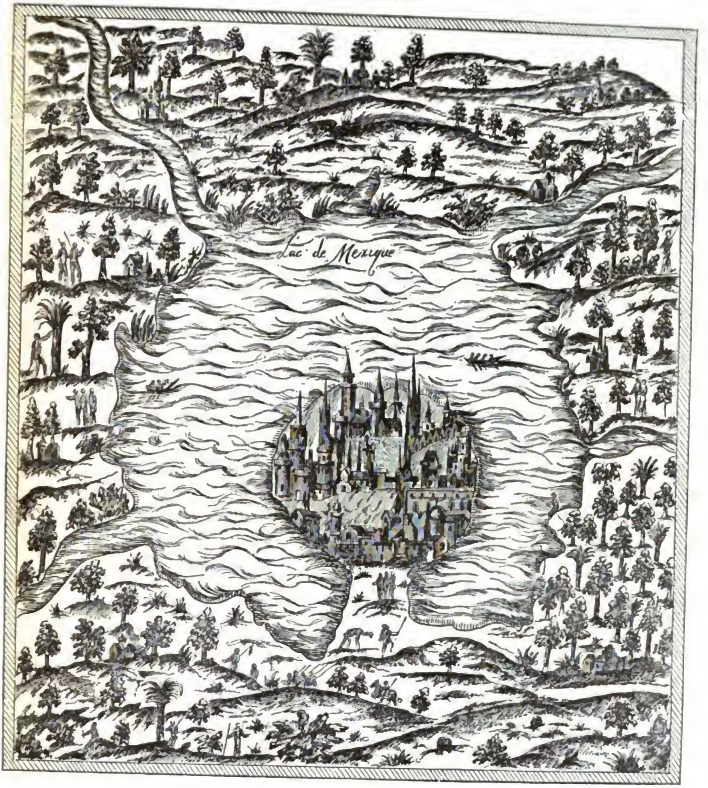


Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XXX.

PLANCHE XXXI.

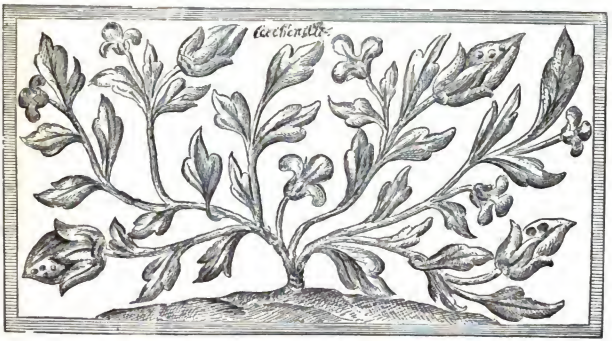


Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PLANCHE XXXII.

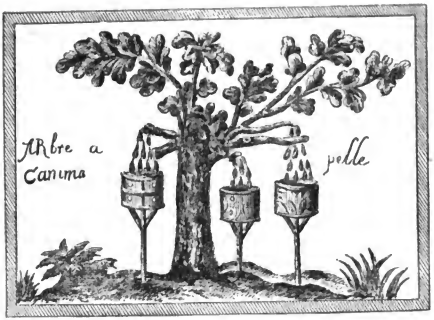


PLANCHE XXXIII.

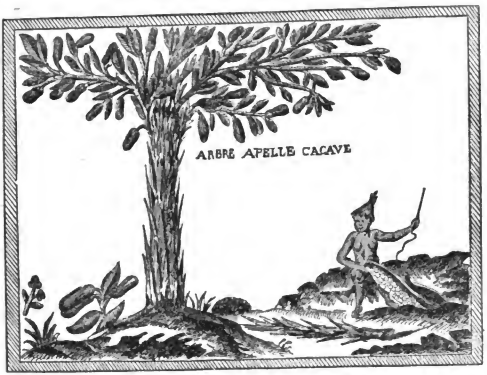


UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

PLANCHE XXXIV.

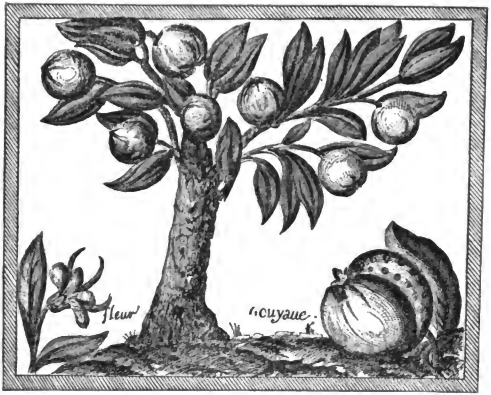


PLANCHE XXXV.

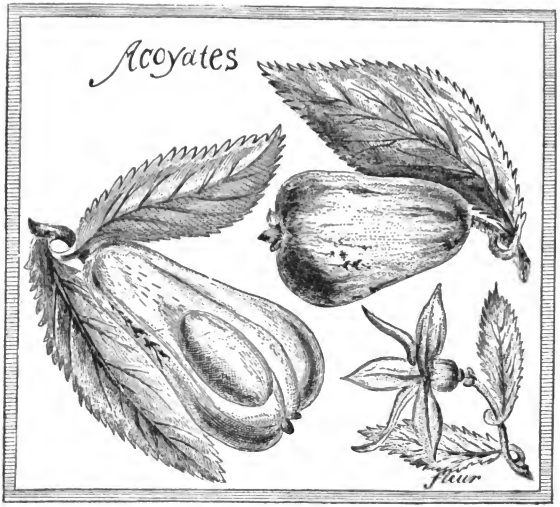


Digitized by Google

PLANCHE XXXVI.

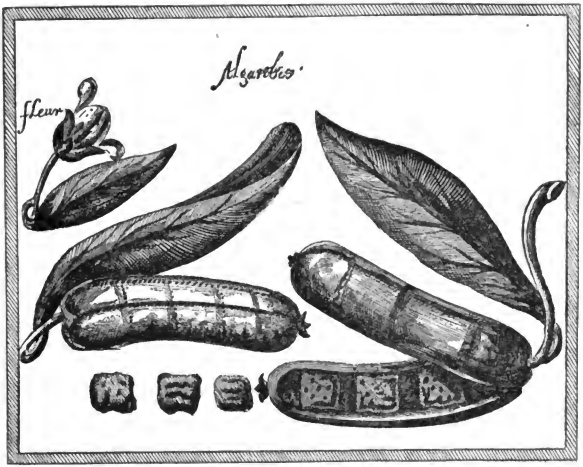


PLANCHE XXXVII.

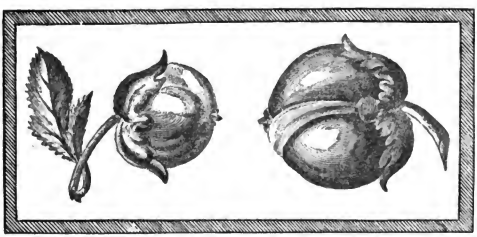

Digitized by Google

PLANCHE XXXVIII.

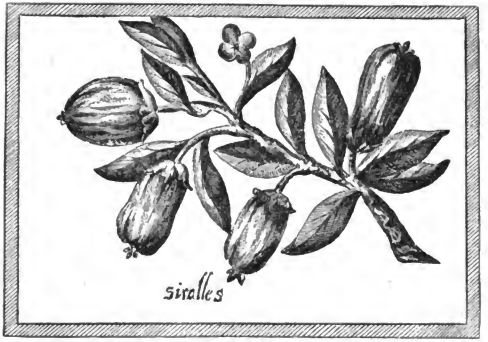


PLANCHE XXXIX.

Digitized by Google

PLANCHE XL.

PLANCHE XLI.

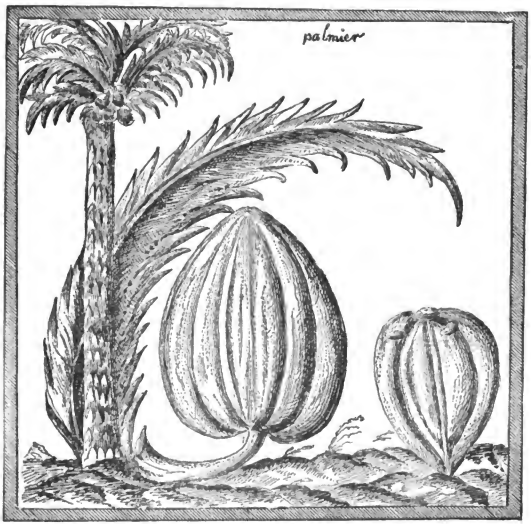


Digitized by Google

PLANCHE XLII.

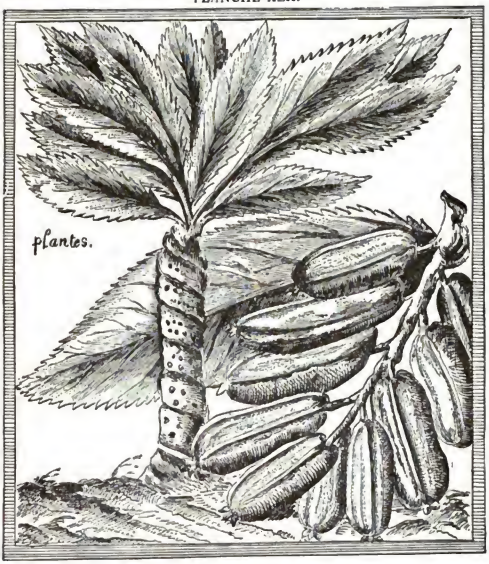


UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

PLANCHE XLIII.

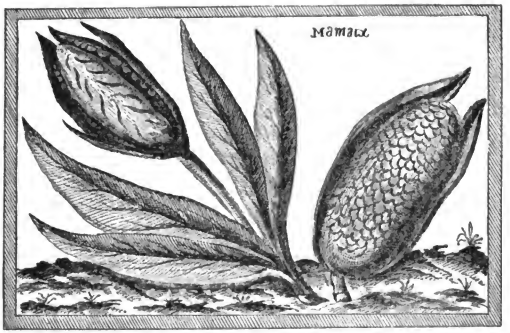


PLANCHE XLIV.

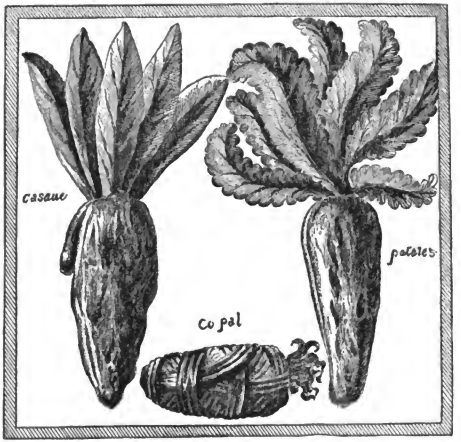


Digitized by Google

PLANCHE XLV.

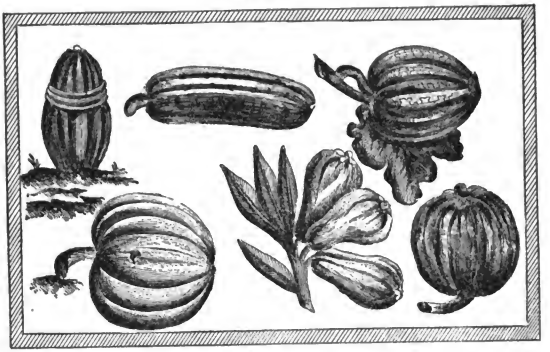

PLANCHE XLVI.

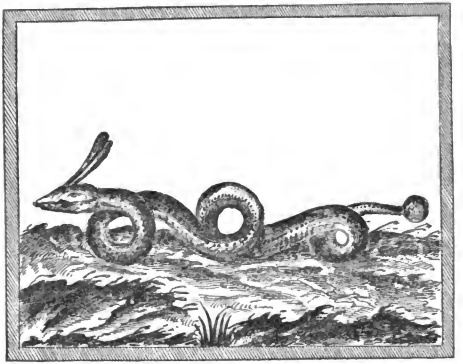

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XLVII.

Digitized by Google

PLANCHE XLVIII.

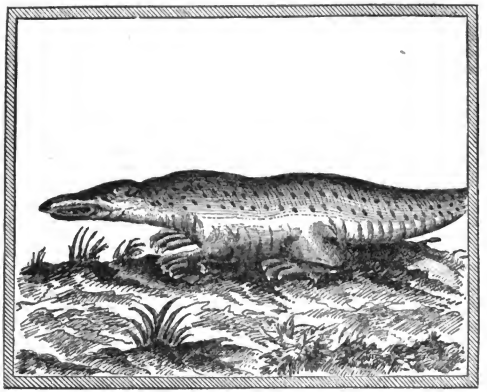

PLANCHE XLIX.

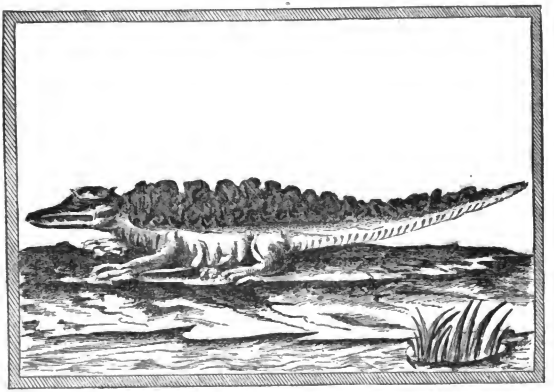

Digitized by Google

PLANCHE L.

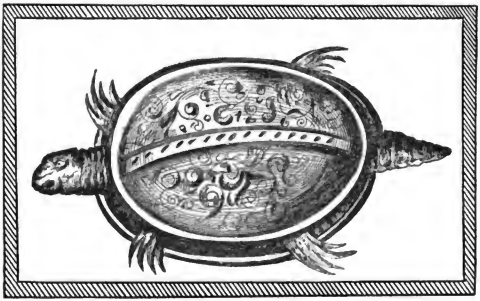

PLANCHE LI.

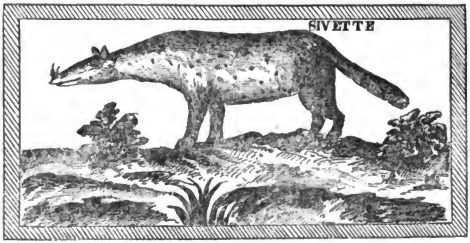


Digitized by Google

PLANCHE LII.

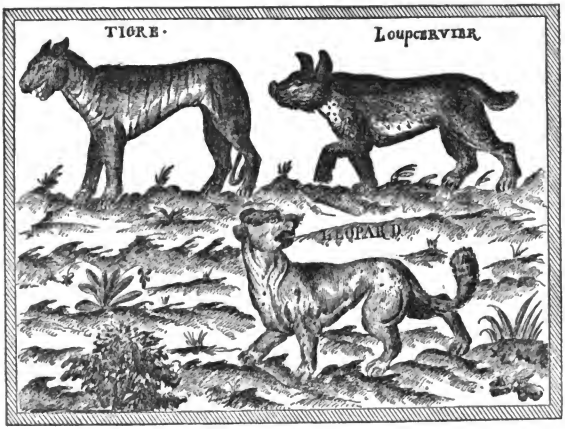


PLANCHE LIII.

Digitized by Google

PLANCHE LIV.

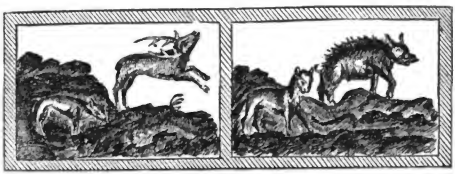

PLANCHE LV.

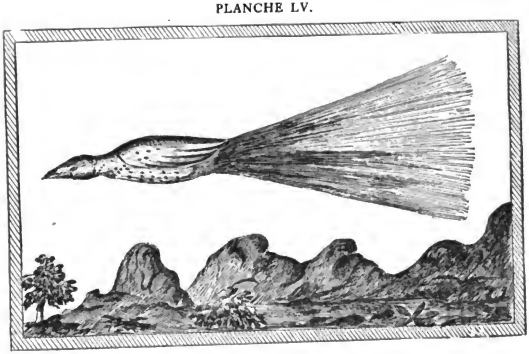

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE LVI.

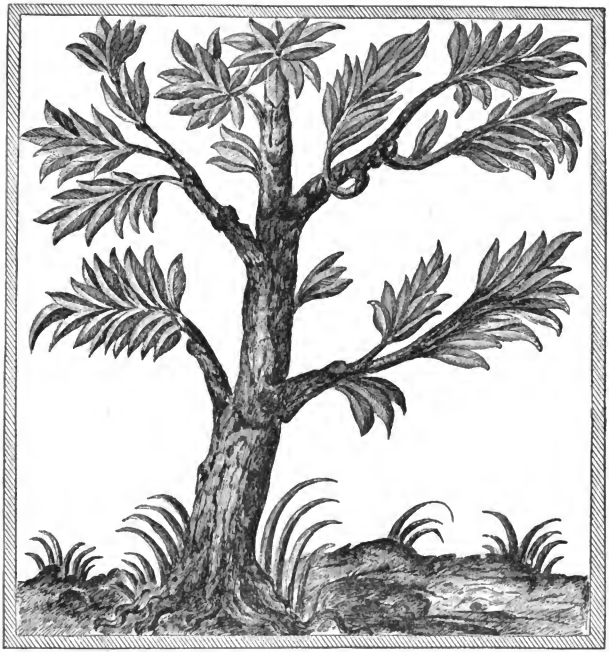

Digitized by Google
UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

PLANCHE LVIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. LIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Pl. LX.

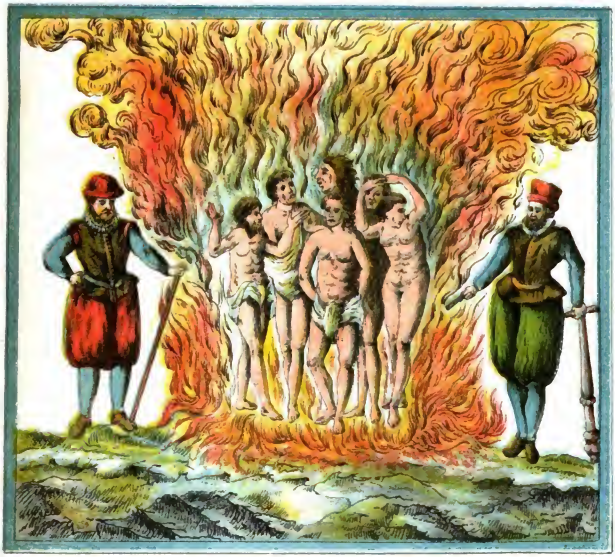

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE LXII.

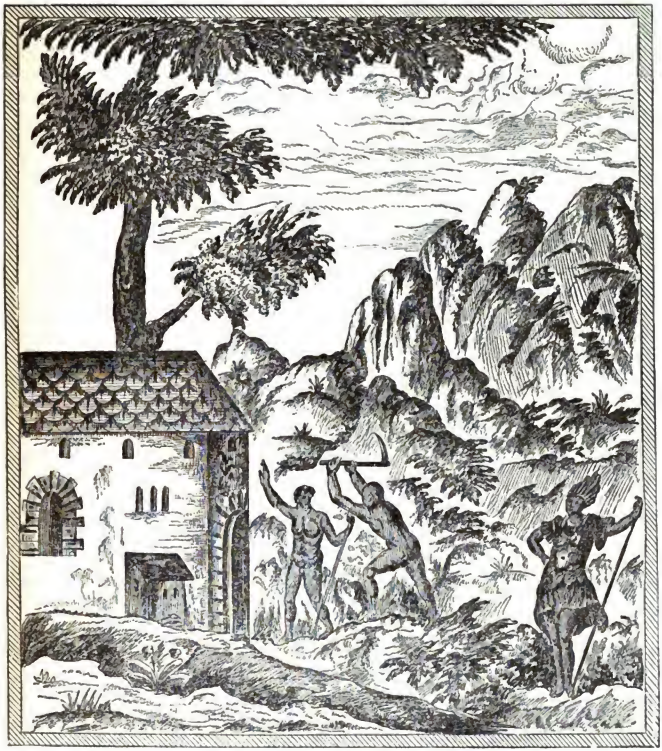

UNIV. OF MICH.
Digitized by Google

# ŒUVRES

DE

# CHAMPLAIN

PUBLIÉES

SOUS LE PATRONAGE

DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

PAR L'ABBÉ C.-H. LAVERDIÈRE, M. A.
PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES ARTS
ET BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ

---

SECONDE ÉDITION

---

TOME II

QUÉBEC
Imprimé au Séminaire par GEO.-E. DESBARATS

1870

Digitized by Google

Digitized by Google

*La première édition du* Voyage de 1603 *est d'une excessive rareté. Il n'y en a, jusqu'à ce jour, qu'un seul exemplaire de connu ; c'est celui de la Bibliothèque Impériale de Paris. Nous devons à l'extrême obligeance de M. l'abbé Verreau, la copie qui a servi à cette présente édition.*

Des Sauvages : *tel est le titre que l'auteur donna à sa première publication ; tandis que ses autres relations sont intitulées* Voyages. *L'auteur a-t-il choisi ces mots uniquement pour piquer la curiosité du lecteur, à une époque où l'on n'avait encore sur les sauvages que quelques récits plus ou moins fabuleux ? ou bien a-t-il voulu donner à entendre par là, qu'il ne publiait cet opuscule que comme un épisode d'un voyage dont il n'avait pas le commandement en chef ? Cette dernière supposition expliquerait un peu pourquoi le nom de Pont-Gravé ne figure ni dans le titre, ni dans les préliminaires, bien qu'il fût officiellement chargé de la*



Digitized by Google

*conduite de l'expédition. Quoiqu'il en soit, il semble que la chose ait été remarquée dans le temps ; car la Chronologie Septenaire, qui reproduit ce voyage, a presque l'air de vouloir tirer une petite vengeance en ne mentionnant que le nom de Pont-Gravé, sans dire même que la relation fût de Champlain.*

*L'auteur, dans son édition de* 1632, *a peut-être voulu réparer cette omission, qui était de nature à blesser un peu la susceptibilité de celui* qu'il respectait comme son père. "*Après la mort du sieur Chauvin, dit-il, le Commandeur de Chaste obtint nouvelle commission de Sa Majesté, et, d'autant que la dépense était fort grande, il fit une société avec plusieurs gentilshommes et principaux marchands de Rouen et d'autres lieux... Le dit Pont-Gravé, avec commission de Sa Majesté (comme personne qui avait déjà fait le voyage, et reconnu les défauts du passé), fut élu pour aller à Tadoussac, et promet d'aller jusques au saut Saint-Louis, le découvrir et passer outre, pour en faire son rapport à son retour, et donner ordre à un second embarquement.*"

*C'était donc Pont-Gravé qui était commissionné pour ce voyage, et ce n'était que justice de le mentionner.*



Digitized by Google

DES

# SAVVAGES,

OV

VOYAGE DE SAMVEL

## CHAMPLAIN DE BROVAGE,

FAIT EN LA FRANCE NOVVELLE,

l'an mil ſix cens trois :

*Contenant*

Les mœurs, façon de viure, mariages, guerres & habitation des Sauuages de Canadas.
De la deſcouuerte de plus de quatre cens cinquante lieues dans le païs des Sauuages. Quels peuples y habitent ; des animaux qui s'y trouuent ; des riuieres, lacs, iſles & terres, & quels arbres & fruicts elles produiſent.
De la coſte d'Arcadie, des terres que l'on y a deſcouuertes, & de pluſieurs mines qui y ſont, ſelon le rapport des Sauuages.

A PARIS,
Chez CLAVDE DE MONSTR'ŒIL, tenant ſa boutique en la cour du Palais au nom de Iéſus.

*Auec priuilège du Roy.*

Digitized by Google

# EPISTRE

A

## TRES NOBLE HAVT & PVISSANT SEIGNEVR MESSIRE CHARLES DE MONTMORENCY, Cheualier des Ordres du Roy, Seigneur d'Ampuille & de Meru, Comte de Secondigny, Vicomte de Meleun, Baron de Chateauneuf & de Gonnort, admiral de france & de Bretagne.

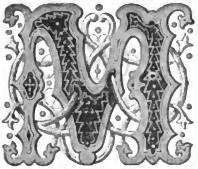

*ONSEIGNEVR,*

*Bien que plusieurs ayent escript quelque chose du pays de Canadas, ie n'ay voulu pourtant m'arrester à leur dire, & ay expressement esté sur les lieux pour pouuoir rendre fidele tesmoignage de la verité, laquelle vous verrez (s'il vous plait) au petit discours que ie vous adresse, lequel ie*



Digitized by Google

*vous ſupplie d'auoir pour agreable, & ce faiſant, ie prieray Dieu, Monſeigneur, pour votre grandeur & proſperité, & demeureray toute ma vie*

Votre tres humble &
obeïſſant ſeruiteur

S. CHAMPLAIN.



Digitized by Google

V

# LE SIEVR DE LA FRANCHISE

AV DISCOVRS

## DV SIEVR CHAMPLAIN.

---

*MVses, si vous chantez, vrayment ie vous conseille*
*Que vous louëz Champlain, pour estre courageux :*
*Sans crainte des hasards, il a veu tant de lieux,*
*Que ses relations nous contentent l'oreille.*
*Il a veu le Perou* (1), *Mexique & la Merueille*
*Du Vulcan infernal qui vomit tant de feux,*
*Et les faults Mocosans* (2), *qui offensent les yeux*
*De ceux qui osent voir leur cheute nonpareille.*
*Il nous promet encor de passer plus auant,*
*Reduire les Gentils, & trouuer le Leuant,*
*Par le Nort, ou le Su, pour aller à la Chine.*
*C'est charitablement tout pour l'amour de Dieu.*
*Fy des lasches poltrons qui ne bougent d'vn lieu !*
*Leur vie, sans mentir, me paroist trop mesquine.*

DE LA FRANCHISE.

(1) Champlain a bien été jusqu'à Mexico, comme on peut le voir dans son Voyage aux Indes Occidentales; mais il ne s'est pas rendu au Pérou, que nous sachions.

(2) Mocosa est le nom ancien de la Virginie. Cette expression, *faults Mocosans*, semble donner à entendre que, dès 1603 au moins, l'on avait quelque connaissance de la grande chute de Niagara.



Digitized by Google

# EXTRAICT DV PRIVILEGE.

PAR priuilege du Roy donné à Paris le 15. de nouembre 1603, signé Brigard.

Il est permis au Sieur de Champlain de faire imprimer par tel imprimeur que bon luy semblera vn liure par luy composé, intitulé, *Des Sauuages, ou Voyage du Sieur de Champlain, fait en l'an* 1603, & sont faictes deffenses à tous libraires & imprimeurs de ce Royaume, de n'imprimer, vendre & distribuer ledict liure, si ce n'est du consentement de celuy qu'il aura nommé & esleu, à peine de cinquante escus d'amende, de confiscation & de tous despens, ainsi qu'il est plus amplement contenu audit priuilege.

Ledict Sieur de Champlain, suiuant son dit priuilege, a esleu & permis à Claude de Monstr'œil, libraire en l'vniuersité de Paris, d'imprimer le susdict liure, & luy a cedé & transporté son dit priuilege, sans que nul autre le puisse imprimer, ou faire imprimer, vendre & distribuer, durant le temps de cinq années, sinon du consentement dudict Monstr'œil, sur les peines contenuës audit priuilege.



Digitized by Google

# TABLE DE CHAPITRES.

BRef du difcours, où eft contenu le Voyage depuis Honfleur en Normandie iufques au port de Tadoufac en Canadas. Chap. I. p. 1

Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauuages de Canada, leurs feftins & dances, la guerre qu'ils ont auec les Irocois, la façon & de quoy font faicts leurs canots & cabanes : auec la defcription de la poincte de Sainct Mathieu. Chap. II. p. 6

La reiouiffance que font les Sauuages aprés qu'ils ont eu victoire fur leurs ennemis ; leurs humeurs ; endurent la faim, font malicieux ; leurs croyances & fauffes opinions ; parlent aux diables ; leurs habits, & comme ils vont fur les neiges, auec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts. Chap. III. p. 11

Riuiere du Saguenay, & fon origine. Chap. IV. p. 20

Partement de Tadoufac pour aller au Sault ; la defcription des ifles du Lieure, du Coudre, d'Orleans & de plufieurs autres ifles, & de noftre arriuée à Quebec. Chap. V. p. 22

De la poincte Saincte Croix, de la riuiere de Batifcan, des riuieres, rochers, ifles, terres, arbres, fruicts, vignes & beaux pays qui font depuis Quebec iufques aux Trois-Riuieres. Chap. VI. p. 26

Longueur, largeur & profondeur d'vn lac, & des riuieres qui entrent dedans, des ifles qui y font, quelles terres l'on voit dans le pays de la riuiere des Irocois, & de la fortereffe des Sauuages qui leur font la guerre. Chap. VII. p. 32

Arriuée au Sault, fa defcription, & ce qui s'y void de remarquable, auec le rapport des Sauuages de la fin de la grande riuiere. Chap. VIII. p. 36

Retour du Sault à Tadoufac, auec la confrontation du rapport de plufieurs fauuages touchant la longueur & commencement de la riuiere de Canadas ; du nombre des faults & lacs qu'elle trauerfe. Chap. IX. p. 44

Voyage de Tadoufac en l'ifle Percée ; defcription de la baye des Molues, de l'ifle de Bonne-aduenture, de la baye de Chaleurs, de plufieurs riuieres, lacs & pays où fe trouuent plufieurs fortes de mines. Chap. X. p. 48

Retour de l'ifle Percée à Tadoufac, auec la defcription des anfes, ports, riuieres, ifles, rochers, faults, bayes & baffes, qui font le long de la coffe du Nort. Chap. XI. p. 52



Digitized by Google

Les ceremonies que font les Sauuages deuant que d'aller à la guerre : Des Sauuages Almouchicois & de leurs monſtrueuſes formes. Diſcours du ſieur Preuert de Sainct Malo, ſur la deſcouuerture de la coſte d'Arcadie, quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays. Chap. XII. p. 56

D'vn monſtre eſpouuantable que les Sauuages appellent Gougou, & de noſtre bref & heureux retour en France. Chap. XIII. p. 61



Digitized by Google

# DES SAVVAGES

OV

## VOYAGE DV SIEVR DE CHAMPLAIN

## faict en l'an 1603.

*Bref discours où est contenu le voyage depuis Honfleur en Normandie, iusques au port de Tadousac en Canadas.*

### *CHAPITRE PREMIER.*

NOus partismes de Honfleur le 15. iour de mars 1603. Ce dit iour, nous relaschasmes à la rade du Haure de Grace, pour n'auoir le vent fauorable. Le dimanche ensuyuant, 16. iour dudit mois, nous mismes à la voille pour faire nostre route. Le 17. ensuyuant, nous eusmes en veuë D'orgny & Grenesey (1), qui sont des isles entre la coste de Normandie & Angleterre. Le 18. dudit mois, eusmes la congnoissance de la coste de Bretagne. Le 19. nous faisions estat, à 7. heures du soir estre le trauers de Ouessans. Le 21, à 17. heures (2) du matin, nous rencontrasmes 7. vaisseaux flamans, qui, à nostre 1603.

(1) Aurigny et Guernesey.

(2) Il est évident qu'il faut lire « 7. heures, » vu qu'il n'est point question d'une observation astronomique; d'ailleurs, même dans son Traité de la Marine, Champlain sépare le jour en deux fois douze heures.



Digitized by Google

1603. iugement, venoient des Indes. Le iour de Pasques, 30. dudit mois, fusmes contrariez d'vne grande tourmente, qui paroissoit estre plustost foudre que vent, qui dura l'espace de dix-sept iours, mais non si grande qu'elle auoit faict les deux premiers iours, & durant cedict temps, nous eusmes plus de déchet que d'aduancement. Le 16. iour d'apuril, le temps commença à s'adoucir, & la mer plus belle qu'elle n'auoit esté, auec contentement d'vn chacun ; de façon que continuans nostre dicte route iusques au 28. iour dudit mois, que rencontrasmes vne glace fort haulte. Le lendemain, nous eusmes congnoissance d'vn banc de glace qui duroit plus de 8. lieuës de long, auec vne infinité d'autres moindres, qui fut l'occasion que nous ne pusmes passer ; & à l'estime du pilote les dittes glaces estoient à quelque 100. ou 120. lieuës de la terre de Canadas, & estions par les 45. degrez $\frac{2}{3}$, & vinsmes trouuer passage par les 44.

Grande tourmente.

Rencontre de plusieurs grandes glaces.

Le 2. de may, nous entrasmes sur le Banc à vnze heures du iour par les 44. degrez $\frac{2}{3}$. Le 6. dudict mois, nous vinsmes si proche de terre, que nous oyons la mer battre à la coste ; mais nous ne la peusmes recongnoistre pour l'espaisseur de la brume dont ces dittes costes sont subiectes, qui fut cause que nous misimes à la mer encores quelques lieuës, iusques au lendemain matin, que nous eusmes congnoissance de terre, d'vn temps assez beau, qui estoit le cap de Saincte Marie (1).

Cap de Saincte Marie.

Le 12. iour ensuyuant, nous fusmes surprins d'vn

(1) Jean Alphonse mentionne ce nom, de même que celui des iles Saint-Pierre, dès l'année 1545, dans sa Cosmographie. (Biblioth. impériale, *ms. fr.* 676.)



Digitized by Google

grand coup de vent, qui dura deux iours. Le 15. dudict mois, nous eusmes congnoissance des isles de Sainct Pierre. Le 17. ensuyuant, nous rencontrasmes vn banc de glace, prés du cap de Raie, qui contenoit six lieuës, qui fut occasion que nous amenasmes toute la nuict, pour éuiter le danger où nous pouuions courir. Le lendemain, nous mismes à la voille, & eusmes congnoissance du cap de Raye, & isles de Sainct Paul, & cap de Sainct Laurens(1), qui est terre ferme à la bande du Su; & dudict cap de Sainct Laurens iusques audict cap de Raie il y a dix-huict lieuës, qui est la largeur de l'entrée de la grande baie de Canadas(2). Ce dict iour, sur les dix heures du matin, nous rencontrasmes vne autre glace qui contenoit plus de huict lieuës de long. Le 20. dudict mois, nous eusmes congnoissance d'vne isle qui a quelque vingt-cinq ou trente lieuës de long, qui s'appelle Anticosty(3), qui est l'entrée de la

1603.

Isles de Saint Pierre.

Cap de Raye, Isles de S. Paul, Cap de S. Laurens.

Anticosty.

(1) Rigoureusement, le point du Cap-Breton le plus rapproché du cap de Raie, est le cap de Nord, dont le cap Saint-Laurent est éloigné de deux lieues.

(2) Cette expression «baie de Canada,» pour désigner le golfe Saint-Laurent, montre que pendant longtemps les deux noms ont été employés simultanément ; car on voit, par la carte de Thévet, que le golfe Saint-Laurent portait, dès 1575, le même nom qu'aujourd'hui. Cependant, ce que les auteurs de ce temps se sont accordés à appeler communément *la Grande-Baie*, est cette partie du golfe comprise entre la côte du Labrador et la côte occidentale de Terre-Neuve.

(3) L'île d'Anticosti a cinquante lieues de long. Ce nom d'Anticosti, de même que ceux de Gaspé, de Matane, de Tadoussac et autres, était déjà suffisamment connu à cette époque, pour que Champlain se dispense de faire ici aucune remarque. En effet, dès l'année 1586, Thévet, dans son Grand Insulaire, dit «que les sauuages du pays l'appellent *Naticousti ;*» ce que confirme Lescarbot du temps même de Champlain : «Cette ile est appellée, dit-il, par les Sauuages du pais *Anticosti.*» D'un autre côté, Hakluyt (vers 1600), sur la foi sans doute des voyageurs qu'il cite, l'appelle *Natiscotec*, et Jean de Laet adopte, sans dire pourquoi, l'orthographe de Hakluyt. «Elle est nommée, dit-il, en langage des sauuages *Natiscotec.*» Ce dernier nom se rapproche davantage de celui de *Nataiscweh* (où l'on prend l'ours), que lui donnent aujourd'hui les Montagnais. Jacques Cartier, en 1535, lui donna le nom d'*Ile de l'Assomption.* Soit erreur, soit antipathie pour le navigateur malouin, M. de Roberval et son pilote Jean Alphonse l'appellent *Ile de l'Ascension.* Thévet la mentionne, dans sa Cosmographie universelle, sous le nom de *Laisple*, et, dans son Grand Insulaire, il l'appelle, comme Cartier, «Ile de l'Assomption, laquelle, ajoute-t-il, d'autres nomment *de Laisple.*»



Digitized by Google

1603. riuiere de Canadas(1). Le lendemain, eusmes congnoissance de Gachepé(2), terre fort haulte, & commençasmes à entrer dans la dicte riuiere de Canadas, en rangeant la bande du Su iusques à Mantanne(3), où il y a, dudict Gachepé, soixante-cinq lieuës. Dudict Mantanne, nous vinsmes prendre congnoissance du Pic(4), où il y a vingt lieuës, qui est à laditte bande du Su; dudict Pic, nous trauersasmes la riuiere iusques à Tadousac, où il y a quinze lieuës. Toutes ces dittes terres sont fort haultes éleuées, qui sont sterilles, n'apportant aucune commodité.

Gachepé.

Mantanne.

Terres fort haultes & mauuaises.

Le 24. dudict mois, nous vinsmes mouiller l'ancre deuant Tadousac(5), & le 26. nous entrasmes dans le dict port qui est faict comme vne anse, à l'entrée de la riuiere du Sagenay, où il y a vn courant d'eau & marée fort estrange pour sa vitesse & profondité, où quelques fois il vient des vents impetueux(6) à cause de la froidure qu'ils amenent auec eux. L'on tient que laditte riuiere a quelque quarante-cinq

Port de Tadousac & sa description.

(1) Le fleuve Saint-Laurent.

(2) Ou Gaspé. Suivant M. l'abbé J.-A. Maurault, ce nom serait une contraction du mot abenaquis « *Katsepi8i*, qui est séparément, qui est séparé de l'autre terre. » On sait, en effet, que le Forillon, aujourd'hui miné par la violence des vagues, était un rocher remarquable séparé du cap de Gaspé.

(3) Ou Matane. Jean Alphonse l'appelle rivière de Caën.

(4) Le Bic. Au temps de Jean Alphonse, on l'appelait Cap de Marbre. Jacques Cartier, en 1535, avait donné au havre du Bic le nom d'Isleaux Saint-Jean, parce qu'il y était entré le jour de la Décollation de saint Jean.

(5) Le P. Jérôme Lalemant (Relation 1646) dit que les sauvages appelaient Tadoussac *Sadilege*; d'un autre côté, Thévet, dans son Grand Insulaire, affirme que les sauvages de son temps appelaient le Saguenay *Thadoyseau*. Il est probable qu'à ces diverses époques, comme encore aujourd'hui, on prenait souvent l'un pour l'autre. Ce qui est sûr, c'est que ces deux noms sont sauvages : *Tadoussac* ou *Tadouchac*, veut dire *mamelons*, (du mot *totouchac*, qui en montagnais veut dire *mamelles*), et *Saguenay* signifie *eau qui sort* (du montagnais *saki-nip*).

(6) La copie originale portait probablement « importuns ». Lescarbot, qui reproduit ce voyage à peu près textuellement, a mis : « des vents impetueux lesquels amenent avec eux de grandes froidures. »



Digitized by Google

ou cinquante lieuës iusques au premier fault, & vient du costé du Nort-Noroueſt. Ledict port de Tadouſac eſt petit, où il ne pourroit (1) que dix ou douze vaiſſeaux; mais il y a de l'eau aſſés à l'Eſt, à l'abry de la ditte riuiere de Sagenay, le long d'vne petite montaigne qui eſt preſque coupée de la mer. Le reſte, ce ſont montagnes haultes éleuées, où il y a peu de terre, ſinon rochers & ſable remplis de bois de pins, cyprez (2), ſapins, & quelques manieres d'arbres de peu. Il y a vn petit eſtang proche dudit port, renfermé de montaignes couuertes de bois. A l'entrée dudict port, il y a deux poinctes : l'vne, du costé de Oueſt, contenant vne lieuë en mer, qui s'appelle la poincte de Sainct Matthieu (3); & l'autre, du costé de Su-Eſt, contenant vn quart de lieuë, qui s'appelle la poincte de tous les Diables (4). Les vents du Su & Su-Sueſt & Su-Soroueſt frappent dedans ledict port. Mais, de la pointe de Sainct Matthieu iusques à la pointe de tous les Diables, il y a prés d'vne lieuë; l'vne & l'autre pointe aſſeche de baſſe mer. 1603.

(1) Le verbe *pouvoir* s'employait alors activement, en parlant de la capacité des objets.

(2) Comme il n'y a pas de vrai cyprès en Canada, on pourrait croire d'abord que Champlain veut parler ici du pin gris, que nos Canadiens appellent vulgairement cyprès, et que l'on trouve surtout dans les environs du Saguenay; mais, outre que Champlain mentionne ici le pin d'une manière générale, si l'on compare les différents endroits où il parle du cyprès, on en viendra à la conclusion qu'il a voulu par ce terme désigner notre cèdre *(thuja)*, qui est un arbre très-commun dans toutes les parties du pays; tandis que le pin gris ne s'y rencontre pas partout. La chose devient évidente, si l'on fait attention que les feuilles du *thuja* ont beaucoup de ressemblance avec celles du cyprès. «Ses feuilles, dit Du Hamel, en parlant du *thuja* (Traité des Arbres et Arbustes), sont petites, comme articulées les unes aux autres, et elles ressemblent à celles du cyprès.»

(3) Dans l'édition de 1613, Champlain l'appelle encore pointe Saint-Matthieu, «ou autrement aux Alouettes.» Aujourd'hui elle n'est plus connue que sous ce dernier nom.

(4) Aujourd'hui la pointe aux Vaches. Cette pointe a changé de nom du vivant même de l'auteur. Dans l'édition de 1632, elle est appelée *pointe aux roches;* mais il nous semble évident que ce dernier nom doit être attribué à l'inadvertance de l'imprimeur: car Sagard, qui publiait, cette année-là même, son Grand Voyage au pays des Hurons, mentionne cette pointe à plusieurs reprises, et l'appelle absolument comme nous



Digitized by Google

1603.

*Bonne reception faicte aux François par le grand Sagamo des Sauuages de Canadas, leurs festins & danses, la guerre qu'ils ont auec les Iroquois, la façon & de quoy sont faits leurs canots & cabannes : auec la description de la poincte de Sainct Matthieu.*

## CHAPITRE II.

LE 27. iour, nous fusmes trouuer les Sauuages à la poincte de Sainct Matthieu, qui est à vne lieuë de Tadousac, auec les deux sauuages que mena le Sieur du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils auoient veu en France, & de la bonne reception que leur auoit fait le Roy. Ayans mis pied à terre, nous fusmes à la cabanne de leur grand Sagamo(1), qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouuasmes auec quelque quatre-vingts ou cent de ses compagnons qui faisoient *tabagie* (qui veut dire festin), lequel nous receut fort bien selon la coustume du pays, & nous feit asseoir auprés de luy, & tous les sauuages arrangez les vns auprés des autres des deux costez de la ditte cabanne. L'vn des sauuages que nous auions amené commença à faire sa harangue de la bonne reception que leur auoit fait le Roy, & le bon traictement qu'ils auoient receu en France, & qu'ils s'asseuraffent que saditte Maiesté

François bien receus par les Sauuages.

Harangue de l'vn des Sauuages que nous auions remenez.

l'appelons aujourd'hui, la pointe aux Vaches. D'ailleurs la ressemblance que peuvent avoir, dans un manuscrit, les deux mots *roches* et *vaches*, rend l'erreur tout à fait vraisemblable.

(1) *Sagamo* veut dire en montagnais *grand chef*. D'après Mgr Laflèche, ce mot est composé de *tchi*, grand (pour *kitchi*), et de *okimau*, chef; *tchi okimau*, grand chef.



Digitized by Google

leur voulloit du bien, & desiroit peupler leur terre, & faire paix auec leurs ennemis (qui sont les Irocois), ou leur enuoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussy les beaux chasteaux, palais, maisons & peuples qu'ils auoient veus, & nostre façon de viure. Il fut entendu auec vn silence si grand qu'il ne se peut dire de plus. Or, aprés qu'il eut acheué sa harangue, ledict grand Sagamo Anadabijou l'ayant attentiuement ouy, il commença à prendre du Petun, & en donner audict Sieur du Pont-Graué de Sainct Malo & à moy, & à quelques autres Sagamos qui estoient auprés de luy. Ayant bien petunné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant pozément, s'arrestant quelquefois vn peu, & puis reprenoit sa parolle en leur disant, que veritablement ils deuoient estre fort contents d'auoir saditte Maiesté pour grand amy. Ils respondirent tous d'vne voix : *Ho*, *ho*, *ho*, qui est à dire *ouy*, *ouy*. Luy, continuant tousiours saditte harangue, dict qu'il estoit fort aise que saditte Maiesté peuplast leur terre, & fist la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y auoit nation au monde à qui ils voullussent plus de bien qu'aux François : Enfin il leur fit entendre à tous le bien & l'vtilité qu'ils pourroient receuoir de saditte Maiesté. Aprés qu'il eut acheué sa harangue, nous sortismes de sa cabanne, & eux commencerent à faire leur tabagie ou festin, qu'ils font auec des chairs d'orignac, qui est comme bœuf, d'ours, de loups marins & castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, & du gibier en quantité. Ils auoient huict ou dix chaudieres pleines de viandes, au milieu de laditte ca-

1603.

Harangue du grand Sagamo.

Festin des Sauuages.

Comme ils font cuire leurs viandes.



Digitized by Google

1603. banne, & eſtoient eſloignées les vnes des autres quelques ſix pas, & chacune a ſon feu. Ils ſont aſſis des deux coſtez (comme i'ay dict cy-deſſus), auec chaſcun ſon eſcuelle d'eſcorce d'arbre : & lorſque la viande eſt cuitte, il y en a vn qui fait les partages à chaſcun dans leſdittes eſcuelles, où ils mangent fort ſalement; car, quand ils ont les mains graſſes, ils les frottent à leurs cheueux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chaſſe. Premier que leur viande fuſt cuitte, il y en eut vn qui ſe leua, & print vn chien, & s'en alla ſaulter autour deſdittes chaudieres d'vn bout de la cabanne à l'autre. Eſtant deuant le grand Sagamo, il ietta ſon chien à terre de force, & puis tous d'vne voix ils s'eſcrierent : *Ho, ho, ho :* ce qu'ayant faict, s'en alla aſſeoir à ſa place. En meſme inſtant, vn autre ſe leua, & feit le ſemblable, continuant touſiours iuſques à ce que la viande fut cuitte. Or, aprés auoir acheué leur tabagie, ils commencerent à danſer, en prenant les teſtes de leurs ennemis, qui leur pendoient par derriere, en ſigne de reſiouïſſance. Il y en a vn ou deux qui chantent en accordant leurs voix par la meſure de leurs mains, qu'ils frappent ſur leurs genoux; puis ils s'arreſtent quelquefois en s'eſcriant : *Ho, ho, ho,* & recommencent à danſer, en ſoufflant comme vn homme qui eſt hors d'haleine. Ils faiſoient cette reſiouïſſance pour la victoire par eux obtenue ſur les Irocois, dont ils auoient tué quelque cent, aux quels ils couperent les teſtes qu'ils auoient auec eux pour leur ceremonie. Ils eſtoient trois nations quand ils furent à la guerre, les Eſtechemins, Algoumequins & Monta-

Mangent fort ſalement.

Sauuages danſent autour des chaudieres.

Victoire obtenue ſur les Irocois.

gnez (1), au nombre de mille, qui allerent faire la guerre auxdicts Irocois, qu'ils rencontrerent à l'entrée de la riuiere desdicts Irocois (2), & en assommerent vne centaine. La guerre qu'ils font n'est que par surprise ; car autrement ils auroient peur, & craignent trop lesdicts Irocois, qui sont en plus grand nombre que lesdicts Montagnés, Estechemins & Algoumequins.

1603.

Trois nations de Sauuages, Estechemins, Algoumequins & Montagnés.

Le 28. iour dudict mois, ils se vindrent cabanner audict port de Tadousac, où estoit nostre vaisseau. A la poincte du iour, leur dict grand Sagamo sortit de sa cabanne, allant autour de toutes les autres cabannes, en criant à haulte voix, qu'ils eussent à desloger pour aller à Tadousac, où estoient leurs bons amis. Tout aussy tost vn chascun d'eux deffit sa cabanne en moins d'vn rien, & ledict grand capitaine le premier commença à prendre son canot, & le porter à la mer, où il embarqua sa femme & ses enfants, & quantité de fourreures, & se meirent ainsy prés de deux cents canots, qui vont estrangement ; car encore que nostre chalouppe fust bien armée, si alloient ils plus vite que nous. Il n'y a que deux personnes qui trauaillent à la nage, l'homme & la femme. Leurs canots ont quelques huict ou neuf pas de long, & large comme d'vn pas ou pas & demy par le milieu, & vont tousiours en amoindrissant par les deux bouts. Ils sont fort subiects à tourner

Deslogement des Sauuages de la poincte Sainct Mathieu, pour venir à Tadousac voir les François.

Que c'est & comment sont faicts les canots des Sauuages.

(1) Les Etchemins, appelés plus tard Malécites, habitaient principalement le pays situé entre la rivière Saint-Jean et celle de Pentagouet ou Pénobscot. Les Algonquins qui se trouvaient en ce moment à Tadoussac, y étaient descendus probablement pour la traite ; car leur pays était situé sur l'Outaouais et au-delà. Les Montagnais, à proprement parler, étaient chez eux ; car ils habitaient surtout le Saguenay et les pays environnants.

(2) La rivière de Sorel.



Digitized by Google

1603. ſi on ne les ſçait bien gouuerner, car ils ſont faicts d'eſcorce d'arbres appellée *bouille*(1), renforcez par le dedans de petits cercles de bois bien & proprement faicts, & ſont ſi legers qu'vn homme en porte vn aiſément, & chaqu'vn canot peut porter la peſanteur d'vne pipe. Quand ils veulent trauerſer la terre, pour aller à quelque riuiere où ils ont affaire, ils les portent auec eux.

Cabannes des Sauuages, dequoy & comment elles ſont faictes.

Leurs cabannes ſont baſſes, faictes comme des tentes, couuertes de laditte eſcorce d'arbre, & laiſſent tout le haut deſcouuert comme d'vn pied, d'où le iour leur vient, & ſont pluſieurs feux droit au millieu de leur cabanne, où ils ſont quelques fois dix meſnages enſemble. Ils couchent ſur des peaux, les vns parmy les autres, les chiens auec eux.

Deſcription de la poincte de S. Matthieu.

Ils eſtoient au nombre de mille perſonnes, tant hommes que femmes & enfans. Le lieu de la poincte de Sainct Matthieu, où ils eſtoient premierement cabannez, eſt aſſez plaiſant. Ils eſtoient au bas d'vn petit coſteau plein d'arbres, de ſapins & cyprés. A laditte poincte, il y a vne petite place vnie, qui deſcouure de fort loin; & au deſſus dudict coſteau, eſt vne terre vnie, contenant vne lieuë de long, demye de large, couuerte d'arbres; la terre eſt fort ſablonneuſe, où il y a de bons paſturages. Tout le reſte, ce ne ſont que montaignes de rochers fort mauuais. La mer bat autour dudict coſteau, qui aſſeiche prés d'vne grande demy lieuë de baſſe eau.

(1) Ecorce de bouleau.



Digitized by Google

1603.

*La reſiouïſſance que font les Sauuages aprés qu'ils ont eu victoire ſur leurs ennemis; leurs humeurs, endurent la faim, ſont malicieux; leurs croyances & fauſſes opinions, parlent aux Diables; leurs habits, & comme ils vont ſur les neiges; auec la maniere de leur mariage, & de l'enterrement de leurs morts.*

## CHAPITRE III.

LE 9. iour de Iuin, les Sauuages commencerent à ſe reſiouïr tous enſemble & faire leur tabagie, comme i'ay dict cy-deſſus, & danſer, pour laditte victoire qu'ils auoient obtenuë contre leurs ennemis. Or, aprés auoir faict bonne chere, les Algoumequins, vne des trois nations, ſortirent de leurs cabannes, & ſe retirerent à part dans vne place publique, feirent arranger toutes leurs femmes & filles les vnes prés des autres, & eux ſe meirent derriere, chantant tous d'vne voix comme i'ay dict cy deuant. Auſſi toſt toutes les femmes & filles commencerent à quitter leurs robbes de peaux, & ſe meirent toutes nuës, monſtrans leur nature, neantmoins parées de matachias, qui ſont patenoſtres & cordons entrelacez, faicts de poil de porc-eſpic, qu'ils teignent de diuerſes couleurs. Aprés auoir acheué leurs chants, ils dirent tous d'vne voix, *ho*, *ho*, *ho;* à meſme inſtant, toutes les femmes & filles ſe couuroient de leurs robbes, car elles ſont à leurs pieds, & s'arreſtent quelque peu, & puis auſſi toſt recommençans à chanter, ils laiſſent aller leurs robbes comme auparauant. Ils

Reſiouïſſance que les Sauuages firent de la victoire qu'ils auoient obtenuë ſur leurs ennemis les Irocois.



Digitized by Google

1603. ne bougent d'vn lieu en danſant, & font quelques geſtes & mouuemens du corps, leuans vn pied, & puis l'autre, en frappant contre terre. Or, en faiſant ceſte danſe, le Sagamo des Algoumequins, qui s'appelle Beſouat (1), eſtoit aſſis deuant leſdittes femmes & filles, au millieu de deux baſtons où eſtoient les teſtes de leurs ennemis penduës; quelques fois il ſe leuoit, & s'en alloit haranguant & diſant aux Montagnés & Eſtechemins : " Voyez " comme nous nous reſiouïſſons de la victoire que " nous auons obtenuë ſur nos ennemis : il faut que " vous en faſſiez autant, affin que nous ſoyons con- " tens." Puis tous enſemble diſoient, *ho*, *ho*, *ho*. Retourné qu'il fut en ſa place, le grand Sagamo auecque tous ſes compaignons deſpouillerent leurs robbes, eſtans tous nuds hormis leur nature, qui eſt couuerte d'vne petite peau, & prindrent chaſcun ce que bon leur ſembla, comme matachias, haches, eſpées, chauldrons, graiſſes, chair d'orignac, loupmarin, bref chaſcun auoit vn preſent, qu'ils allerent donner aux Algoumequins. Aprés toutes ces ceremonies, la danſe ceſſa, & leſdicts Algoumequins, hommes & femmes, emporterent leurs preſens dans leurs cabannes. Ils feirent encore mettre deux hommes de chacune nation des plus diſpos, qu'ils feirent courir, & celuy qui fut le plus viſte à la courſe eut vn preſent.

Sagamo des Algoumequins.

Preſens des Montagnés & Eſtechemins.

Tous ces peuples ſont tous d'vne humeur aſſez

Humeur des ſauuages.

(1) Probablement le même que Tessouat, grand sagamo des Algonquins de l'Isle ou Kichesipirini. Quelques années plus tard, en 1613, ce chef accueille l'auteur comme une vieille connaissance; et cependant ils n'avaient pas dû se rencontrer depuis 1603; car on ne voit pas que Tessouat ait pris part aux expéditions contre les Iroquois, ni qu'il soit descendu à la traite en 1611. D'ailleurs, dans un manuscrit, *tessuat* peut très-bien se prendre pour *besouat*.



Digitized by Google

ioyeuſe; ils rient le plus ſouuent; toutes fois ils ſont quelque peu ſaturniens. Ils parlent fort pozément, comme ſe voullant bien faire entendre, & s'arreſtent auſſi toſt, en ſongeant vne grande eſpace de temps, puis reprennent leur parolle. Ils vſent bien ſouuent de ceſte façon de faire parmy leurs harangues au conſeil, où il n'y a que les plus principaux, qui ſont les anciens; les femmes & enfants n'y aſſiſtent poinct. 1603.

Tous ces peuples patiſſent tant quelques fois, qu'ils ſont preſque conſtraints de ſe manger les vns les autres, pour les grandes froidures & neiges, car les animaux & gibier dequoy ils viuent ſe retirent aux pays plus chauts. Ie tiens que qui leur monſtreroit à viure, & enſeigneroit le labourage des terres & autres choſes, ils l'apprendroient fort bien; car ie vous aſſeure qu'il s'en trouue aſſez qui ont bon iugement, & reſpondent aſſez bien à propos ſur ce que l'on leur pourroit demander. Ils ont vne meſchanceté en eux, qui eſt uſer de vengeance, & eſtre grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'aſſeurer, ſinon qu'auec raiſon & la force à la main; promettent aſſez, & tiennent peu.

Les Sauuages endurent la faim.

Malice des Sauuages.

Ce ſont la plus part gens qui n'ont point de loy, ſelon que i'ay pû veoir & m'informer audict grand Sagamo, lequel me dict qu'ils croyoient veritablement qu'il y a vn Dieu, qui a creé toutes choſes. Et lors ie luy dy : Puiſqu'ils croyoient à vn ſeul Dieu, comment eſt-ce qu'il les auoit mis au monde, & d'où ils eſtoient venus? Il me reſpondit : " Aprés " que Dieu eut fait toutes choſes, il print quan- " tité de fleſches, & les meit en terre; d'où il ſor-

Croyance des Sauuages, & leur foy.



Digitized by Google

1603. " tit hommes & femmes, qui ont multiplié au " monde iufques à prefent, & font venus de cefte " façon." Ie luy refpondy, que ce qu'il difoit eftoit faux; mais que veritablement il y auoit vn feul Dieu, qui auoit creé toutes chofes en la terre & aux cieux. Voyant toutes ces chofes fi parfaictes, fans qu'il y euft perfonne qui gouuernaft en ce bas monde, il print du limon de la terre, & en crea Adam noftre premier pere. Comme Adam fommeilloit, Dieu print vne cofte dudict Adam, & en forma Eve, qu'il luy donna pour compagnie, & que c'eftoit la verité qu'eux & nous eftions venus de cefte façon, & non de flefches comme ils croyent. Il ne me dict rien finon, qu'il aduoüoit pluftoft ce que ie luy difois, que ce qu'il me difoit. Ie luy demandis auffi, s'ils ne croyoient point qu'il y euft autre qu'vn feul Dieu. Il me dict que leur croyance eftoit, qu'il y auoit vn Dieu, vn Fils, vne Mere & le Soleil, qu'eftoient quatre; neantmoins que Dieu eftoit par deffus tous, mais que le fils eftoit bon, & le Soleil, à caufe du bien qu'ils receuoient; mais la mere ne valloit rien, & les mangeoit, & que le pere n'eftoit pas trop bon. Ie luy remonftray fon erreur felon noftre foy, enquoy il adiousta quelque peu de creance. Ie luy demandis, s'ils n'auoient point veu ou ouy dire à leurs anceftres que Dieu fuft venu au monde. Il me dict qu'il ne l'auoit point veu; mais qu'anciennement il y eut cinq hommes qui s'en allerent vers le foleil couchant, qui rencontrerent Dieu, qui leur demanda : " Où " allez-vous ? " Ils dirent : " Nous allons chercher " noftre vie. " Dieu leur refpondit : " Vous la

Croyent vn Dieu, vn Fils, vne Mere, & le Soleil.

De cinq hommes que les Sauuages croyent auoir veu Dieu.



Digitized by Google

" trouuerez icy." Ils passerent plus outre, sans faire estat de ce que Dieu leur auoit dict; lequel print vne pierre, & en toucha deux, qui furent transmuez en pierre, & dict de rechef aux trois autres : " Où allez-vous ?" Et ils respondirent comme à la premiere fois; & Dieu leur dit de rechef : " Ne passez plus outre : vous la trouuerez icy." Et voyant qu'il ne leur venoit rien, ils passerent outre; & Dieu print deux bastons, & il en toucha les deux premiers, qui furent transmuez en bastons, & le cinquiesme s'arresta, ne voullant passer plus outre. Et Dieu lui demanda de rechef : "Où vas-tu ?"—"Ie vais chercher ma vie."—"De-" meure, & tu la trouueras." Il demeura sans passer plus outre, & Dieu luy donna de la viande, & en mangea. Aprés auoir faict bonne chere, il retourna auecque les autres sauuages, & leur raconta tout ce que dessus. 1603.

D'vn autre homme que les Sauuages croyent auoir parlé à Dieu.

Il me dict aussy qu'vne autre fois il y auoit vn homme qui auoit quantité de tabac (qui est vne herbe dequoy ils prennent la fumée), & que Dieu vint à cet homme, & luy demanda où estoit son petunoir; l'homme print son petunoir, & le donna à Dieu, qui petuna beaucoup. Aprés auoir bien petuné, Dieu rompit ledict petunoir en plusieurs pieces, & l'homme luy demanda : " Pourquoy as-tu " rompu mon petunoir? eh tu vois bien que ie " n'en ay point d'autre." Et Dieu en print vn qu'il auoit, & le luy donna, luy disant : " En voilà " vn que ie te donne, porte-le à ton grand Sagamo; " qu'il le garde, & s'il le garde bien, il ne man-" quera point de chose quelconque, ny tous ses



Digitized by Google

1603. " compagnons." Le dict homme print le petunoir, qu'il donna à ſon grand Sagamo ; lequel tandis qu'il l'eut, les ſauuages ne manquerent de rien du monde ; mais que du depuis le dict Sagamo auoit perdu ce petunoir, qui eſt l'occaſion de la grande famine qu'ils ont quelques fois parmy eux. Ie luy demandis s'il croyoit tout cela ; il me dict qu'ouy, & que c'eſtoit verité. Or ie croy que voilà pourquoy ils diſent que Dieu n'eſt pas trop bon. Mais ie luy repliquay, & luy dis, Que Dieu eſtoit tout bon, & que ſans doubte c'eſtoit le Diable qui s'eſtoit montré à ces hommes-là, & que s'ils croyoient comme nous en Dieu, ils ne manqueroient de ce qu'ils auroient beſoing ; que le ſoleil qu'ils voyoient, la lune & les eſtoilles, auoient eſté creez de ce grand Dieu, qui a faict le ciel & la terre, & n'ont nulle puiſſance que celle que Dieu leur a donnée ; que nous croyons en ce grand Dieu, qui par ſa bonté nous auoit enuoyé ſon cher fils, lequel, conceu du Sainct Eſprit, print chair humaine dans le ventre virginal de la Vierge Marie, ayant eſté trente-trois ans en terre, faiſant vne infinité de miracles, reſſuſcitant les morts, gueriſſant les malades, chaſſant les Diables, illuminant les aueugles, enſeignant aux hommes la volonté de Dieu ſon pere, pour le ſeruir, honorer & adorer, a eſpandu ſon ſang, & ſouffert mort & paſſion pour nous & pour nos pechez, & rachepté le genre humain, eſtant enſeuely eſt reſſuſcité, deſcendu aux enfers, & monté au ciel, où il eſt aſſis à la dextre de Dieu ſon pere (1). Que c'eſtoit là la croyance de tous

(1) Lescarbot fait sur ce passage la remarque suivante : «Ie ne croy point que cette



Digitized by Google

les chreſtiens, qui croyent au Pere, au Fils & au Saint Eſprit, qui ne ſont pourtant trois dieux, ains vn meſme & vn ſeul dieu, & vne trinité en laquelle il n'y a point de plus toſt ou d'aprés, rien de plus grand ne de plus petit; que la Vierge Marie, mere du fils de Dieu, & tous les hommes & femmes qui ont veſcu en ce monde faiſans les commandemens de Dieu, & enduré martyre pour ſon nom, & qui par la permiſſion de Dieu ont faict des miracles & ſont ſaincts au ciel en ſon paradis, prient tous pour nous ceſte grande maieſté diuine de nous pardonner nos fautes & nos pechez que nous faiſons contre ſa loy & ſes commandemens. Et ainſi, par les prieres des ſaincts au ciel & par nos prieres que nous faiſons à ſa diuine maieſté, ils nous donne ce que nous auons beſoing, & le Diable n'a nulle puiſſance ſur nous, & ne peut faire de mal; que s'ils auoient ceſte croyance, qu'ils ſeroient comme nous, que le Diable ne leur pourroit plus faire de mal & ne manqueroient de ce qu'ils auroient beſoing. 1603.

Alors ledict Sagamo me dict qu'il aduoüoit ce que ie diſois. Ie luy demandis de quelle ceremonie ils vſoient à prier leur Dieu. Il me dict, qu'ils n'vſoient point autrement de ceremonies, ſinon qu'vn chaſcun prioit en ſon cœur comme il voulloit. Voilà pourquoy ie croy qu'il n'y a au-

« theologie ſe paiſſe expliquer à ces peuples, quand même on ſçauroit parfaitement leur « langue. » Il nous semble cependant que cette *théologie* n'a rien qui soit beaucoup plus difficile à entendre que la fable rapportée par le sagamo, puisque Champlain ne fait guère que lui raconter des faits historiques qui ont au moins en leur faveur le mérite de la vraisemblance. Supposé, au reste, que ce discours ne fût pas tout à fait à la portée de son interlocuteur, il n'en serait pas moins une preuve du zèle et des bonnes intentions de Champlain.



Digitized by Google

1603. cune loy parmy eux, ne ſçauent que c'eſt d'adorer & prier Dieu, & viuent la plus part comme beſtes brutes, & croy que promptement ils ſeroient reduicts bons chreſtiens, ſi l'on habitoit leur terre; ce qu'ils deſireroient la plus part.

Quels ſauuages parlent au Diable.

Ils ont parmy eux quelques ſauuages, qu'ils appellent *Pilotoua* (1), qui parlent au Diable viſiblement; & leur dict ce qu'il faut qu'ils faſſent tant pour la guerre que pour autres choſes, & que s'il leur commandoit qu'ils allaſſent mettre en execution quelque entrepriſe, ou tuër vn François, ou vn autre de leur nation, ils obeïroient auſſi toſt à ſon commandement.

Sauuages croyent fermement aux ſonges.

Auſſi ils croyent que tous les ſonges qu'ils font ſont veritables; & de faict il y en a beaucoup qui diſent auoir veu & ſongé choſes qui aduiennent ou aduiendront. Mais, pour en parler auec verité, ce ſont viſions du Diable, qui les trompe & ſeduict. Voilà toute la creance que i'ay pû apprendre d'eux, qui eſt beſtiale.

Humeurs des Sauuages.

Tous ces peuples, ce ſont gens bien proportionnez de leurs corps, ſans aucune difformité; ils ſont diſpos, & les femmes bien formées, remplies & potelées, de couleur baſanée, pour la quantité de certaine peinture dont ils ſe frottent, qui les faict deuenir oliuaſtres. Ils ſont habillez de peaux; vne partie de leur corps eſt couuerte, & l'autre partie deſcouuerte. Mais l'hyuer ils remedient à tout, car ils ſont habillez de bonnes fourrures, comme

Habits des Sauuages.

(1) Quoique Champlain ait pu tenir des sauvages le mot *pilotoua* ou *pilotoi*, il paraît cependant qu'il leur est venu de la langue des Basques; c'est du moins ce que dit le P. Biard (Relat. de la Nouv. Fr., édit. 1858, p. 17), en parlant de l'*aoutmoin*, « que les Basques, dit-il, appellent Pilotois, c'est-à-dire, sorcier. »



Digitized by Google

d'orignac, loutre, castors, ours-marins, cerfs & biches qu'ils ont en quantité. L'hyuer, quand les neiges sont grandes, ils font vne maniere de raquette qui est grande deux ou trois fois comme celles de France, qu'ils attachent à leurs pieds, & vont ainsi dans les neiges sans enfoncer; car autrement ils ne pourroient chasser, ny aller en beaucoup de lieux. 1603.

Inuention qu'ils ont pour aller sur les neiges.

Ils ont aussi vne forme de mariage, qui est que quand vne fille est en l'aage de quatorze ou quinze ans, elle aura plusieurs seruiteurs & amis, & aura compagnie auec tous ceux que bon luy semblera; puis au bout de quelques cinq ou six ans, elle prendra lequel il luy plaira pour son mary, & viuront ainsi ensemble iusques à la fin de leur vie, si ce n'est qu'aprés auoir esté quelque temps ensemble ils n'ont enfans; l'homme se pourra desmarier & prendre autre femme disant que la sienne ne vaut rien. Pour ainsi les filles sont plus libres que les femmes; or, despuis qu'elles sont mariées, elles sont chastes, & leurs maris sont la plusspart ialoux, lesquels donnent des presens au pere ou parens de la fille qu'ils auront espousée. Voilà la ceremonie & façon qu'ils vsent en leurs mariages.

Mariage des Sauuages.

Pour ce qui est de leurs enterremens, quand vn homme ou femme meurt, ils font vne fosse, où ils mettent tout le bien qu'ils auront, comme chaudrons, fourrures, haches, arcs & flesches, robbes & autres choses; & puis ils mettent le corps dedans la fosse, & le couurent de terre, où ils mettent quantité de grosses pieces de bois dessus, & vn bois debout qu'ils peignent de rouge par le haut. Ils

Comme ils enterrent leurs morts.



Digitized by Google

1603. croyent l'immortalité des ames & disent qu'ils vont se resiouïr en d'autres pays auec leurs parents & amis, quand ils sont morts.

Sauuages croyent l'immortalité.

*Riuiere du Saguenay & son origine.*

## *CHAPITRE IV.*

Partement de Tadousac pour aller au Saguenay.

LE 11. iour de Iuin, ie fus à quelques douze ou quinze lieuës dans le Saguenay, qui est vne belle riuiere, & a vne profondeur incroyable : car ie croy, selon que i'ay entendu deuiser d'où elle procede, que c'est d'vn lieu fort hault, d'où il descend vn torrent d'eau (1) d'vne grande impetuosité ; mais l'eau qui en procede n'est point capable de faire vn tel fleuue comme celuy-là, qui neantmoins ne tient que depuis cediet torrent d'eau, où est le premier sault, iusques au port de Tadousac, qui est l'entrée de la ditte riuiere du Saguenay, où il y a quelques quarante-cinq ou cinquante lieuës, & vne bonne lieuë & demye de large au plus, & vn quart au plus estroict ; qui faict qu'il y a grand courant d'eau. Toute la terre que i'ay veu, ce ne sont que montaignes de rochers la plusspart couuertes de bois de sapins, cyprez & boulle, terre fort malplaisante, où ie n'ay point trouué vne lieuë de terre plaine tant d'vn costé que d'autre. Il y a quelques montagnes de sable & isles en laditte riuiere, qui

Torrent d'eau.

Terres montagnes de rochers malplaisantes.

(1) On serait porté à croire d'abord qu'il est ici question de la Décharge du lac Saint-Jean; mais le contexte indique assez que les sauvages lui ont décrit la route ordinaire des voyageurs, c'est-à-dire, la rivière Chicoutimi, les lacs Kinogomi, Kinogomichiche et la Belle-Rivière; et alors il est tout naturel que Champlain n'ait pas trouvé de proportion entre la Décharge et le Saguenay.



Digitized by Google

ſont haultes eſleuées. Enfin ce ſont de vrais deſerts inhabitables d'animaux & d'oiſeaux; car ie vous aſſeure qu'allant chaſſer par les lieux qui me ſembloient les plus plaiſans, ie ne trouuay rien qui ſoit ſinon de petits oiſeaux, qui ſont comme roſſignols & airondelles, leſquelles viennent en eſté, car autrement ie croy qu'il n'y en a point, à cauſe de l'exceſſif froid qu'il y faict, ceſte riuiere venant de deuers le Noroueſt. 1603.

Rapport que l'on m'a faict du commencement de la riuiere du Saguenay.

Ils me firent rapport qu'ayant paſſé le premier ſault, d'où vient ce torrent d'eau, ils paſſent huict autres ſaults, & puis vont vne iournée ſans en trouuer aucun, puis paſſent autres dix ſaults, & viennent dedans vn lac (1), où ils ſont deux iours à rapaſſer; en chaſque iour ils peuuent faire à leur aiſe quelques douze à quinze lieuës. Audict bout du lac, il y a des peuples qui ſont cabannez (2), puis on entre dans trois autres riuieres, quelques trois ou quatre iournées dans chaſcune; ou, au bout deſdittes riuieres, il y a deux ou trois manieres de lacs, d'où prend la ſource du Saguenay, de laquelle ſource iuſques audict port de Tadouſac il y a dix iournées de leurs canots (3). Au bord deſdittes riuieres, il y a quantité de cabannes, où

(1) Le lac Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Piécouagami*.

(2) La nation du Porc-Épic (ou des Kakouchaki) demeurait au lac Saint-Jean probablement dès ce temps-là.

(3) «Voilà,» dit Lescarbot (liv. III, ch. IX) «ce qu'a écrit Champlain dés l'an fix «cens cinq» (lisez mil six cent trois) «de la riviere de Saguenay. Mais depuis il dit «en ſa derniere relation que du port de Tadouſſac jusques à la mer que les Sauvages «de Saguenay deſcouvrent au nort, il y a quarante à cinquante journées; ce qui eſt bien «éloigné des dix que maintenant il a dit.»

Si Lescarbot avait examiné les choses plus attentivement, il aurait remarqué que Champlain ne dit pas qu'il y ait dix journées de Tadoussac à cette mer du nord qui est salée, c'est-à-dire, à la baie d'Hudson, mais bien seulement de Tadoussac à la source du Saguenay; ce qui est tout différent.



Digitized by Google

1603. il vient d'autres nations du costé du Nort, trocquer auec lesdicts Montagnés des peaux de castor & martre, auec autres marchandises que donnent les vaisseaux françois aux dicts Montagnés. Lesdicts sauuages du Nort disent qu'ils voyent vne mer qui est salée. Ie tiens que si cela est, que c'est quelque goulfe de ceste mer qui desgorge par la partie du Nort dans les terres(1); & de verité il ne peut estre autre chose. Voylà ce que i'ay apprins de la riuiere du Saguenay.

---

*Partement de Tadousac pour aller au Sault, la description des isles du Lieure, du Coudre, d'Orleans, & de plusieurs autres isles & de nostre arriuée à Quebec.*

## CHAPITRE V.

LE mercredy, dix-huictiesme iour de Iuin, nous partismes de Tadousac, pour aller au Sault(2). Nous passasmes prés d'vne isle qui s'appelle l'Isle au Lieure(3) qui peut estre à deux lieuës de la terre de la bande du Nort, & à quelques sept lieuës dudict Tadousac, & à cinq lieuës(4) de la terre du Su.

Isle au Lieure.

(1) La bonne foi avec laquelle Champlain consulte les sauvages pour en apprendre ce qu'il ne pouvait reconnaître de ses yeux, contraste singulièrement avec l'incrédulité de Lescarbot. Champlain, sur le simple récit des sauvages, avait assez bien compris la position de la baie d'Hudson, et Lescarbot, plusieurs années après la découverte faite, disait encore : « Toutesfois ie ne voudrois aisément croire lesdits Anglois disans qu'il se « trouve vne mer dans les terres au cinquantiéme degré : car il y a longtemps qu'elle se- « roit découverte, étant si voisine de Tadoussac, & en méme élevation « (liv. III, ch. IX).

(2) Le saut Saint-Louis.

(3) Cette île fut ainsi appelée par Jacques Cartier, parce que, à son retour en 1536, il y trouva quantité de lièvres. Elle porte encore le même nom aujourd'hui.

(4) Environ deux lieues et demie. La côte du sud, beaucoup moins élevée que celle du nord, paraît être à une bien plus grande distance qu'elle n'est réellement.



Digitized by Google

De l'Isle au Lieure, nous rangeasmes la coste du Nort enuiron demye lieuë(1), iusques à vne poincte qui aduance à la mer, où il faut prendre plus au large. Laditte poincte est à vne lieuë d'vne isle qui s'appelle l'Isle au Coudre, qui peut tenir enuiron deux lieuës de large, & de laditte isle à la terre du Nort, il y a vne lieuë. Laditte isle est quelque peu vnie, venant en amoindrissant par les deux bouts; au bout de l'Ouest, il y a des prairies(2) & poinctes de rochers qui aduancent quelque peu dans la riuiere. Laditte isle est quelque peu agreable pour les bois qui l'enuironnent. Il y a force ardoise, & la terre quelque peu graueleuse; au bout de laquelle il y a vn rocher qui aduance à la mer enuiron demye lieuë. Nous passasmes au Nort de laditte isle, distante de l'Isle au Lieure de douze lieuës. 1603.

Isle au Coudre.

Le ieudy suyuant, nous en partismes, & vinsmes mouiller l'ancre à vne anse dangereuse du costé du Nort, où il y a quelques prairies & vne petite riuiere(3) où les sauuages cabannent quelques-fois. Cedict iour, rangeant tousiours laditte coste du Nort iusques à vn lieu où nous relaschasmes pour les vents qui nous estoient contraires, où il y auoit force rochers & lieux fort dangereux, nous fusmes trois iours en attendant le beau temps. Toute ceste coste n'est que montaignes tant du costé du Su, que du costé du Nort, la pluspart ressemblant à celle du Saguenay.

Anse dangereuse.

Coste dangereuse.

(1) Par ce qui suit, on voit qu'il faut lire ici *dix* ou *douze lieues :* car cette pointe, qui avance à la mer et qui est à une lieue, ou un peu plus, de l'île aux Coudres, ne peut être que le cap aux Oies.

(2) Cette partie de l'île s'appelle encore aujourd'hui les Prairies.

(3) La Petite-Rivière a toujours gardé son nom depuis.



Digitized by Google

1603. Le dimanche, vingt-deuxiesme iour dudict mois, nous en partismes pour aller à l'isle d'Orleans (1), où il y a quantité d'isles à la bande du Su, lesquelles sont basses & couuertes d'arbres, semblans estre fort agreables, contenans (selon ce que i'ay pû iuger) les vnes deux lieuës & vne lieuë, & autres demye; autour de ces isles ce ne sont que rochers & basses fort dangereux à passer, & sont esloignées quelques deux lieuës de la grand'terre du Su. Et de là, vinsmes ranger à l'isle d'Orleans, du costé du Su. Elle est à vne lieuë de la terre du Nord, fort plaisante & vnie, contenant de long huict lieuës (2). Le costé de la terre du Su est terre basse, quelques deux lieuës auant en terre; lesdittes terres commencent à estre basses à l'endroict de laditte isle, qui peut estre à deux lieuës de la terre du Su. A passer du costé du Nort, il y faict fort dangereux pour les bancs de sables, rochers qui sont entre laditte isle & la grand'terre, & asseiche presque toute de basse mer.

Isles belles & dangereuses.

Isle d'Orleans.

(1) Cette ile, suivant Thévet (Grand Insulaire), était appelée par les sauvages *Minigo* (peut-être *Ouinigo*, de l'Algonquin *Ouindigo*, ensorcelé). « I'auois oublié à vous dire, « que vne isle nommée des françoys Orleans & des sauuages *Minigo*, est l'endroit où la « riviere est la plus estroicte..... L'isle de Minigo sert de retraite au peuple de ce pays, « pour se retirer lorsqu'ils sont poursuivis de leurs ennemis..... Les François, » ajoute-t-il plus loin, « la nommèrent Isle d'Orleans, en l'honneur d'vn fils de France, qui lors vi- « voit, & se nommoit lors de Valois, Duc D'orleans, fils de ce grand Roy Françoys de « Valois, premier du nom. « Si ce nom d'Orleans remonte, comme l'affirme Thévet, à un fils de François I, ce ne peut être que Henri II, qui porta le titre de Duc d'Orleans jusqu'à la mort de son frère aîné François, c'est-à-dire, jusqu'à l'année 1536 ; car, cette année-là même, Jacques Cartier, en retournant de son second voyage, dit « vinsmes poser au bas de lisle d'Orleans, environ douze lieues de Sainête Croix. » Il faut donc supposer, ou bien que le nom de *Barchui*, donné à cette ile par Cartier lui-même l'automne précédent, aura été changé pendant l'hiver que les Français passèrent ici, ou bien que cette ile avait déjà reçu son nom de quelque voyageur inconnu ; ce qui n'est guère probable, puisque alors Cartier, qui devait le savoir aussi bien en remontant le fleuve qu'en descendant, ne pouvait, sans inconvenance, substituer un nom assez indifférent en lui-même, à celui d'un fils de France, du fils de son bienfaiteur.

(2) Sept lieues.



Digitized by Google

Au bout de laditte isle, ie vy vn torrent d'eau (1), qui desbordoit de dessus vne grande montaigne (2) de laditte riuiere de Canadas, & dessus laditte montaigne est terre vnie & plaisante à veoir, bien que dedans lesdittes terres l'on voit de haultes montaignes, qui peuuent estre à quelques vingt ou vingt-cinq lieuës dans les terres (3), qui sont proches du premier sault du Saguenay. 1603.

Torrent d'eau.

Montaignes que l'on void estre loing.

Nous vinsmes mouiller l'ancre à Quebec (4), qui est vn destroict de laditte riuiere de Canadas, qui a quelque trois cens pas de large (5). Il y a à ce destroict, du costé du Nort, vne montaigne assez haulte, qui va en abaissant des deux costez; tout le reste

Description de Quebec.

(1) L'auteur donna plus tard à ce *torrent d'eau* le nom de Montmorency, qu'il porte encore aujourd'hui. Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, il l'appelle « le grand sault de Montmorency. » Dans l'édition de 1632, il ajoute : « Que i'ay nommé le sault de Montmorency. »

(2) C'est-à-dire, un côteau très-escarpé, haut d'environ 300 pieds.

(3) Ces montagnes, qui forment la chaîne des Laurentides, ne sont pas aussi éloignées ; mais elles s'étendent en effet jusqu'au bassin du Saguenay.

(4) C'est ici la première fois que l'on rencontre le nom de Québec, pour désigner ce que Jacques Cartier appelle tantôt Stadaconé, tantôt Canada. Tous ces noms, sans se contredire ou s'exclure, expriment, suivant la langue et le génie des sauvages, comme une nuance particulière du tableau pittoresque que présente le site de Québec. Stadaconé était bâti sur l'*aile* que forme la pointe du cap aux Diamants; or, suivant Mgr Laffèche, *stadaconé*, dans le dialecte cris ou algonquin, veut dire *aile*, quoique d'autres linguistes prétendent reconnaître dans ce mot une origine huronne (voir *Hist. de la Colonie Française en Canada*, I, 532, note **). Le mot Canada, dont Cartier nous donne lui-même la signification (« ils appellent une ville *canada* »), semble avoir désigné l'importance relative que devait avoir Stadaconé par l'avantage même de sa position. Enfin, il est naturel de supposer que les sauvages, après la disparition ou le déplacement de Stadaconé, n'aient pas trouvé, pour désigner le même lieu, d'expression plus juste que celle de Kébec ou Québec, qui veut dire, comme le remarque ici Champlain, *détroit, rétrécissement*, et même quelque chose de plus expressif, *c'est bouché*. Ce passage resserré entre deux côtes escarpées, est peut-être ce qui frappe davantage le voyageur qui remonte le Saint-Laurent, jusque là si large et si majestueux. Or les sauvages du bas du fleuve, et les Micmacs en particulier, se servent encore actuellement du même mot *kebec*, pour signifier un lieu *où l'eau se retrécit* ou *se referme*. Inutile de réfuter ici les opinions plus ou moins ingénieuses, qui veulent trouver l'origine du nom de Québec dans l'exclamation d'un matelot normand, *quel bec!* c'est-à-dire, quel cap! ou dans les armes de certain comte ou seigneur de Normandie. En face de toutes ces suppositions, il y a toujours les témoignages imposants de Champlain et de Lescarbot, qui affirment que ce mot est sauvage. (Voir le Cours d'Histoire de M. Ferland, I, 90, note 3.)

(5) Le fleuve, devant Québec, a un quart de lieue de large.



Digitized by Google

1603. eſt pays vny & beau, où il y a de bonnes terres pleines d'arbres, comme cheſnes, cyprés, boulles, ſapins & trembles, & autres arbres fruictiers ſauuages, & vignes; qui faict qu'à mon opinion, ſi elles eſtoient cultiuées, elles ſeroient bonnes comme les noſtres. Il y a, le long de la coſte dudict Quebec, des diamants dans des rochers d'ardoyſe, qui ſont meilleurs que ceux d'Alençon. Dudict Quebec iuſques à l'iſle au Coudre, il y a 29. lieuës (1).

Des diamants que l'on trouue à Quebec.

---

*De la poincte Sainte Croix, de la riuiere de Batiſcan; des riuieres, rochers, iſles, terres, arbres, fruicts, vignes & beaux pays qui ſont depuis Quebec, iuſques aux Trois Riuieres.*

## *CHAPITRE VI.*

LE lundy, 23. dudict mois, nous partiſmes de Quebec, où la riuiere commence à s'eſlargir quelques-fois d'vne lieuë, puis de lieuë & demye ou deux lieuës au plus. Le pays va de plus en plus en embelliſſant; ce ſont toutes terres baſſes, ſans rochers, que fort peu. Le coſté du Nort eſt remply de rochers & bancs de ſable; il faut prendre celuy du Su comme d'vne demy lieuë de terre. Il y a quelques petites riuieres qui ne ſont point nauigables, ſi ce n'eſt pour les canots des ſauuages, auxquelles il y a quantité de ſaults. Nous vinſmes mouiller l'ancre iuſques à Saincte Croix (2),

Du pays qui eſt entre Quebec & Saincte Croix.

Poincte de Sainte Croix.

(1) Ce chiffre est de beaucoup trop fort; la copie originale portait probablement 19. Il y a environ 18 lieues.

(2) Champlain nous fait connaitre lui-même (édit. 1613, liv. II, ch. IV) l'origine de ce nom de Sainte-Croix. «Dés la premiere fois,» dit-il, «qu'on me dit qu'il [Cartier] » auoit habité en ce lieu, cela m'eſtonna fort.... Ce que l'on appelle auiourd'huy Saincte



Digitized by Google

diſtante de Quebec de quinze lieuës; c'eſt vne poincte baſſe, qui va en haulſant des deux coſtez. Le pays eſt beau & vny, & les terres meilleures qu'en lieu que i'euſſe veu, auec quantité de bois, mais fort peu de ſapins & cyprés. Il s'y trouue en quantité des vignes, poires, noyſettes, ceriſes, groiſelles rouges & vertes, & de certaines petites racines de la groſſeur d'vne petite noix reſſemblant au gouſt comme truffes, qui ſont trés-bonnes roties & bouillies. Toute ceſte terre eſt noire, ſans aucuns rochers, ſinon qu'il y a grande quantité d'ardoiſe; elle eſt fort tendre, & ſi elle eſtoit bien cultiuée, elle ſeroit de bon rapport. 1603.

Fruicts.

Du coſté du Nort, il y a vne riuiere qui s'appelle Batiſcan, qui va fort auant en terre, par où quelques-fois les Algoumequins viennent; & vne autre (1) du meſme coſté, à trois lieuës dudict Saincte Croix ſur le chemin de Quebec, qui eſt celle où fut Jacques Cartier au commencement de la deſcouuerture qu'il en feit, & ne paſſa point plus outre (2). Laditte riuiere eſt plaiſante, & va aſſez auant dans les terres. Tout ce coſté du Nort eſt fort vny & aggreable.

Riuiere qui s'appelle Batiſcan.

« Croix s'appeloit lors Achelacy, deſtroit de la riuiere fort courant & dangereux... Or « en toute celle riuiere, n'y a deſtroit depuis Quebecq iuſques au grand ſaut, qu'en ce « lieu que maintenant on appelle Saincte Croix, où on a transferé ce nom d'vn lieu à vn « autre...» D'où l'on voit 1° que les navigateurs qui ont précédé Champlain croyaient que c'était en ce lieu qu'avait hiverné Cartier de 1535 à 1536; 2° que c'est ce qui leur a fait donner à ce même lieu le nom de Sainte-Croix. La cause probable de cette erreur est la ressemblance qu'on a cru voir entre le rapide du Richelieu, et ce «deſtroict « dudict fleuue fort courant & parfond» dont parle Cartier, et qu'il faut entendre de Québec.

(1) La rivière Jacques-Cartier, qui en effet se jette dans le fleuve à trois lieues environ de ce qu'on appelait alors la *pointe de Sainte-Croix*, aujourd'hui le *Platon*.

(2) L'auteur, qui probablement n'avait point encore vu les relations de Cartier, parle ici d'après les traditions ou les idées de ceux qui le pilotaient, et vraisemblablement de Pont-Gravé en particulier; car la Chronologie Septenaire, qui semble prendre les inté-



Digitized by Google

1603. Le mercredy, 24. iour (1) dudict mois, nous partismes dudict Saincte Croix, où nous retardasmes vne marée & demye, pour le lendemain pouuoir passer de iour, à cause de la grande quantité de rochers qui sont au trauers de laditte riuiere, (chose estrange à veoir) qui asseiche presque toute de basse mer. Mais à demy flot, l'on peut commencer à passer librement; toutesfois il faut y prendre bien garde, auec la sonde à la main. La mer y croist prés de trois brasses & demye.

Rochers dangereux.

Plus nous allions en auant, & plus le pays est beau. Nous fusmes à quelques cinq lieuës & demye mouiller l'ancre à la bande du Nort. Le mercredy ensuyuant, nous partismes de cedict lieu, qui est pays plus plat que celuy de deuant, plein de grande quantité d'arbres, comme à Saincte Croix. Nous passasmes prés d'vne petite isle, qui estoit remplye de vignes, & vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Su, prés d'vn petit costeau; mais, estant dessus, ce sont terres vnies. Il y a vne autre petite isle (2), à trois lieuës de Saincte Croix, proche de la terre du Su. Nous partismes le ieudi ensuyuant dudict costeau, & passasmes prés d'vne petite isle,

Beau pays.

Isle remplie de vignes.

Autre petite isle.

rêts de celui-ci, enchérit encore sur ce passage, et ajoute : «ny autre aprés luy qu'en ce voyage.» Mais Champlain était trop bon observateur pour ne pas concevoir quelques doutes sur la vérité de ces faits, «ne voyant, comme il dit, apparence de riuiere pour mettre vaisseaux» (édit. 1613, liv. II, ch. IV). Aussi prouve-t-il, au même endroit, que Cartier n'a pu hiverner ailleurs que dans la rivière Saint-Charles. Au reste il n'a pas pu s'imaginer qu'il était le premier à remonter le fleuve au-dessus de Sainte-Croix, comme l'insinue Lescarbot, puisqu'il était avec Pont-Gravé, qui connaissait les Trois-Rivières depuis au moins cinq ou six ans.

(1) Le 24 était un mardi, et le contexte fait voir suffisamment qu'on était au mardi.

(2) Cette île ne peut être que celle à laquelle il donna plus tard le nom de Richelieu, et que l'on a appelée simplement île de Sainte-Croix jusqu'en 1633. «Ce mesme iour» (3 juin 1633), dit le Mercure français, t. XIX, p. 822, «le sieur de Champlain partit «pour aller à Saincte Croix faire porter des commoditez, pour édifier vne cabanne à «faire la traitte, y arriua le iour ensuyuant, & le dimanche 5. de iuin alla recognoistre



Digitized by Google

qui eſt proche de la bande du Nort, où ie fus, à quelques ſix petites riuieres, dont il y en a deux qui peuuent porter bateau aſſez auant, & vne autre (1) qui a quelques trois cens pas de large; à ſon entrée il y a quelques iſles; elle va fort auant dans la terre, eſt la plus creuſe de toutes les autres; leſquelles ſont fort plaiſantes à veoir, les terres eſtans pleines d'arbres qui reſſemblent à des noyers, & en ont la meſme odeur, mais ie n'y ay point veu de fruict, ce qui me met en doubte. Les ſauuages m'ont dict qu'il porte ſon fruict comme les noſtres.

1603.

De deux riuieres auec d'autres petites.

Arbres ſemblants à noyers.

Paſſant plus outre, nous rencontraſmes vne iſle qui s'appelle Sainct Eloy (2), & vne autre petite iſle, laquelle eſt tout proche de la terre du Nort. Nous paſſaſmes entre laditte iſle & laditte terre du Nort, où il y a de l'vn à l'autre quelques cent cinquante pas, De laditte iſle iuſques à la bande du Su vne lieuë & demye, paſſaſmes proche d'vne riuiere où peuuent aller les canots. Toute ceſte coſte du Nort eſt aſſez bonne; l'on y peut aller librement, neantmoins la ſonde à la main, pour eſuiter certaines poinctes. Toute ceſte coſte que nous rangeaſmes eſt ſable mouuant; mais, entrant quelque peu dans les bois, la terre eſt bonne.

Iſle Sainct Eloy.

D'vne autre petite riuiere.

Coſte ſablonneuſe.

Le vendredy enſuyuant, nous partiſmes de ceſte

« l'iſle dés le ſoir... Le lundy 6. ledit ſieur enuoya des hommes à terre pour commencer à faire la cabanne pour la traitte. » Et un peu plus loin : « Les ouuriers qui ſont « icy ſont employez aux habitations & fortifications qu'il faut faire à l'iſle de Richelieu « & Trois Riuieres. » Suivant le P. Le Jeune (Rel. 1635, p. 13, édit. 1858), les sauvages appelaient cette île, *Ka ouapassiniskakhi.*

(1) La rivière de Sainte-Anne, dont il dit, dans son édit. de 1613, liv. II, ch. VII, « & l'auons nõmée la riuiere Sainĉte-Marie. »

(2) La Chronologie Septenaire, dit : « qu'ils appellerent Sainct-Eloy. » Cette île, située en face de l'église actuelle de Batiscan, n'est plus guère connue sous ce nom ; mais le petit chenal qui la sépare de la terre ferme porte encore aujourd'hui le nom de Saint-Eloi.



Digitized by Google

1603. isle, costoyant tousiours la bande du Nort tout proche terre, qui est basse & pleine de tous bons arbres, & en quantité, iusques aux Trois Riuieres, où il commence d'y auoir temperature de temps quelque peu dissemblable à celuy de Saincte Croix, d'autant que les arbres y sont plus aduancez qu'en aucun lieu que i'eusse encores veu. Des Trois Riuieres iusques à Saincte Croix il y a quinze lieuës. En ceste riuiere (1), il y a six isles, trois desquelles sont fort petites, & les autres de quelques cinq à six cens pas de long, fort plaisantes, & fertilles pour le peu qu'elles contiennent. Il y en a vne au milieu de laditte riuiere qui regarde le passage de celle de Canadas, & commande aux autres esloignées de la terre, tant d'vn costé que d'autre de quatre à cinq cens pas. Elle est esleuée du costé du Su, & va quelque peu en baissant du costé du Nort. Ce seroit à mon iugement vn lieu propre à habiter, & pourroit-on le fortifier promptement, car sa scituation est forte de soy, & proche d'vn grand lac (2) qui n'en est qu'à quelques quatre lieuës; lequel ioinct presque la riuiere de Saguenay (3), selon le rapport des sauuages, qui vont prés de cent lieuës au Nort,

Des Trois Riuieres.

D'vne isle qui est propre à habiter.

(1) Le Saint-Maurice, auquel les auteurs ont le plus souvent donné le nom de Trois-Rivières, parce que les deux îles principales qui se trouvent à son embouchure le séparent en trois branches, appelées les *Chenaux*. «Nous nommasmes icelle riuiere,» dit Jacques Cartier, «*riuiere de Foutz*,» et Lescarbot ajoute entre parenthèses : «Ie croy qu'il veut dire Foix» (Lesc., liv. III, ch. XVIII). Comme poste de traite, les Trois-Rivières étaient déjà connues, sous ce nom, depuis au moins 1598 : car, en 1599, lorsque M. Chauvin voulut s'établir à Tadoussac, Pont-Gravé «remonstra audit sieur Chauuin « plusieurs fois qu'il falloit aller à mont ledit fleuue, où le lieu est plus commode à ha- « biter, ayant esté en vn autre voyage iusques aux Trois Riuieres pour trouuer les Sau- « uages, afin de traiter auec eux» (édit. 1632, liv. I, ch. VI). Le nom sauvage des Trois-Rivières était *Metaberoutin*.

(2) Le lac Saint-Pierre.

(3) Le Saint-Maurice a sa source sur les mêmes hauteurs que plusieurs des rivières qui se déchargent dans le lac Saint-Jean, considéré comme la source du Saguenay.



Digitized by Google

& paſſent nombre de ſaults, puis vont par terre quelques cinq ou ſix lieuës, & entrent dedans vn lac (1), d'où ledict Saguenay prend la meilleure part de ſa ſource, & leſdicts ſauuages viennent dudict lac à Tadouſac. Auſſi que l'habitation des Trois Riuieres ſeroit vn bien pour la liberté de quelques nations, qui n'oſent venir par là, à cauſe deſdicts Irocois leurs ennemis, qui tiennent toute laditte riuiere de Canadas bordée; mais, eſtant habitée, on pourroit rendre leſdicts Irocois & autres ſauuages amis, ou à tout le moins, ſous la faueur de laditte habitation, leſdicts ſauuages viendroient librement ſans crainte & danger, d'autant que ledict lieu des Trois Riuieres eſt vn paſſage. Toute la terre que ie vis à la terre du Nort eſt ſablonneuſe. Nous entraſmes enuiron vne lieuë dans laditte riuiere, & ne puſmes paſſer plus outre à cauſe du grand courant d'eau. Auec vn eſquif, nous fuſmes pour veoir plus auant; mais nous ne feiſmes pas plus d'vne lieuë, que nous rencontraſmes vn ſault d'eau fort eſtroict, comme de douze pas, ce qui fut occaſion que nous ne peuſmes paſſer plus outre. Toute la terre que ie veis aux bords de laditte riuiere, va en hauſſant de plus en plus, qui eſt remplie de quantité de ſapins & cyprez, & fort peu d'autres arbres.

1603.

Le bien que pourroit apporter l'habitation des Trois Riuieres.

Grand cours d'eau.

D'vn petit ſault d'eau.

Terre allant en hauſſant.

(1) Le lac Saint-Jean.



Digitized by Google

1603. *Longueur, largeur & profondeur d'vn lac, & des riuieres qui entrent dedans, des isles qui y sont, quelles terres l'on void dans le pays, de la riuiere des Irocois, & de la forteresse des sauuages qui leur font la guerre.*

## *CHAPITRE VII.*

LE samedy ensuyuant, nous partismes des Trois Riuieres, & vinsmes mouiller l'ancre à vn lac, où il y a quatre lieuës. Tout ce pays depuis les Trois Riuieres iusques à l'entrée dudict lac, est terre à fleur d'eau, & du costé du Su quelque peu plus haulte. Laditte terre est trés bonne, & la plus plaisante que nous eussions encores veuë. Les bois y sont assez clairs, qui faict que l'on pourroit y trauerser aisément.

Terres basses.

Le lendemain, 29. de iuin (1), nous entrasmes dans le lac, qui a quelques quinze lieuës de long (2), & quelques sept ou huict lieuës de large. A son entrée du costé du Su enuiron vne lieuë, il y a vne riuiere (3) qui est assez grande, & va dans les terres quelques soixante ou quatre-vingts lieuës; & continuant du mesme costé, il y a vne autre petite riuiere qui entre enuiron deux lieuës en terre, & sort de dedans vn autre petit lac (4) qui peut contenir quelques trois ou quatre lieuës. Du costé du

D'vn lac.

(1) Le jour de la Saint-Pierre. C'est pour cette raison sans doute que ce lac a été appelé lac Saint-Pierre. Il avait porté précédemment le nom d'Angoulême (Thévet, Cosmographie Universelle, t. II).

(2) Dans sa plus grande longueur il n'a que neuf ou dix lieues.

(3) Probablement la rivière de Nicolet; mais elle ne va pas si loin dans les terres.

(4) Il semble ici que l'auteur parle de ce que nous appelons aujourd'hui baie de La Valière.



Digitized by Google

Nort, où la terre y paroist fort haulte, on void iusques à quelques vingt lieuës; mais peu à peu les montaignes viennent en diminuant vers l'Oueſt comme païs plat. Les ſauuages diſent que la pluſpart de ces montaignes ſont mauuaiſes terres. Ledict lac a quelques trois braſſes d'eau par où nous paſſaſmes, qui fut preſque au millieu. La longueur giſt d'Eſt & Oueſt, & de la largeur du Nort au Su. Ie croy qu'il ne laiſſeroit d'y auoir de bons poiſſons, comme les eſpeces que nous auons par deçà. Nous le trauerſaſmes ce meſme iour, & vinſmes mouiller l'ancre enuiron deux lieuës dans la riuiere qui va au hault, à l'entrée de laquelle il y a trente petites iſles (1). Selon ce que i'ay pû veoir, les vnes ſont de deux lieuës, d'autres de lieuë & demye, & quelques vnes moindres, leſquelles ſont remplies de quantité de noyers, qui ne ſont gueres differens des noſtres, & croy que les noix en ſont bonnes à leur ſaiſon; i'en veis en quantité ſous les arbres, qui eſtoient de deux façons, les vnes petites, & les autres longues comme d'vn pouce; mais elles eſtoient pourries. Il y a auſſi quantité de vignes ſur le bord deſdittes iſles; mais quand les eaux ſont grandes, la pluſpart d'icelles ſont couuertes d'eau. Et ce païs eſt encores meilleur qu'aucun autre que i'euſſe veu.

1603.

Terres qui paroiſſent fort haultes.

Iſles à la ſortie du lac.

Bonnes terres.

Le dernier de iuin, nous en partiſmes, & vinſmes paſſer à l'entrée de la riuiere des Iroquois, où eſtoient cabannez & fortifiez les ſauuages qui leur alloient faire la guerre. Leur forteresſe eſt faicte de quantité de baſtons fort preſſez les vns contre les autres, la-

Sauuages cabannez, fortifiez à l'entrée de la riuiere des Iroquois.

(1) Les iles de Sorel, que l'on a appelées aussi iles de Richelieu.



Digitized by Google

1603. quelle vient ioindre d'vn costé sur le bord de la grande riuiere, & l'autre sur le bord de la riuiere des Iroquois, & leurs canots arrangez les vns contre les autres sur le bord pour pouuoir promptement fuyr, si d'aduenture ils sont surprins des Iroquois : car leur forteresse est couuerte d'escorces de chesnes, & ne leur sert que pour auoir le temps de s'embarquer.

Riuiere des Iroquois.

Nous fusmes dans la riuiere des Iroquois quelques cinq ou six lieuës (1), & ne peusmes passer plus outre auec nostre barque, à cause du grand cours d'eau qui descend, & aussi que l'on ne peut aller par terre, & tirer la barque, pour la quantité d'arbres qui sont sur le bord. Voyans ne pouuoir aduancer dauantage, nous prinsmes nostre esquif, pour veoir si le courant estoit plus adoucy ; mais, allant à quelques deux lieuës, il estoit encores plus fort, & ne peusmes aduancer plus auant. Ne pouuant faire autre chose, nous nous en retournasmes en notre barque. Toute ceste riuiere est large de quelques trois à quatre cens pas, fort saine. Nous y veismes cinq isles, distantes les vnes des autres d'vn quart ou demye lieuë ou d'vne lieuë au plus, vne desquelles contient vne lieuë, qui est la plus proche ; & les autres sont fort petites. Toutes ces terres sont couuertes d'arbres, & terres basses comme celles que i'auois veuës auparauant ; mais il y a plus de sapins & de cyprez qu'aux autres lieux. La terre ne laisse d'y estre bonne, bien qu'elle soit quelque peu sablonneuse. Ceste riuiere va comme au Soroueſt (2).

Isles.

Terres basses.

(1) Champlain aurait donc, dès cette année 1603, remonté la rivière de Chambly jusqu'au-delà de l'endroit où l'on a construit la dame de Saint-Ours, laquelle a fait disparaître les rapides que Champlain trouva plus haut.

(2) Il faudrait : comme au Sud.



Digitized by Google

1603.

Rapport des ſauuages de la riuiere des Iroquois.

Les ſauuages diſent qu'à quelques quinze lieuës d'où nous auions eſté, il y a vn ſault (1) qui vient de fort hault, où ils portent leurs canots pour le paſſer enuiron vn quart de lieuë, & entrent dedans vn lac (2), où à l'entrée il y a trois iſles, & eſtans dedans, ils en rencontrent encores quelques vnes. Il peut contenir quelques quarante ou cinquante lieuës de long, & de large quelques vingt-cinq lieuës, dans lequel deſcendent quantité de riuieres, iuſques au nombre de dix, leſquelles portent canots aſſez auant. Puis, venant à la fin dudict lac, il y a vn autre ſault, & rentrent dedans vn autre lac (3), qui eſt de la grandeur dudict premier (4), au bout duquel ſont cabannez les Iroquois. Ils diſent auſſi qu'il y a vne riuiere (5) qui va rendre à la coſte de la Floride, d'où il y peut aueoir dudict dernier lac quelques cent ou cent quarante lieuës. Tout le pays des Iroquois eſt quelque peu montagneux, neantmoins païs trés bon, temperé, ſans beaucoup d'hyuer, que fort peu.

Quel eſt le pays des Iroquois.

(1) Le rapide de Chambly.

(2) Champlain découvrit lui-même ce lac six ans plus tard, et lui donna son nom.

(3) Les Iroquois l'appelaient *Andiatarocté (là où le lac se ferme)*. Le P. Jogues le nomma *Saint-Sacrement* en 1646; il est connu aujourd'hui sous le nom de lac George.

(4) Les Sauvages qui donnaient à Champlain ces renseignements s'étaient exagéré la grandeur de ce lac; car le lac Champlain a quarante lieues de long, et le lac George n'en a que onze.

(5) L'Hudson, qui a à peu près cent vingt lieues de long. C'était en effet la meilleure route à suivre pour aller à la côte de la Floride, qui alors était regardée comme voisine du Canada.



Digitized by Google

1603. *Arriuée au Sault, sa description, & ce qu'on y void de remarquable, auec le rapport des sauuages de la fin de la grande riuiere.*

## CHAPITRE VIII.

PArtant de la riuiere des Iroquois, nous fusmes mouiller l'ancre à trois lieuës de là, à la bande du Nort. Tout ce pays est vne terre basse, remplie de toutes les sortes d'arbres que i'ay dict cy-dessus.

Terres basses.

Le premier iour de iuillet, nous costoyasmes la bande du Nort, où le bois y est fort clair, plus qu'en aucun lieu que nous eussions encore veu auparauant, & toute bonne terre pour cultiuer. Ie me meis dans vn canot à la bande du Su, où ie veis quantité d'isles, lesquelles sont fort fertilles en fruicts, comme vignes, noix, noysettes, & vne maniere de fruict qui semble à des chastaignes, cerises, chesnes, trembles, pible (1), houblon, fresne, érable, hestre, cyprez, fort peu de pins & sapins. Il y a aussi d'autres arbres que ie ne cognois point, lesquels sont fort aggreables. Il s'y trouue quantité de fraises, framboises, groizelles rouges, vertes & bleuës, auec force petits fruicts qui y croissent parmy grande quantité d'herbages. Il y a aussi plusieurs bestes sauuages comme orignas, cerfs, biches, dains, ours, porcs-espics, lapins, regnards, castors, loutres, rats musquets, & quelques autres sortes d'animaux que ie ne cognois point, lesquels sont bons à manger, & dequoy viuent les sauuages.

Isles en quantité fertilles.

Des bestes sauuages.

(1) Ce mot n'est, sans doute, qu'une contraction de *piboule*, qui désigne une variété du peuplier.



Digitized by Google

1603.

Nous paſſaſmes contre vne iſle qui eſt fort aggreable, & contient quelques quatre lieuës de long, & enuiron demye de large (1). Ie veis à la bande du Su deux hautes montaignes, qui paroiſſoient comme à quelques vingt lieuës dans les terres; les ſauuages me dirent que c'eſtoit le premier ſault de laditte riuiere des Iroquois.

Iſle aggreable.

Montaignes qui paroiſſent dans les terres.

Le mercredy enſuyuant, nous partiſmes de ce lieu, & feiſmes quelques cinq ou ſix lieuës. Nous veiſmes quantité d'iſles; la terre y eſt fort baſſe, & ſont couuertes de bois ainſi que celles de la riuiere des Iroquois. Le iour enſuyuant, nous feiſmes quelques lieuës, & paſſaſmes auſſi par quantité d'autres iſles qui ſont trés bonnes & plaiſantes, pour la quantité des prairies qu'il y a, tant du coſté de terre ferme que des autres iſles; & tous les bois y ſont fort petits, au regard de ceux que nous auions paſſé.

Iſles en quantité.

Bois fort petits.

Enfin nous arriuaſmes cedict iour à l'entrée du ſault, auec vent en poupe, & rencontraſmes vne iſle (2) qui eſt preſque au milieu de laditte entrée, laquelle contient vn quart de lieuë de long, & paſſaſmes à la bande du Su de laditte iſle, où il n'y auoit que de trois à quatre ou cinq pieds d'eau, & aucunes fois vne braſſe ou deux; & puis tout à vn coup n'en trouuions que trois ou quatre pieds. Il y a force rochers & petites iſles où il n'y a point de bois, & ſont à fleur d'eau. Du commencement de la ſuſditte iſle, qui eſt au milieu de laditte entrée, l'eau commence à venir de grande force; bien que nous euſſions le vent fort bon, ſi ne peuſmes-nous, en toute noſtre

Entrée du ſault.

Iſles.

Grand courant d'eau.

(1) L'auteur semble avoir pris ici pour une seule île les îles de Verchères.
(2) L'île qu'il appela lui-même plus tard Sainte-Hélène, du nom d'Hélène Boullé, sa femme.



Digitized by Google

1603. puissance, beaucoup aduancer; toutesfois nous passasmes laditte isle qui est à l'entrée dudict sault. Voyant que nous ne pouuions auancer, nous vinsmes mouiller l'ancre à la bande du Nort, contre vne petite isle (1) qui est fertille en la pluspart des fruicts que i'ay dict cy-dessus. Nous appareillasmes aussi tost nostre esquif, que l'on auoit fait faire exprés pour passer ledict sault, dans lequel nous entrasmes ledict Sieur du Pont & moy, auec quelques autres sauuages que nous auions menez pour nous montrer le chemin. Partant de nostre barque, nous ne fusmes pas à trois cens pas, qu'il nous fallut descendre, & quelques matelots se mettre à l'eau pour passer nostre esquif. Le canot des sauuages passoit aysément. Nous rencontrasmes vne infinité de petits rochers, qui estoient à fleur d'eau, où nous touschions souuentes fois.

Isle où nous mouillasmes l'ancre.

Passage mauuais.

Rochers.

Il y a deux grandes isles : vne du costé du Nort (2), laquelle contient quelques quinze lieuës de long, & presque autant de large, commence à quelque douze lieuës dans la riuiere de Canada, allant vers la riuiere des Iroquois, & vient tomber par delà le Sault; l'isle qui est à la bande du Su a quelques quatre lieuës de long, & demye de large (3). Il y a encore vne autre isle (4) qui est proche de celle du Nort, laquelle peut tenir quelque demye lieuë de long, & vn quart de large, & vne autre petite isle, qui

Deux grandes isles.

(1) Cette petite ile, située dans le port de Montréal, est maintenant réunie à la terre ferme par des quais.

(2) Il parait bien évident que Champlain veut ici parler de l'ile de Montréal, qui cependant n'a que dix lieues de long, et environ trois lieues de large.

(3) L'ile Perrot, qui n'a pas tout à fait les dimensions que lui donne l'auteur, est située rigoureusement au sud de l'ile de Montréal.

(4) L'ile Saint-Paul.



Digitized by Google

1603.

eſt entre celle du Nort, & l'autre plus proche du Su, par où nous paſſaſmes l'entrée du Sault(1). Eſtant paſſé, il y a vne maniere de lac, où ſont toutes ces iſles, lequel peut contenir quelques cinq lieuës de long, & preſque autant de large, où il y a quantité de petites iſles, qui ſont rochers. Il y a, proche dudict Sault, vne montagne(2) qui deſcouure aſſez loing dans leſdittes terres, & vne petite riuiere(3) qui vient de laditte montaigne tomber dans le lac. L'on void du coſté du Su, quelques trois ou quatre montaignes, qui paroiſſent comme à quinze ou ſeize lieuës dans les terres. Il y a auſſi deux riuieres: l'vne(4) qui va au premier lac de la riuiere des Iroquois, par où quelquefois les Algoumequins leur vont faire la guerre; & l'autre(5) qui eſt proche du Sault, qui va quelques pas dans les terres.

Maniere de lac.

Montaigne proche du Sault.

Riuiere dedans le lac qui va aux Iroquois.

Venans à approcher dudict Sault auecq noſtre petit eſquif & le canot, ie vous aſſeure que iamais ie ne veis vn torrent d'eau deſborder auec vne telle impetuoſité comme il faict, bien qu'il ne ſoit pas beaucoup haut, n'eſtant en d'aucuns lieux que d'vne braſſe ou de deux, & au plus de trois. Il deſcend comme de degré en degré, & en chaſque lieu où il y a quelque peu de hauteur, il s'y fait vn eſbouillonnement eſtrange de la force & roideur que va l'eau en trauerſant ledict Sault, qui peut contenir

Arriuée au Sault auecq l'eſquif.

Torrent d'eau au Sault.

Hauteur du Sault.

(1) C'est-à-dire, «qui est entre l'île de Montréal et l'île Sainte-Hélène par où nous passâmes l'entrée du saut.» Cette petite île est l'île Ronde.

(2) La Montagne que Jacques Cartier appela Mont-Royal (Montréal).

(3) La petite rivière de Saint-Pierre.

(4) La rivière de Saint-Lambert. De cette rivière, on tombe dans celle de Montréal, qui se jette dans le bassin de Chambly; c'est ce bassin que l'auteur appelle «premier lac de la rivière des Iroquois.»

(5) La rivière de la Tortue.



Digitized by Google

1603. vne lieuë. Il y a force rochers de large, & enuiron le millieu, il y a des isles qui sont fort estroittes & fort longues, où il y a sault tant du costé desdittes isles qui sont au Su, comme du costé du Nort, où il fait si dangereux, qu'il est hors de la puissance d'homme d'y passer vn bateau, pour petit qu'il soit. Nous fusmes par terre dans les bois, pour en veoir la fin, où il y a vne lieuë, & où l'on ne voit plus de rochers, ny de faults; mais l'eau y va si viste, qu'il est impossible de plus; & ce courant contient quelques trois ou quatre lieuës; de façon que c'est en vain de s'imaginer que l'on peust faire passer aucuns bateaux par lesdicts faults. Mais qui les voudroit passer, il se faudroit accommoder des canots des sauuages, qu'vn homme peut porter aisément : car de porter bateau, c'est chose laquelle ne se peut faire en si bref temps comme il le faudroit pour pouuoir s'en retourner en France, si l'on y hyuernoit. Et en outre ce sault premier, il y en a dix autres, la plus part difficiles à passer; de façon que ce seroit de grandes peines & trauaux pour pouuoir voir & faire ce que l'on pourroit se promettre par bateau, si ce n'estoit à grand frais & despens, & encore en danger de trauailler en vain. Mais auec les canots des sauuages l'on peut aller librement & promptement en toutes les terres, tant aux petites riuieres comme aux grandes. Si bien qu'en se gouuernant par le moyen desdicts sauuages & de leurs canots, l'on pourra veoir tout ce qui se peut, bon & mauuais, dans vn an ou deux.

Rochers dans le Sault. Isles.

Impossible de passer le Sault par bateau.

Trauerse que nous fismes par terre pour voir la fin du Sault.

Cours d'eau au-dessus du Sault.

Moyen de passer le Sault.

Tout ce peu de païs du costé dudict sault que nous trauersasmes par terre, est bois fort clair, où l'on peut aller aysement auecque armes, sans beaucoup de

Bonnes terres & bois fort clairs.



Digitized by Google

peines; l'air y eſt plus doux & temperé, & de meilleure terre qu'en lieu que i'euſſe veu, où il y a quantité de bois & fruicts, comme en tous les autres lieux cy deſſus, & eſt par les 45. degrez & quelques minutes. 1603.

Ledict ſault eſt par les 45. degrez & quelques minutes.

Voyans que nous ne pouuions faire dauantage, nous en retournaſmes en noſtre barque, où nous interrogeaſmes les ſauuages que nous auions, de la fin de la riuiere, que ie leur feis figurer de leurs mains, & de quelle partie procedoit ſa ſource. Ils nous dirent que paſſé le premier ſault que nous auions veu, ils faiſoient quelques dix ou quinze lieuës(1) auec leurs canots dedans la riuiere, où il y a vne riuiere qui va en la demeure des Algoumequins(2), qui ſont à quelques ſoixante lieuës eſloignez de la grand'riuiere, & puis ils venoient à paſſer cinq ſaults(3), leſquels peuuent contenir du premier au dernier huict lieuës(4), deſquels il y en a deux où ils portent leurs canots pour les paſſer. Chaſque ſault peut tenir quelque demy quart de lieuë, ou vn quart au plus; & puis ils viennent dedans vn lac(5), qui peut tenir quelques quinze ou ſeize lieuës de long. Delà ils rentrent dedans vne riuiere(6) qui peut contenir vne lieuë de large, & font quelques lieuës dedans; & puis rentrent dans vn autre lac(7) de quelques quatre ou cinq lieuës de long; venant au bout du-

Sauuages que nous interrogeaſmes, où eſt la fin de la grande riuiere.

(1) Cinq ou six lieues, c'est-à-dire, la longueur du lac Saint-Louis.
(2) C'est pour cette raison même qu'elle a été longtemps appelée la rivière des Algonquins; plus tard, pour une raison analogue, on lui a donné le nom d'Outaouais.
(3) Ce sont les Cascades, les Cèdres, et les rapides du Côteau-du-Lac, qui se subdivisent en deux ou trois, suivant le chemin que l'on prend.
(4) Du pied des Cascades au Côteau-du-Lac, il y a cinq ou six lieues.
(5) Le lac Saint-François, qui a environ douze lieues de long.
(6) Le Long-Saut.
(7) C'est-à-dire, un espace où le fleuve est tranquille et sans rapide.



Digitized by Google

1603. quel, ils paſſent cinq autres ſaults, diſtans du premier au dernier quelque vingt-cinq ou trente lieuës(1), dont il y en a trois où ils portent leurs canots pour les paſſer, & les autres deux, il ne les font que traiſner dedans l'eau, d'autant que le cours n'y eſt ſi fort ne mauuais comme aux autres. De tous ces ſaults, aucun n'eſt ſi difficile à paſſer, comme celuy que nous auons veu. Et puis ils viennent dedans vn lac(2) qui peut tenir quelques 80. lieuës de long, où il y a quantité d'iſles; & que au bout d'iceluy l'eau y eſt ſalubre & l'hyuer doux. A la fin dudit lac, ils paſſent vn ſault(3) qui eſt quelque peu éleué, où il y a peu d'eau, laquelle deſcend. Là, ils portent leurs canots par terre enuiron vn quart de lieuë pour paſſer ce ſault; de là entrent dans vn autre lac(4) qui peut tenir quelques ſoixante lieuës de long, & que l'eau en eſt fort ſalubre. Eſtant à la fin ils viennent à vn deſtroict(5) qui contient deux lieuës de large, & va aſſez auant dans les terres. Qu'ils n'auoient point paſſé plus outre, & n'auoient veu la fin d'vn lac(6) qui eſt à quelques quinze ou ſeize lieuës d'où ils ſont eſté, ny que ceux qui leur auoient dict euſſent veu homme qui le l'euſt veu; d'autant qu'il eſt ſi grand, qu'ils ne ſe hazarderont pas de ſe mettre au large, de peur que quelque tourmente ou coup de vent ne les ſurprinſt. Diſent qu'en eſté le ſoleil ſe

(1) Depuis le rapide aux Citrons, ou les rapides Plats, jusqu'aux Gallots, il y a en effet cinq rapides; mais cette distance de vingt-cinq à trente lieues doit s'entendre de tout le trajet jusqu'au lac Ontario.

(2) Le lac des Entouhoronons, ou Ontario.

(3) La chute de Niagara.

(4) Le lac Erié, ou des Erichronons (nation du Chat).

(5) La rivière du Détroit, qui est une partie du Saint-Laurent.

(6) Le lac Huron, ou mer Douce.



Digitized by Google

couche au nord dudict lac, & en l'hyuer il se couche comme au milieu; que l'eau y est trés mauuaise, comme celle de ceste mer. 1603.

Ie leur demandis si depuis cediet lac dernier qu'ils auoient veu, si l'eau descendoit tousiours dans la riuiere venant à Gaschepay : ils me dirent que non; que depuis le troisiesme lac elle descendoit seulement, venant audict Gaschepay; mais que depuis le dernier sault, qui est quelque peu hault, comme i'ay dict, que l'eau estoit presque pacifique, & que ledict lac pouuoit prendre cours par autres riuieres, lesquelles vont dedans les terres, soit au Su, ou au Nort, dont il y en a quantité qui y refluënt, & dont ils ne voyent point la fin. Or, à mon iugement, il faudroit que si tant de riuieres desbordent dedans ce lac, n'ayant que si peu de cours audict sault, qu'il faut par necessité qu'il reffluë dedans quelque grandissime riuiere. Mais ce qui me faict croire qu'il n'y a point de riuiere par où cediet lac reffluë, veu le nombre de toutes les autres riuieres qui reffluënt dedans, c'est que les sauuages n'ont vu aucune riuiere qui prinst son cours par dedans les terres, qu'au lieu où ils ont esté : ce qui me faict croire que c'est la mer du Su, estant sallée(1), comme ils disent. Toutesfois il n'y faut pas tant adiouster de foy, que ce soit auec raisons apparentes, bien qu'il y en aye quelque peu.

Voylà au certain tout ce que i'ay veu cy-dessus, & ouy dire aux sauuages sur ce que nous les auons interrogez.

(1) Eau *mauvaise* ou *salée* était la même chose pour les sauvages.



Digitized by Google

1603. *Retour du Sault à Tadouſſac, auec la confrontation du rapport de pluſieurs ſauuages touchant la longueur & le commencement de la grande riuiere de Canadas, du nombre des ſaults & lacs qu'elle trauerſe.*

## CHAPITRE IX.

NOus partiſmes dudict ſault, le Vendredy, quatrieſme iour de Iuin (1), & reuinſmes cediict iour à la riuiere des Irocois. Le Dimanche, ſixieſme iour de Iuin, nous en partiſmes & vinſmes mouiller l'ancre au lac. Le Lundy enſuyuant, nous fuſmes mouiller l'ancre au Trois Riuieres. Cediict iour nous feiſmes quelques quatre lieuës par delà leſdictes Trois Riuieres. Le Mardy enſuyuant, nous vinſmes à Quebec, & le lendemain, nous fuſmes au bout de l'ille d'Orleans, où les ſauuages vindrent à nous, qui eſtoient cabannez à la grande terre du Nort. Nous interrogeaſmes deux ou trois Algoumequins, pour ſçauoir s'ils ſe conformeroient auec ceux que nous auions interrogez touchant la fin & le commencement de ladicte riuiere de Canadas.

Autre rapport des Sauuages Algoumequins.

Ils dirent comme ils l'ont figuré, que, paſſé le ſault que nous auions veu, enuiron deux ou trois lieuës, il y a vne riuiere en leur demeure, qui eſt en la bande du Nort, continuant le chemin dans ladicte grande riuiere, ils paſſent vn ſault, où ils portent leurs canots, & viennent à paſſer cinq autres ſaults, leſquels peuuent contenir du premier au dernier quelques neuf ou dix lieuës; & que leſdicts ſaults ne ſont

(1) Dans cette phrase et la suivante, l'édition originale met, par inadvertance, le mois de *juin* au lieu de *juillet*.



Digitized by Google

point difficiles à paſſer, & ne font que trainer leurs canots en la pluſpart deſdicts ſaults, hormis à deux, où ils les portent. De là, viennent à entrer dedans vne riuiere qui eſt comme vne maniere de lac, laquelle peut contenir comme ſix ou ſept lieuës; & puis paſſent cinq autres ſaults, où ils traînent leurs canots comme auxdicts premiers, hormis à deux, où ils les portent comme aux premiers; & que du premier au dernier il y a quelques vingt ou vingt-cinq lieuës. Puis viennent dedans vn lac qui contient quelque cent cinquante lieuës de long (1); & quelques quatre ou cinq lieuës à l'entrée dudict lac, il y a vne riuiere(2) qui va aux Algoumequins vers le Nort, & vne autre(3) qui va aux Irocois; par où leſdicts Algoumequins & Irocois ſe font la guerre. Et vn peu plus haut à la bande du Su dudict lac, il y a vne autre riuiere(4) qui va aux Irocois; puis venant à la fin dudict lac, ils rencontrent vn autre ſault, où ils portent leurs canots; delà ils entrent dedans vn autre trés grand lac, qui peut contenir autant comme le premier. Ils n'y ont eſté que fort peu dans ce dernier, & ont ouy dire qu'à la fin dudict lac, il y a vne mer dont ils n'ont veu la fin, ne ouy dire qu'aucun l'aye veu; mais que là où ils ont eſté, l'eau n'eſt point mauuaiſe, d'autant qu'ils n'ont point aduancé plus haut; & que le cours de l'eau vient du coſté du ſoleil couchant venant à l'Orient, & ne ſçauent ſi paſſé le dits lacs qu'ils ont veu il y 1603.

(1) Jusqu'ici, ce second rapport s'accorde passablement avec le premier, sauf les distances, qui diffèrent un peu.

(2) La rivière Trent et la baie de Quinté.

(3) La rivière Noire.

(4) La rivière de Chouaguen, ou Oswego.



Digitized by Google

1603. a autre cours d'eau qui aille du costé de l'Occident; que le soleil se couche à main droite dudict lac, qui est, selon mon iugement, au Norouest peu plus ou moins; & qu'au premier lac l'eau ne gelle point, ce qui me fait iuger que le temps y est temperé. Et que toutes les terres des Algoumequins est terre basse, remplie de fort peu de bois; & du costé des Irocois est terre montaigneuse; neantmoins elles sont trés bonnes & fertiles, & meilleures qu'en aucun endroict qu'ils ayent veu. Les Irocois se tiennent à quelque cinquante ou soixante lieuës dudict grand lac. Voilà au certain ce qu'ils m'ont dict auoir veu, qui ne differe de bien peu au rapport des premiers.

Cediict iour, nous fusmes proche de l'isle aux Coudres, comme enuiron trois lieuës. Le Ieudy 10. dudict mois, nous vinsmes à quelque lieuë & demye de l'isle au Lieure, du costé du Nort, où il vint d'autres sauuages en notre barque, entre lesquels il y auoit vn ieune homme Algoumequin, qui auoit fort voyagé dedans ledict grand lac: nous l'interrogeasmes fort particulierement comme nous auions fait les autres sauuages. Il nous dict que, passé ledict sault que nous auions veu, qu'à quelques deux ou trois lieuës, il y a vne riuiere qui va ausdicts Algoumequins, où ils sont cabannez; & qu'allant en ladicte grande riuiere, il y a cinq faults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelque huict ou neuf lieuës, dont il y en a trois où ils portent leurs canots, & deux autres où ils les traînent; que chascun desdicts faults peut tenir vn quart de lieuë de long. Puis viennent dedans vn lac qui peut contenir quelque quinze lieuës. Puis ils passent cinq

Rapport d'vn ieune homme sauuage Algoumequin.



Digitized by Google

autres ſaults, qui peuuent contenir du premier au dernier quelques vingt à vingt-cinq lieuës, où il n'y a que deux deſdicts ſaults qu'ils paſſent auec leurs canots; aux autres trois ils ne les font que trainer. Delà ils entrent dedans vn grandiſſime lac qui peut contenir quelques trois cents lieuës de long(1). Aduançant quelque cent lieuës dedans ledict lac, ils rencontrent vne iſle qui eſt fort grande, où, audelà de ladicte iſle, l'eau eſt ſalubre; mais que paſſant quelques cent lieuës plus auant, l'eau eſt encore plus mauuaiſe; arriuant à la fin dudict lac, l'eau eſt du tout ſalée. Qu'il y a vn ſault qui peut contenir vne lieuë de large, d'où il deſcend vn grandiſſime courant d'eau dans le dict lac(2); que paſſé ce ſault, on ne voit plus de terre ny d'vn coſté, ne d'autre, ſinon vne mer ſi grande qu'ils n'en n'ont point veu la fin, ny ouy dire qu'aucun l'aye veu. Que le ſoleil ſe couche à main droite dudict lac, & qu'à ſon entrée il y a vne riuiere qui va aux Algoumequins, & l'autre aux Irocois, par où ils ſe font la guerre. Que la terre des Irocois eſt quelque peu montaigneuſe, neantmoins fort fertile, où il y a quantité de bled d'Inde, & autres fruicts qu'ils n'ont point en leur terre. Que la terre des Algoumequins eſt baſſe & fertile. 1603.

Ie leur demandis s'ils n'auoient point cognoiſſance de quelques mines. Ils nous dirent qu'il y a vne nation qu'on appelle les bons Irocois(3), qui viennent pour troquer des marchandiſes que les vaiſſeaux fran-

(1) Quelque trois cents lieues de tour, et encore ce serait beaucoup.

(2) Malgré les inexactitudes qui précèdent, on ne peut s'empêcher de reconnaître ici la chute de Niagara.

(3) Les bons Iroquois étaient sans doute les Hurons, qui parlaient un dialecte de la même langue.



Digitized by Google

1603. çois donnent aux Algoumequins; lesquels disent qu'il y a à la partie du Nort vne mine de franc cuiure, dont ils nous en ont montré quelques bracelets qu'ils auoient eu desdicts bons Irocois. Que si l'on y voulloit aller, ils y meneroient ceux qui seroient depputez pour cest effect.

Peu de difference entre le rapport des Sauuages.

Voilà tout ce que i'ay pu apprendre des vns & des autres, ne se differant que bien peu, sinon que les seconds qui furent interrogez, dirent n'auoir point beu de l'eau salée, aussi ils n'ont pas esté si loing dans ledict lac comme les autres; & different quelque peu du chemin, les vns le faisant plus court, & les autres plus long : de façon que selon leur rapport, du sault où nous auons esté, il y a iusques à la mer salée, qui peut estre celle du Su, quelques quatre cents lieuës. Sans doubte, suyuant leur rapport, ce ne doibt estre autre chose que la mer du Su, le soleil se couchant où ils disent.

Retour à Tadousac.

Le Vendredy, dixiesme (1) dudict mois, nous fusmes de retour à Tadoussac, où estoit nostre vaisseau.

---

*Voyage de Tadousac en l'isle Percée, description de la baye des Moluës, de l'isle de Bonne-aduenture, de la Baye de Chaleurs, de plusieurs riuieres, lacs & pays où se trouue plusieurs sortes de mines.*

## CHAPITRE X.

Partement de Tadousac pour aller à Gachepay.

A'Vssitost que nous fusmes arriuez à Tadousac, nous nous embarquasmes pour aller à Gachepay, qui est distant dudict Tadousac enuiron cent lieuës. Le treiziesme iour dudict mois,

(1) Le vendredi était le 11 du mois de juillet.



Digitized by Google

nous rencontrasmes vne troupe de sauuages qui estoient cabannez du costé du Su, presque au milieu du chemin de Tadousac à Gachepay. Leur Sagamo qui les menoit s'appelle Armouchides, qui est tenu pour l'vn des plus aduisez & hardis qui soit entre les sauuages. Il s'en alloit à Tadousac pour troquer des flesches, & chairs d'orignac, qu'ils ont pour des castors & martres des autres sauuages Montaignes, Estechemains & Algoumequins. 1603. Rencontre de Sauuages.

Le 15. iour dudict mois, nous arriuasmes à Gachepay, qui est dans vne baye, comme à vne lieuë & demye du costé du Nort(1); laquelle baye contient quelque sept ou huict lieuës de long, & à son entrée quatre lieuës de large. Il y a vne riuiere qui va quelques trente lieuës dans les terres; puis nous vismes vne autre baye, que l'on appelle la Baye des Moluës(2), laquelle peut tenir quelques trois lieuës de long, autant de large à son entrée. De là l'on vient à l'Isle Percée, qui est comme vn rocher fort haut, esleuée des deux costez, où il y a vn trou par où les chaloupes & basteaux peuuent passer de haute mer; & de basse mer, l'on peut aller de la grand'terre à laditte isle, qui n'en est qu'à quelques quatre ou cinq cens pas. Plus il y a vne autre isle, comme au suest de l'isle Percée enuiron vne lieuë, qui s'appelle l'isle de Bonne-aduenture, & peut tenir de long vne demye lieuë. Tous cesdits lieux de Gachepay, Baye

Nostre arriuée à Gachepay.

De la baye des Moluës.

L'isle Percée.

L'isle de Bonne-aduenture.

(1) C'est-à-dire, comme à une lieue et demie du côté du nord de la baie.

(2) Cette baie est au sud de celle de Gaspé; on l'appelle aujourd'hui la Malbaie. Ce mot paraît être une corruption de l'expression anglaise *Molue Bay*. Dès 1545, Jean Alphonse parle de la baie des Molues et de toute cette côte, comme d'un lieu fréquenté depuis longues années pour l'abondance et l'excellente qualité de la pêche. «Et le est le poisson, dit-il, bien meilleur que celui de la dicte terre neufue.» (Cosmogr. univ.)



Digitized by Google

1603. des Moluës & Iſle Percée, ſont les lieux où il ſe fait la peſche du poiſſon ſec & verd.

De la baye de Chaleurs.

Paſſant l'Iſle Percée, il y a vne baye qui s'appelle la Baye de Chaleurs(1), qui va comme à l'oueſt-ſoroueſt quelques quatre vingts lieuës(2) dedans les terres, contenant de large en ſon entrée quelques quinze lieuës. Les ſauuages Canadiens diſent qu'à la grande riuiere de Canadas, enuiron quelques ſoixante lieuës rangeant la coſte du Su, il y a vne petite riuiere qui s'appelle Mantanne, laquelle va quelques dix huict lieuës dans les terres; & eſtans au bout d'icelle, ils portent leurs canots enuiron vne lieuë par terre, & ſe viennent rendre à laditte baye de Chaleurs, par où ils vont quelquefois à l'iſle Percée. Auſſi ils vont de laditte baye à Tregate(3) & à Miſamichy(4).

De Tregate à Miſamichy.

Riuiere où a eſté le Sieur Preuert.

Continuant ladicte coſte, on range quantité de riuieres, & vient-on à vn lieu où il y a vne riuiere qui s'appelle Souricoua(5), où le ſieur Preuert a eſté pour deſcouurir vne mine de cuiure. Ils vont auec leurs canots dans cette riuiere deux ou trois iours; puis ils trauerſent quelque deux ou trois lieuës de terre, iuſques à laditte mine, qui eſt ſur le bord de la mer du coſté du Su. A l'entrée de laditte riuiere, on trouue vne iſle(6) enuiron vne lieuë dans la mer;

(1) Ainsi nommée par Jacques Cartier en 1534. « Nous nommames laditte baye, la Baye de Chaleurs. » (Prem. Voy. de Cartier, Relat. originale, Paris, 1867.)

(2) Environ trente lieues.

(3) Tregaté, ou Tracadie. Ce lieu, qu'il ne faut pas confondre avec celui qui porte le même nom dans la Nouvelle-Écosse, est situé à mi-chemin environ entre la baie des Chaleurs et celle de Miramichi.

(4) Aujourd'hui, on dit *Miramichi*.

(5) Vraisemblablement, la rivière de Gédaic, ou *Chédiac*. On l'appelait alors Souricoua, sans doute parce que c'était le chemin des Souriquois.

(6) L'île de Chédiac.



Digitized by Google

de laditte isle iusqu'à l'Isle Percée, il y a quelque soixante ou septante lieuës. Puis continuant laditte coste, qui va deuers l'Est, on rencontre vn destroict qui peut tenir deux lieuës de large & vingt-cinq de long(1). Du costé de l'Est est vne isle qui s'appelle Sainct Laurens(2), où est le Cap-Breton, & où vne nation de sauuages appelez les Souricois hyuernent. Passant le destroit de l'isle de Sainct Laurens, costoyant la coste d'Arcadie(3), on vient dedans vne baye(4) qui vient ioindre laditte mine de cuiure. Allant plus outre, on trouue vne riuiere(5) qui va quelques soixante ou quatre vingts lieuës dedans les terres, laquelle va proche du lac des Irocois, par où lesdicts sauuages de la coste d'Arcadie leur vont faire la guerre. Ce serait vn grand bien, qui pourroit trouuer à la coste de la Floride quelque passage qui allast donner proche du susdict grand lac, où l'eau est salée, tant pour la nauigation des vaisseaux, lesquels ne seroient subiects à tant de perils, comme ils sont en Canada, que pour l'accourcissement du chemin de plus de trois

1603.

Destroict entre la grande terre & vne isle.

Souricois & où ils hyuernent.

De la mine de cuiure.

Riuiere à la coste d'Arcadie allant proche du lac des Irocois.

(1) Par le contexte, on voit que l'auteur parle du détroit de Canseau, qui n'a cependant ni autant de longueur, ni autant de largeur.

(2) Le nom de Cap-Breton a prévalu.

(3) Acadie. Il est possible que Champlain ait cru retrouver, dans ce mot, un nom de la vieille Europe; mais il ne tarda pas à revenir de cette idée, si toutefois ce n'est point ici une simple faute de typographie. La commission de M. de Monts, qui est du 8 novembre de cette année 1603, renferme, entre autres, le passage suivant : «Nous étans dés long temps a, informez de la situation & condition des pais & territoire de la Cadie...» On lit, dans Jean de Laet, en tête d'un chapitre de sa Description des Indes Occidentales : «*Contrées de la Nouvelle-France qui regardent le Sud, lesquelles les François appellent* Cadie *ou* Acadie.» Si nous tenons ce nom des premiers voyageurs français, il est très-probable qu'ils le tenaient eux-mêmes des sauvages du pays : car ce mot se retrouve dans plusieurs noms de l'endroit ou des environs, comme Tracadie, Choubenacadie, qui sont certainement d'origine sauvage.

(4) La baie Française, aujourd'hui la baie de Fundy.

(5) La rivière Saint-Jean, que les sauvages appelaient *Ouigoudi*. (Voir édit. 1613, ch. III).



Digitized by Google

1603. cens lieuës. Et eſt tres certain qu'il y a des riuieres en la coſte de la Floride que l'on n'a point encore deſcouuertes; leſquelles vont dans les terres, où le pays y eſt tres bon & fertille, & de fort bons ports. Le pays & coſte de la Floride peut auoir vne autre temperature de temps, plus fertille en quantité de fruicts & autres choſes, que celuy que i'ay veu; mais il ne peut y auoir des terres plus vnies ny meilleures que celles que nous auons veuës.

Rapport fait des Sauuages d'vne riuiere qui va dans les terres au bout de laquelle il ſe trouue vne maniere de metail.

Les ſauuages diſent qu'en laditte grande baye de Chaleurs il y a vne riuiere qui a quelques vingt lieuës dans les terres, où au bout eſt vn lac(1) qui peut contenir quelques vingt lieuës, auquel y a fort peu d'eau; qu'en eſté il aſſeiche, auquel ils trouuent dans la terre enuiron vn pied ou vn pied & demy, vne maniere de metail qui reſſemble à de l'argent que ie leur auois monſtré; & qu'en vn autre lieu proche dudict lac, il y a vne mine de cuiure.

Voilà ce que i'ay appris deſdicts ſauuages.

---

*Retour de l'Iſle Percée à Tadouſac, auec la deſcription des ances, ports, riuieres, iſles, rochers, ponts, bayes & baſſes qui ſont le long de la coſte du Nort.*

## CHAPITRE XI.

Partement de l'Iſle Percée.

NOus partiſmes de l'Iſle Percée le dix neuf iour du dict mois pour retourner à Tadouſac. Comme nous fuſmes à quelques trois lieuës du Cap

Tourmente.

l'Eueſque(2), nous fuſmes contrariez d'vne tour-

(1) Probablement le lac Métapédiac. (Voir la carte de 1612.)

(2) La tradition, relativement à ce cap, ne paraît pas s'être bien conservée; on ne le trouve même pas mentionné dans la plupart de nos cartes modernes. Parmi les anciens géographes, les uns le placent à peu près à mi-chemin entre le cap des Rosiers et Matane, et les autres à quinze ou vingt lieues environ à l'est du cap Chate.



Digitized by Google

mente, laquelle dura deux iours, qui nous feist relascher dedans vne grande anse, en attendant le beau temps. Le lendemain, nous en partismes, & fusmes encores contrariez d'vne autre tourmente. Ne voullant relascher, & pensant gaigner chemin, nous fusmes à la coste du Nort, le 28. iour de iuillet, mouiller l'ancre à vne anse qui est fort mauuaise à cause des bancs de rochers qu'il y a. Cette anse (1) est par les 51. degré & quelques minutes (2). 1603.

Autre tourmente.

Coste du Nort où nous relaschasmes.

Le lendemain nous vinsmes mouiller l'ancre proche d'vne riuiere qui s'appelle Saincte Marguerite, où il y a de pleine mer quelques trois brasses d'eau, & brasse & demye de basse mer; elle va assez auant. A ce que i'ai vu dans terre du costé de l'Est, il y a vn sault d'eau qui entre dans ladicte riuiere, & vient de quelque cinquante ou soixante brasses de haut; d'où procede la plus grand part de l'eau qui descend dedans. A son entrée, il y a vn banc de sable, où il peut auoir de basse eau demy brasse. Toute la coste du costé de l'Est est sable mouuant; où il y a vne poincte à quelque demy lieuë (3) de ladicte riuiere qui aduance vne demie lieuë en la mer, & du costé de l'Ouest, il y a vne petite isle. Cedict lieu est par les 50. degrez. Toutes ces terres sont trés mauuaises, remplies de sapins. La terre y est quelque peu haute, mais non tant que celle du Su.

De la riuiere Saincte Marguerite.

Coste sablonneuse.

Terres mauuaises.

A quelques trois lieuës, nous passasmes proche d'vne

(1) Vraisemblablement la baie Moisie, à l'ouest de laquelle il y a un banc de rochers très-dangereux.

(2) Cette hauteur, qui est celle du détroit de Belle-Isle, est évidemment trop forte. Suivant Bayfield, le fond de la baie Moisie est à 50° 17′.

(3) «A quelques deux lieues,» se trouve la pointe à la Croix. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit portait *deux lieues*, et que le typographe aura lu *demy lieue*.



Digitized by Google

1603. autre riuiere (1), laquelle ſembloit eſtre fort grande, barrée neantmoins la pluſpart de rochers. A quelques 8. lieuës (2) de là, il y a vne pointe (3) qui aduance vne lieuë & demye à la mer, où il n'y a que braſſe & demye d'eau. Paſſé cette poincte, il s'en trouue vne autre (4) à quelque 4. lieuës, où il y a aſſez d'eau. Toute ceſte coſte eſt terre baſſe & ſablonneuſe.

Riuiere.

D'vne poincte qui aduance à la mer.

D'vne autre poincte.

A quelque 4. lieuës de là, il y a vne anſe où entre vne riuiere (5). Il y peut aller beaucoup de vaiſſeaux du coſté de l'Oueſt. C'eſt vne poincte baſſe qui aduance enuiron d'vne lieuë en la mer. Il faut ranger la terre de l'Eſt (6) comme de trois cents pas pour pouuoir entrer dedans. Voilà le meilleur port qui eſt en toute la coſte du Nort; mais il y faict fort dangereux y aller, pour les baſſes & bancs de ſable qu'il y en a en la plupart de la coſte prés de deux lieuës en mer.

D'vne bonne anſe où il peut quantité de vaiſſeaux.

On trouue, à quelques ſix lieuës de là vne baye (7) où il y a vne iſle de ſable. Toute laditte baye eſt fort batturiere, ſi ce n'eſt du coſté de l'Eſt, où il peut auoir quelque 4. braſſes d'eau. Dans le canal qui entre dans laditte baye, à quelque 4. lieuës de là, il y a vne belle anſe, où entre vne riuiere. Toute

Baye.

Anſe.

(1) La rivière des Rochers, qui se jette dans la baie du même nom.

(2) «Dix-huit lieues.» (Voir la note suivante).

(3) Cette pointe doit être la pointe des Monts, qui est à environ dix-huit lieues de la baie des Rochers; car, dans tous ces parages, il n'y a pas d'autre pointe aussi considérable, et où il y ait si peu d'eau. Peut-être ne faut-il voir ici qu'une faute de typographie; cependant, il est possible aussi que l'auteur ait été trompé par les courants. Au bas de la pointe des Monts, il se fait, du côté du nord, comme un immense remous; de sorte que le vaisseau était porté sur la pointe, lorsque l'on croyait avoir à lutter contre la marée.

(4) Le cap Saint-Nicolas.

(5) La rivière de Manicouagan.

(6) Par rapport à la baie, ou à l'entrée de la rivière, il faudrait dire : «la terre du Nord.» Mais, par rapport au cours de la rivière même, l'expression est juste.

(7) La baie des Outardes.



Digitized by Google

cette coſte eſt baſſe & ſablonneuſe. Il y deſcend vn ſault d'eau qui eſt grand. A quelques cinq lieuës de là(1), il y a vne poincte qui aduance enuiron demy lieuë en la mer, où il y a vne ance(2); & d'vne poincte à l'autre, il y a trois lieuës, mais ce n'eſt que battures où il y a peu d'eau. 1603. Coſte ſablonneuſe.

A quelque deux lieuës, il y a vne plage où il y a vn bon port & vne petite riuiere, où il y a trois iſles(3), & où des vaiſſeaux ſe pourroient mettre à l'abry.

A quelque trois lieuës de là, il y a vne poincte de ſable qui aduance enuiron vne lieuë, où au bout il y a vn petit iſlet(4). Puis, allant à l'Eſquemin(5), vous rencontrez deux petites iſles baſſes & vn petit rocher à terre. Ces dictes iſles ſont enuiron à demy lieuë de Leſquemin, qui eſt vn fort mauuais port entouré de rochers & aſſeche de baſſe mer. Et faut variſer pour entrer dedans au derriere d'vne petite poincte de rocher, où il n'y peut qu'vn vaiſſeau. Vn peu plus haut, il y a vne riuiere qui va quelque peu dans les terres; c'eſt le lieu où les Baſques font la peſche des ballaines(6). Pour dire verité, le port ne vaut du tout rien. D'vne poincte qui aduance à la mer. De deux iſles. Port de Leſquemin. Riuiere.

Nous vinſmes de là audict port de Tadouſac, le troiſieſme d'aouſt. Toutes ces dictes terres cy-deſſus Arriuée à Tadouſac.

(1) Une partie de ces cinq lieues doit se prendre dans l'entrée de la rivière aux Outardes; car, comme l'auteur le remarque un peu plus loin, la pointe aux Outardes et celle des Betsiamis ne sont guère qu'à trois lieues l'une de l'autre.

(2) La pointe, l'anse et la rivière portent le nom de Betsiamis.

(3) Les îlets de Jérémie.

(4) Cette description ne peut guère convenir qu'à la pointe à Mille-Vaches, quoiqu'elle soit à environ neuf lieues des îlets de Jerémie. Comme il est difficile d'admettre que Champlain ait pu ne voir que trois lieues là où il y en avait neuf, il faut supposer ou bien qu'il y a eu quelque chose de passé dans le texte, ou bien que le manuscrit portait un 9, que le typographe aura pu prendre pour un 3.

(5) Aujourd'hui, on dit : les Escoumins.

(6) Environ une lieue plus haut que les Escoumins, se trouve l'anse aux Basques.



Digitized by Google

1603. font baſſes à la coſte,. & dans les terres fort hautes. Ils ne ſont ſi plaiſantes ny fertilles que celles du Su, bien qu'elles ſoient plus baſſes.

Voylà au certain tout ce que i'ay veu de cette ditte coſte du Nort.

---

*Les ceremonies que font les Sauuages deuant que d'aller à la guerre. Des ſauuages Almouchicois & de leur monſtrueuſe forme. Diſcours du ſieur de Preuert de Sainct-Malo ſur la deſcouuerture de la coſte d'Arcadie; quelles mines il y a, & de la bonté & fertilité du pays.*

## CHAPITRE XII.

Sauuages que nous trouuaſmes reuenant de la guerre, leſquels nous auions rencontrez à la riuiere des Irocois.

Sauuages coupent les teſtes à leurs ennemis.

ARriuant à Tadouſac, nous trouuaſmes les ſauuages que nous auions rencontrez en la riuiere des Irocois, qui auoient faict rencontre au premier lac, de trois canots irocois, leſquels ſe battirent contre dix autres de Montaignez, & apporterent les teſtes des Irocois à Tadouſac, & n'y eut qu'vn Montaignez bleſſé au bras d'vn coup de fléche, lequel ſongeant quelque choſe, il falloit que tous les 10. autres le meiſſent à execution pour le rendre content, croyant auſſi que ſa playe s'en doit mieux porter. Si ce dict ſauuage meurt, ſes parents vengeront ſa mort ſoit ſur leur nation, ou ſur d'autres, ou bien il faut que les capitaines facent des preſents aux parents du deffunct, affin qu'ils ſoyent contens, ou autrement, comme i'ay dict, ils vſeroient de vengeance, qui eſt vne grande meſchanceté entre eux.



Digitized by Google

Premier que lesdicts Montaignez partissent pour aller à la guerre, ils s'assemblerent tous, auec leurs plus riches habits de fourrures, castors & autres peaux, parez de patenostres & cordons de diuerses couleurs, & s'assemblerent dedans vne grand'place publique, où il y auoit au deuant d'eux vn Sagamo qui s'appeloit Begourat, qui les menoit à la guerre; & estoient les vns derriere les autres, auec leurs arcs & flesches, massues & rondelles, de quoi ils se parent pour se battre; & alloient sautant les vns aprés les autres, en faisant plusieurs gestes de leurs corps, ils faisoient maints tours de limaçon. Aprés, ils commencerent à danser à la façon accoustumée, comme i'ay dict cy-dessus; puis ils firent leur tabagie, & aprés l'auoir faict, les femmes se despouillerent toutes nuës, parées de leurs plus beaux matachias, & se meirent dedans leurs canots ainsi nuës en dansant, & puis elles se vindrent mettre à l'eau en se battant à coups de leurs auirons, se iettant quantité d'eau les vnes sur les autres. Toutesfois elles ne se faisoient point de mal, car elles se paroient des coups qu'elles s'entre-ruoient. Aprés auoir faict toutes ces ceremonies, elles se retirerent en leurs cabanes, & les sauuages s'en allerent à la guerre contre les Irocois. 1603.

Le seiziesme iour d'aoust, nous partismes de Tadousac, & le 18. dudict mois arriuasmes à l'isle Percée, où nous trouuasmes le sieur Preuert, de Sainct Malo, qui venoit de la mine où il auoit esté (1) auec Partement de Tadousac.

(1) Le sieur Prévert n'avait point vu par lui-même ce qu'il rapporte ici à Champlain; il s'était contenté d'envoyer deux ou trois de ses hommes, avec quelques sauvages, à la recherche des mines. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver beaucoup d'exactitude dans tout ce récit. « Il nous faut, » dit Lescarbot, liv. III, ch. XXVIII, « retourner querir Samuel Champlein... afin qu'il nous dise quelques nouvelles de ce qu'il aura veu & ouï parmi les sauvages... Et afin qu'il ait vn plus beau champ pour rejouir



Digitized by Google

1603. beaucoup de peine, pour la crainte que les sauuages auoient de faire rencontre de leurs ennemis, qui sont les Armouchicois, lesquels sont hommes sauuages du tout monstrueux pour la forme qu'ils ont (1); car leur teste est petite, & le corps court, les bras menus comme d'vn schelet, & les cuisses semblablement, les iambes grosses & longues, qui sont toutes d'vne venue; & quand ils sont assis sur leurs talons, les genoux leur passent plus d'vn demy pied par dessus la teste, qui est chose estrange, & semblent estre hors de nature. Ils sont neantmoins fort dispos & determinez, & sont aux meilleures terres de toute la coste d'Arcadie (2): aussi les Souricois les craignent fort. Mais, auec l'asseurance que ledict sieur de Preuert leur donna, il les mena iusqu'à laditte mine, où les sauuages le guiderent (3). C'est vne fort haute montaigne aduançant quelque peu sur la mer, qui est fort reluisante au soleil, où il y a quantité de verd de gris, qui procede de laditte mine de cuiure; Au pied de laditte montaigne, il dit que de basse eau

Sauuages armouchicois.

Discours que m'a fait le sieur Preuert de Sainct Malo, sur la descouuerture de la coste d'Arcadie.

Vers de gris en quantité.

ses auditeurs, ie voy le sieur Prevert de Sainct Malo qui l'attend à l'isle Percée, en intention de lui en bailler d'vne; & s'il ne se contente de cela, lui bailler encore avec la fable des Armouchiquois la plaisante histoire du *Gouges*, qui fait peur aux petits enfans, afin que par apres l'Historiographe Cayet soit aussi de la partie en prenant cette monnoye pour bon aloy.» Il n'y a là-dessus qu'une remarque à faire : il était beaucoup plus facile à Lescarbot, cinq ou six ans plus tard, de tourner en ridicule la crédulité de Champlain, qu'a celui-ci de bien discerner du premier coup ce qu'il pouvait y avoir de vrai ou de faux dans les récits d'un homme dont il n'avait peut-être pas de raison alors de soupçonner la véracité.

(1) Les Souriquois étaient sans doute intéressés à donner au sieur Prévert une aussi mauvaise idée que possible de leurs ennemis; et, d'ailleurs, le sieur Prévert était assez disposé à en inventer au besoin, comme Champlain put bientôt le constater par lui-même. «Les Armouchicois,» dit Lescarbot, «sont aussi beaux hommes (fouz ce mot «ie comprens aussi les femmes) que nous, bien composés & dispos...» (Liv. III, ch. XXIX.)

(2) Ce passage donnerait à entendre que, dans l'origine, on comprenait sous ce nom d'Acadie une bien plus grande étendue de côtes, puisque le pays des Armouchiquois ne commençait qu'au-delà du Kénébec; c'est du moins ce que nous assurent Champlain et le P. Biard, qui tous deux visitèrent les lieux. (Voir 1613, p. 39.)

(3) Champlain parle ici sur le rapport de Prévert.



Digitized by Google

1603.

il y auoit en quantité de morceaux de cuiure, comme il nous en a monſtré, lequel tombe du hault de la montaigne. Paſſant trois ou quatre lieuës plus outre, tirant à la coſte d'Arcadie, il y a vne autre mine, & vne petite riuiere qui va quelque peu dans les terres, tirant au Su, où il y a vne montaigne qui eſt d'vne peinture noire, de quoy ſe peignent les ſauuages. Puis, à quelques ſix lieuës de la ſeconde mine, en tirant à la mer enuiron vne lieuë proche de la coſte d'Arcadie, il y a vne iſle où ſe trouue vne maniere de metail qui eſt comme brun obſcur, le coupant il eſt blanc, dont anciennement ils vſoient pour leurs fleſches & couſteaux, qu'ils battoient auec des pierres; ce qui me fait croire que ce n'eſt eſtain ny plomb, eſtant ſi dur comme il eſt; & leur ayant monſtré de l'argent, ils dirent que celuy de ladicte iſle eſt ſemblable; lequel ils trouuent dedans la terre comme à vn pied ou deux. Ledict ſieur Preuert a donné aux ſauuages des coins & ciſeaux, & d'autres choſes neceſſaires pour tirer de ladicte mine, ce qu'ils ont promis de faire, & l'année qu'il vient d'en apporter, & le donner audict ſieur Preuert.

Cuiure en quantité.

D'vne autre mine.

Peinture noire.

D'vne iſle où il y a d'vne maniere d'autre metail.

Ils diſent auſſi qu'à quelques cent ou 120. lieuës il y a d'autres mines, mais ils n'oſent y aller, s'il n'y a des françois parmy eux pour faire la guerre à leurs ennemis, qui les tiennent en leur poſſeſſion.

Autres mines.

Cedict lieu où eſt la mine, qui eſt par les 44. degrez & quelques minutes (1) proche de ladicte coſte de l'Arcadie comme de cinq ou ſix lieuës, c'eſt vne

Deſcription du lieu où eſt laditte mine.

(1) Si la description faite par le sieur Prévert, ou plutôt par ses hommes, se rapporte au bassin des Mines, comme le comprit Champlain lui-même (voir édit. 1613, ch. III), cette latitude est beaucoup trop faible; le bassin des Mines est tout entier au-delà du quarante-cinquième degré.



Digitized by Google

1603. maniere de baye qui en ſon entrée peut tenir quelques lieuës de large, & quelque peu dauantage de long, où il y a trois riuieres qui viennent tomber en la grand'Baye proche de l'iſle de Sainct Iean (1), qui a quelque trente ou trente-cinq lieuës de long, & à quelque ſix lieuës de la terre du Su. Il y a auſſi vne autre petite riuiere qui va tomber comme à moitié chemin de celle par où reuint ledict ſieur Preuert, où ſont comme deux manieres de lacs en cette dicte riuiere. Plus y a auſſi vne autre petite riuiere qui va à la painture. Toutes ces riuieres tombent en laditte Baye au Su-Eſt enuiron de laditte iſle que leſdicts ſauuages diſent y auoir ceſte mine blanche. Au coſté du Nort de laditte Baye (2) ſont les mines de cuiure, où il y a bon port pour des vaiſſeaux, & vne petite iſle à l'entrée du port. Le fonds eſt vaſe & ſable, où l'on peut eſchouer les vaiſſeaux.

Bon port pour les vaiſſeaux.

De ladicte mine iuſques au commencement de l'entrée deſdittes riuieres, il y a quelques 60. ou 80. lieuës par terre. Mais du coſté de la mer, ſelon mon iugement, depuis la ſortie de l'iſle de Sainct Laurent & terre ferme (3), il peut y auoir plus de 50. ou 60. lieuës iuſques à la ditte mine.

Beau pays.

Tout ce païs eſt tres beau & plat, où il y a de toutes les ſortes d'arbres que nous auons veus allant au premier ſault de la grande riuiere de Canadas, fort peu de ſapins & cyprez.

(1) Aujourd'hui l'île du Prince-Édouard.

(2) On croit reconnaître ici, avec Champlain (édit. 1613, ch. III), l'entrée ou le canal du bassin des Mines, l'île Haute, et le port ou havre à L'Avocat, où « le fonds eſt vaſeux & ſablonneux, & les vaiſſeaux y peuuent eſchouer. »

(3) De cette sortie, qui est évidemment le détroit de Canseau, jusqu'au bassin des Mines, il y a, par mer, environ cent soixante lieues.



Digitized by Google

Voylà au certain ce que i'ay apprins & ouy dire audict sieur Preuert. 1603.

---

*D'vn monstre espouuantable que les Sauuages appellent Gougou, & de nostre bref & heureux retour en France.*

## *CHAPITRE XIII.*

IL y a encore vne chose estrange, digne de reciter, que plusieurs sauuages m'ont asseuré estre vray (1) : c'est que, proche de la Baye de Chaleurs, tirant au Su, est vne isle où faict residence vn monstre espouuantable que les sauuages appellent Gougou, & m'ont dict qu'il auoit la forme d'vne femme, mais fort effroyable, & d'vne telle grandeur, qu'ils me disoient que le bout des mats de nostre vaisseau ne luy fust pas venu iusques à la ceinture, Monstre espouuantable.

(1) Les premiers voyageurs qui abordèrent aux côtes du nouveau monde étaient bien disposés à y trouver un ordre de choses tout différent de celui du monde ancien ; et Champlain tout le premier, en parcourant des régions encore à peu près inexplorées, pouvait croire trop facilement à l'existence de monstres fabuleux. Cependant, si l'on considère ce récit dans son ensemble, on verra qu'il ne faît guère que rapporter textuellement ce que les sauvages et le sieur Prévert étaient unanimes à raconter. Mais, de ce qu'il admettait volontiers l'existence du fait, il ne s'ensuit pas qu'il ait cru tout ce qu'on disait de ce prétendu monstre. C'est ce que prouve assez la réflexion par laquelle il termine : « Mais ie tiens que ce soit (qu'il faut que ce soit) la residence de quelque « diable qui les tourmente de la façon. » Et Lescarbot lui-même, après avoir employé plus de deux pages à expliquer *les causes des fausses visions & imaginations*, et à prouver que le *Gougou, c'est proprement le remord de la conscience*, finit aussi par dire : « Et « n'est pas incroyable que le diable possedant ces peuples ne leur donne beaucoup d'il- « lusions. Mais proprement, & à dire la verité, ce qui a fortifié l'opinion du *Gougou* a « été le rapport dudit Prevert, lequel contoit vn jour au sieur de Poutrincourt vne fable « de même aloy, disant qu'il avoit veu vn Sauvage jouër à la croce contre vn diable, & « qu'il voyoit bien la croce du diable jouër, mais quant à Monsieur le diable il ne le « voyoit point. Le sieur de Poutrincourt qui prenoit plaisir à l'entendre, faisoit sem- « blant de le croire, pour lui en faire dire d'autres... Or si ledit Champlein a été cre- « dule, vn sçavant personnage que j'honore beaucoup pour sa grande literature, est en- « core en plus grand'faute, ayant mis en sa Chronologie septenaire de l'histoire de la « paix imprimée l'an mille six cens cinq, tout le discours dudit Champlein sans nom- « mer son autheur, & ayant baillé les fables des Armouchiquois & du *Gougou* pour bonne « monnoye. Ie croy que si le conte du diable jouant à la croce eût aussi été imprimé, il « l'eût creu, & mis par escrit, comme le reste. »



Digitized by Google

1603. tant ils le peignent grand; & que fouuent il a deuoré & deuore beaucoup de fauuages; lefquels ils met dedans vne grande poche, quand il les peut attraper, & puis les mange; & difoient ceux qui auoient efuité le peril de cefte malheureufe befte, que fa poche eftoit fi grande, qu'il y euft pu mettre noftre vaiffeau. Ce monftre faict des bruits horribles dedans cefte ifle, que les fauuages appellent le Gougou; & quand ils en parlent, ce n'eft que auec vne peur fi eftrange qu'il ne fe peut dire plus, & m'ont affeuré plufieurs l'auoir veu. Mefme ledict fieur Preuert de Sainct Malo, en allant à la defcouuerture des mines, ainfi que nous auons dict au chapitre precedent, m'a dict auoir paffé fi proche de la demeure de cefte effroyable befte, que luy & tous ceux de fon vaiffeau entendoient des fifflements eftranges du bruit qu'elle faifoit, & que les fauuages qu'il auoit auec luy, luy dirent que c'eftoit la mefme befte, & auoient vne telle peur qu'ils fe cachoient de toute part, craignant qu'elle fuft venuë à eux pour les emporter; & qu'il me faict croire ce qu'ils difent, c'eft que tous les fauuages en general la craignent & en parlent fi eftrangement, que fi ie mettois tout ce qu'ils en difent, l'on le tiendroit pour fables; mais ie tiens que ce foit la refidence de quelque diable qui les tourmente de la façon. Voylà ce que i'ay appris de ce Gougou.

Premier que partir de Tadoufac pour nous en retourner en France, vn des Sagamo des Montagnez, nommé Bechourat (1), donna fon fils au fieur du Pont,

(1) Très-probablement le même que Begourat mentionné plus haut. On sait que dans certaines écritures de l'époque de Champlain les deux lettres *ch* avaient beaucoup de ressemblance avec le *g*.



Digitized by Google

pour l'emmener en France, & lui fut fort recommandé par le grand Sagamo Anadabijou, le priant de le bien traiter & de lui faire veoir ce que les autres deux fauuages que nous auions remenez, auoient veu. Nous leur demandaſmes vne femme des Irocois qu'ils vouloient manger, laquelle ils nous donnerent, & l'auons auſſi amenée auec ledict fauuage. Le ſieur de Preuert a auſſi amené quatre fauuages : vn homme qui eſt de la coſte d'Arcadie, vne femme & deux enfans des Canadiens. 1603.

Le 24. iour d'aouſt, nous partiſmes de Gachepay, le vaiſſeau dudict ſieur Preuert & le noſtre. Le 2. iour de ſeptembre, nous faiſons eſtat d'eſtre auſſi auant que le cap de Raſe. Le cinquième iours dudict nous entrâmes ſur le banc où ſe fait la peſche du poiſſon. Le 16. dudict mois nous eſtions à la ſonde qui peut eſtre à quelques 50. lieuës d'Oueſſant. Le 20. dudict mois, nous arriuaſmes, par la grace de Dieu, auec contentement d'vn chaſcun, & touſiours le vent fauorable, au port du Haure-de-Grace.

FIN.



Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07024 4259

Digitized by Google

Digitized by Google